



Budget Primitif 2020

Rapport de présentation

Conseil d'agglomération du jeudi 19 décembre 2019

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDE 2020	P.5
1. Répartition des prévisions par budget	P.6
2. Répartition des recettes réelles par nature	P.7
3. Répartition des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	P.8
II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2020	
1. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2020 par politique	P.9
2. Présentation détaillée par politique du Budget 2020	P.9
A. Développement économique	P.10
B. Enseignement – Recherche – Innovation	P.15
C. Tourisme	P.18
D. Habitat et logement	P.20
E. Transport et déplacements	P.24
F. Culture et équipements culturels	P.28
G. Equipements de loisirs et politique sportive	P.33
H. Insertion sociale et professionnelle	P.39
I. Cohésion sociale	P.40
J. Petite enfance, enfance, jeunesse	P.42
K. Environnement	P.47
L. Aménagement – Voirie – Haut Débit	P.56
M. Dotations et fonds de concours aux communes	P.57
N. Administration générale et communication	P.59
O. Opérations financières	P.61
P. Incendie et Secours	P.61
III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2020	
1. Budget Principal	P.62
2. Budget Annexe des Transports	P.70
3. Budget Annexe de l'Eau	P.74
4. Budget Annexe de l'Assainissement	P.78
5. Budget Annexe SPANC	P.82
6. Budget Annexe Collecte et Valorisation des Déchets	P.84
6. Budget Annexe Gestion Immobilière	P.88
6. Budget Annexe des Zones d'Activités Economiques	P.91
7. Budget Annexe Chaufferie Bois	P.93
9. Budget Annexe Hippodrome	P.95
10. Budget Annexe du golf de la Baie de Saint-Brieuc	P.98
11. Budget Annexe Pole Nautique	P.101

ANNEXES

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

1. Budget consolidé et retraité	P.104
2. Chaîne de l'épargne des budgets et financement de l'investissement	P.105
3. à 14. Budget Primitif 2020 (mouvements budgétaires)	P.106
15. Eléments sur la Dette	P.118
16. Synthèse des ratios règlementaires	P.119
17. Evolution des charges de personnel	P.120



Introduction

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Le Budget Primitif 2020 s'inscrit dans un contexte, développé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires du 28 novembre 2019.

Le contexte national est surtout marqué cette année par la mise en œuvre de la réforme fiscale. Elle se traduit par la mise en œuvre progressive de la suppression la taxe d'habitation. La suppression sera effective pour 80% des contribuables dès 2020 et de manière progressive jusqu'en 2022 pour les 20% de contribuables qui sont encore redevables.

A partir de 2021, la taxe d'habitation disparaîtra des budgets locaux et sera remplacée par une fraction de TVA dans le budget des EPCI.

Le contexte local est marqué par l'adoption du Projet de territoire qui oriente l'avenir du territoire et pose les bases d'une vision à long terme en matière de développement du territoire et de services rendus aux habitants de l'Agglomération.

Le projet de territoire se décline en 4 orientations majeures qui trouvent leur traduction concrète dans les projets inscrits au budget primitif 2020.

Les principales évolutions ou nouveaux projets pris en compte dans le budget 2020 sont les suivants :

- La participation de l'Agglomération au budget du CIAS à hauteur d'un million d'euros,
- La prise de compétence santé et la proposition d'un budget associé de 90 K€ en 2020,
- L'adoption du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui se traduit en actions en faveur du développement de l'offre de formation supérieure, de l'insertion professionnelle des étudiants et jeunes diplômés et de l'amélioration des conditions de vie des étudiants.
- La mise en œuvre du PCAET à travers la participation à l'appel à projet adaptation au changement climatique et la création d'un fonds chaleur pour encourager la production renouvelable de chaleur. études réalisées depuis la prise de compétence qui ont permis de définir le coût des actions à réaliser sur les 10 années à venir,
- L'accueil du départ de l'édition 2020 de la Solitaire du Figaro,
- Et au titre de la compétence transport, les études et travaux préparatoires à la 3^{ème} tranche de TEO.

I. PRESENTATION DU BUDGET CONSOLIDÉ

Le projet de budget pour l'exercice 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses, pour un volume budgétaire global de **284 278 800 €**.

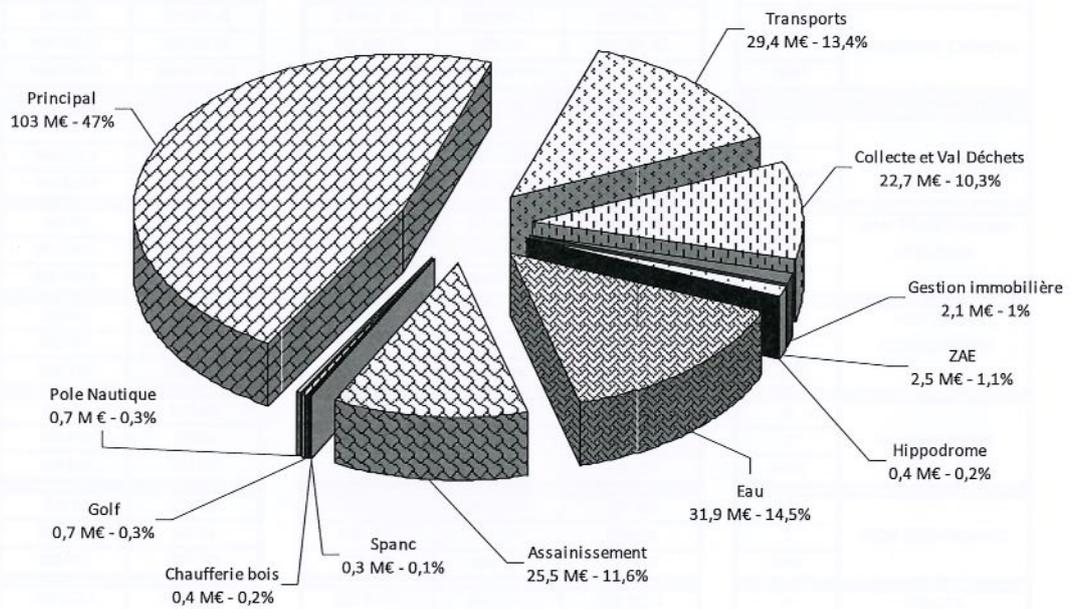
Le tableau ci-après présente la masse budgétaire consolidée du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Collecte et Valorisation des Déchets, à la Gestion Immobilière des entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, ceux de l'Eau de l'Assainissement et du SPANC et enfin ceux du Golf et du Pole Nautique.

BUDGET CONSOLIDÉ : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements budgétaires							
En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	76 306 000	11 028 000	87 334 000	86 419 000	915 000	87 334 000
	I.	31 468 000	915 000	32 383 000	21 355 000	11 028 000	32 383 000
	Total	107 774 000	11 943 000	119 717 000	107 774 000	11 943 000	119 717 000
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	20 540 056	4 160 944	24 701 000	22 841 000	1 860 000	24 701 000
	I.	8 831 000	1 860 000	10 691 000	6 530 056	4 160 944	10 691 000
	Total	29 371 056	6 020 944	35 392 000	29 371 056	6 020 944	35 392 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	20 251 000	1 070 000	21 321 000	21 296 500	24 500	21 321 000
	I.	2 402 500	24 500	2 427 000	1 357 000	1 070 000	2 427 000
	Total	22 653 500	1 094 500	23 748 000	22 653 500	1 094 500	23 748 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	886 000	430 000	1 316 000	1 182 000	134 000	1 316 000
	I.	1 460 000	134 000	1 594 000	1 164 000	430 000	1 594 000
	Total	2 346 000	564 000	2 910 000	2 346 000	564 000	2 910 000
HIPPODROME	F.	215 315	234 685	450 000	365 000	85 000	450 000
	I.	210 000	85 000	295 000	60 315	234 685	295 000
	Total	425 315	319 685	745 000	425 315	319 685	745 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	322 120	133 880	456 000	415 000	41 000	456 000
	I.	109 000	41 000	150 000	16 120	133 880	150 000
	Total	431 120	174 880	606 000	431 120	174 880	606 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	2 329 000	6 980 000	9 309 000	1 788 000	7 521 000	9 309 000
	I.	178 000	7 521 000	7 699 000	719 000	6 980 000	7 699 000
	Total	2 507 000	14 501 000	17 008 000	2 507 000	14 501 000	17 008 000
EAU	F.	10 201 000	8 229 000	18 430 000	17 115 000	1 315 000	18 430 000
	I.	24 712 000	1 315 000	26 027 000	17 798 000	8 229 000	26 027 000
	Total	34 913 000	9 544 000	44 457 000	34 913 000	9 544 000	44 457 000
ASSAINISSEMENT	F.	7 935 000	9 410 000	17 345 000	15 757 000	1 588 000	17 345 000
	I.	18 639 000	1 588 000	20 227 000	10 817 000	9 410 000	20 227 000
	Total	26 574 000	10 998 000	37 572 000	26 574 000	10 998 000	37 572 000
SPANC	F.	306 900	9 100	316 000	316 000	0	316 000
	I.	10 800	0	10 800	1 700	9 100	10 800
	Total	317 700	9 100	326 800	317 700	9 100	326 800
GOLF	F.	606 000	97 000	703 000	688 800	14 200	703 000
	I.	125 800	14 200	140 000	43 000	97 000	140 000
	Total	731 800	111 200	843 000	731 800	111 200	843 000
POLE NAUTIQUE	F.	606 000	142 000	748 000	671 000	77 000	748 000
	I.	129 000	77 000	206 000	64 000	142 000	206 000
	Total	735 000	219 000	954 000	735 000	219 000	954 000
BUDGET GLOBAL	F.	140 504 391	41 924 609	182 429 000	168 854 300	13 574 700	182 429 000
	I.	88 275 100	13 574 700	101 849 800	59 925 191	41 924 609	101 849 800
	Total	228 779 491	55 499 309	284 278 800	228 779 491	55 499 309	284 278 800

Le **budget agrégé 2020** qui correspond au cumul des prévisions budgétaires du budget principal et des budgets annexes **après retraitement des flux entre budgets et des opérations d'ordre s'établit à 219 659 581 €** de dépenses réelles ou de recettes réelles (voir tableau en annexe 1).

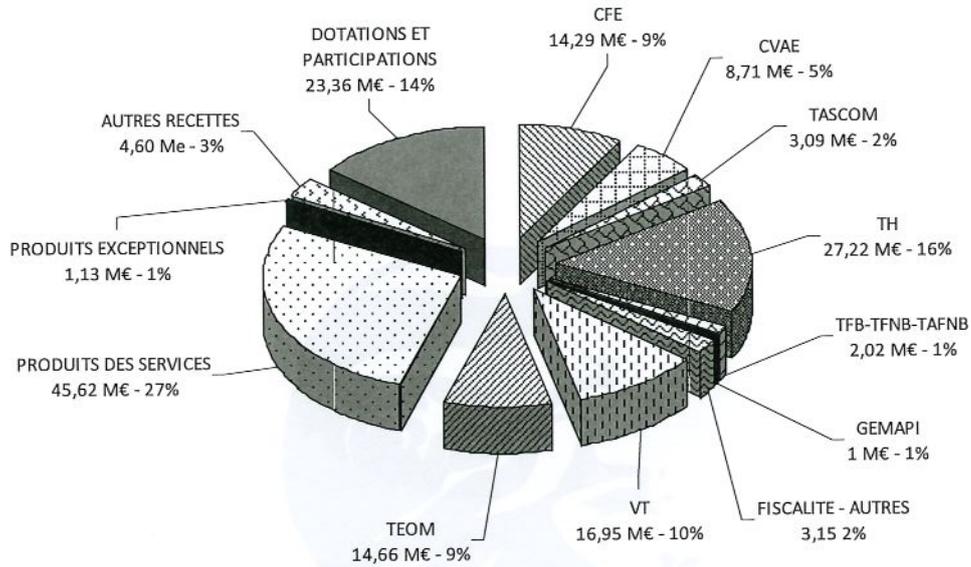
I. Répartition des prévisions par budget

Répartition par budget : 219,6 M€ (Fonctionnement et investissement) En volume (M€) et en pourcentage du budget

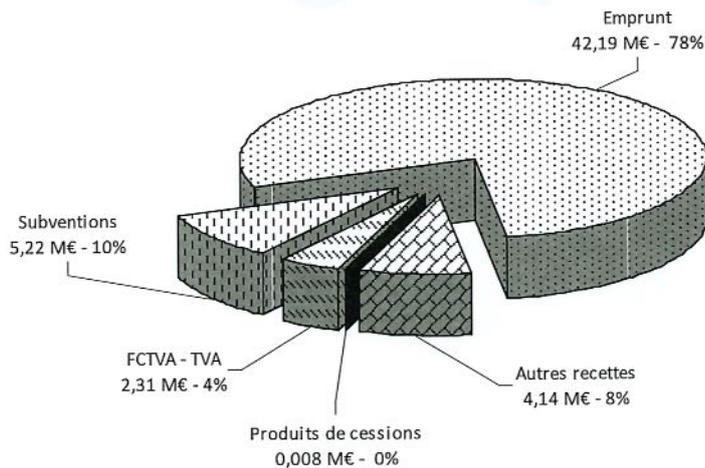


2. Répartition des recettes réelles consolidées par nature 219,6 M€

Recettes réelles de fonctionnement par nature : 165,8 M€



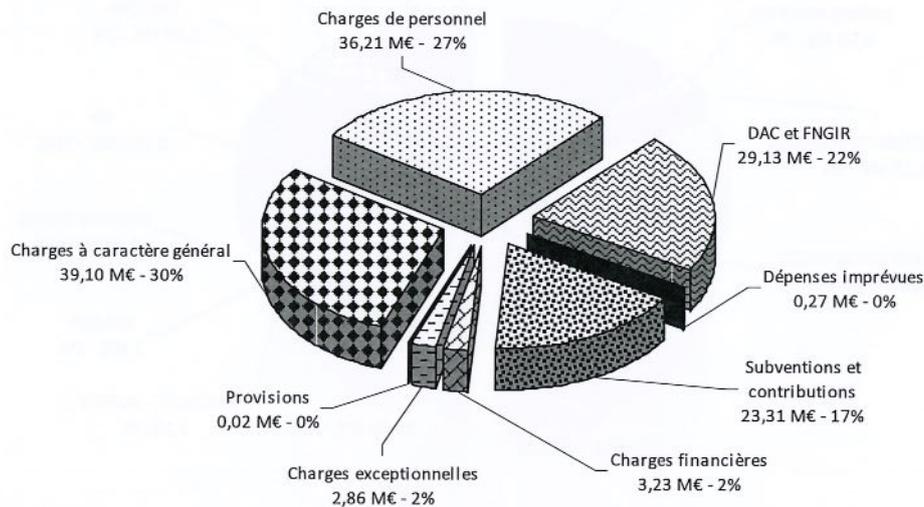
Recettes réelles d'investissement par nature : 53,8 M€



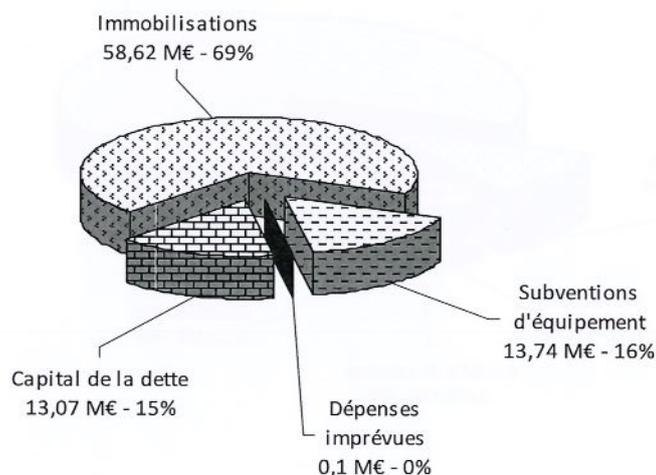
3. Répartition des dépenses consolidées par nature

Sur les 219,6 M€ de dépenses réelles retraitées, 61 % constituent des dépenses de fonctionnement et 39 % des dépenses d'investissement¹.

Dépenses réelles de Fonctionnement par nature : 134,1 M€



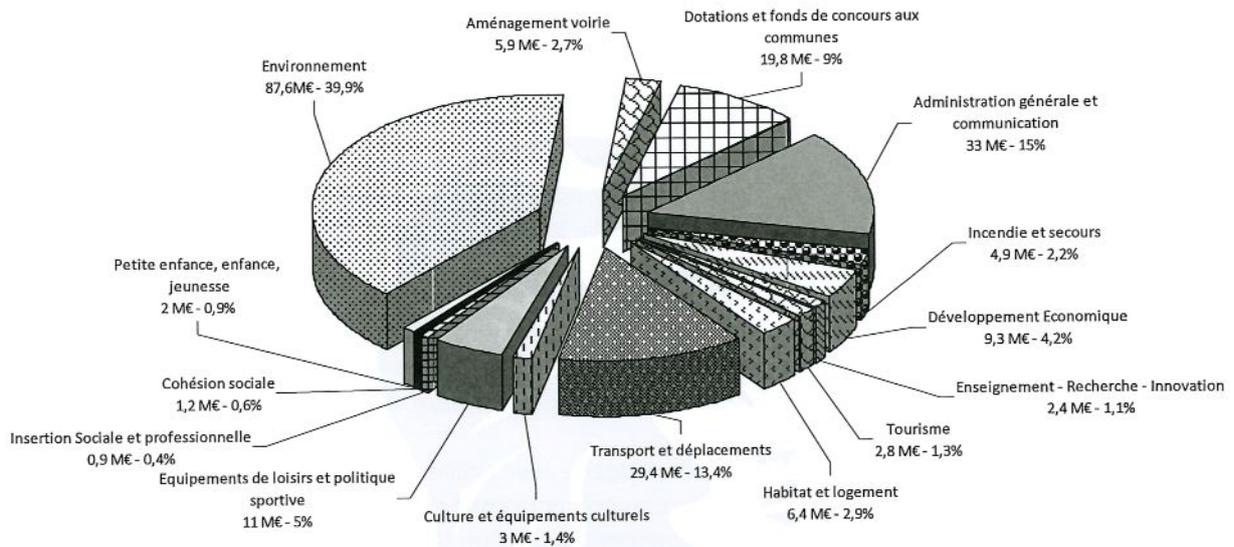
Dépenses réelles d'investissement par nature : 85,5 M€



¹ y compris les travaux d'aménagement des zones imputés en fonctionnement et les subventions d'équipement du budget assainissement

II. PRESENTATION PAR POLITIQUE DU BUDGET 2020

I. Présentation consolidée de la répartition du Budget 2020 par politiques – dépenses réelles : 219,6 M€



2. Présentation détaillée par politique du Budget 2020

Les documents budgétaires par fonction sont applicables aux communes de 10.000 habitants et plus, aux groupements intercommunaux comprenant au moins une telle commune. Par conséquent, la première partie de ce rapport consiste en la présentation du Budget Primitif consolidé par politique tous budgets confondus.

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 9,3 M€

FONCTIONNEMENT = 2,3M€

INVESTISSEMENT = 7 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,3 M€**

Le budget 2020 est stable par rapport au budget primitif 2019.

Les **charges de personnel** affectées à la politique développement économique (fonction 90) représentent **307,6 K€**.

Les principales actions prévues en 2019 sont :

- 1) Le soutien à diverses structures en faveur du développement économique à hauteur de 372,8 K€ (- 50 K€ /2019) :**

Le montant apparait en baisse car trois actions prévues en 2019 ne figurent plus au budget en 2020 (soutien aux projets innovants d'entreprises 30 K€ basculé en innovation recherche, l'arrêt de la cotisation à la MEFPI 41,5 K€ et 50 K€ prévus pour une étude) soit une diminution de 121 K€. En revanche, les subventions sont en hausse de 71 K€.

- **262,8 K€ de subventions et cotisations aux structures accompagnant les entreprises** dans toutes les étapes de leur vie et de leur développement dont la plupart sont reconduites comme Initiative Armor (100 K€), la Chambre des Métiers Cité des Goûts et des Saveurs (25 K€), Armor Angels (5K€), le Réseau Entreprendre (8 K€), l'ADIE 12 K€, la Boutique de Gestion 22 (17 K€), le réseau de l'ESS (RTESS) : réseau territorial pour une économie sociale et solidaire 0,8 K€. La subvention versée pour l'organisation du salon les Terralies est portée à 91 K€ soit une augmentation de +81

K€ suite au désengagement de certains partenaires, dans l'attente de trouver un nouveau modèle économique pour l'édition 2021.

- **110 K€** de participation au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** (sans augmentation/2019).

2) La mise en valeur des actions économiques du territoire à hauteur de **92 K€ (+18 K€)** :

- **25 K€** pour la réalisation d'une mission de **prospection des entreprises exogènes**.
- **25 K€** pour le financement d'actions de marketing territorial (**nouveau projet**)
- **37 K€ (-7 K€)** pour l'**organisation ou la participation à diverses manifestations** : la 5^{ème} édition du forum pour l'emploi (18 K€), le salon des entrepreneurs (8 K€), la rencontre annuelle avec les entreprises sur le thème de l'économie (4K€ soit + 0,2K€/2019), les rencontres de prospects (2K€), frais de réception (thématique et accueil des prospects...) 5 K€
- **5 K€** pour la **sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et l'entreprise**. Cette action découle du contrat de ville 2015-2020. Elle se traduira par des actions ponctuelles ou un suivi de projets pédagogiques en partenariat avec des établissements scolaires (collèges et lycées) accompagné d'un essaimage de l'action sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

3) L'entretien des Parcs d'activités Economiques communautaires à hauteur de **303 K€ (+19 K€)**.

Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie (164 K€), la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Electricité (37 K€ soit + 7 K€/2019), l'éclairage public (80 K€), la subvention à l'Association Syndicale Libre de Kéribet pour l'entretien de la partie commercialisée sur le parc d'activités de Kéribet (4,5 K€), la signalétique (6 K€) et des fournitures et locations pour les travaux réalisés en régie (6,5 K€), entretien des voies et déstockage des résidus (2,4 K€), entretien des réseaux de feux tricolores anciens Châtelets (2,5 K€).

4) La gestion immobilière des entreprises est regroupée en un seul budget annexe nommé « gestion immobilière des entreprises » à hauteur de **886 K€ (+22 K€)**.

Le budget 2020 comprend :

- la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique tels que** Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **354,8 K€**. Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la **SEM Baie d'Armor Entreprises** (216,7 K€) avec un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2020, les taxes foncières (98 K€). Les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs.
- la **gestion de la Technopole** pour **234,2 K€** et correspondant aux charges à caractère général (fluides, maintenance, taxes foncières...) soit - 20 K€/2019.
- Le **site de Chaffoteaux et Maury** pour **26,5 K€** de taxes foncières.
- Le **bâtiment TOTEM** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **60 K€**, une convention est passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (60 K€/an). Cette action n'était pas prévue au budget primitif 2019.

Les charges de personnel s'élèvent à **160 K€** et les charges d'intérêts des emprunts à **43 K€**.

Les autres dépenses qui se montent à **7,5 K€** et comprennent les dépenses imprévues (2 K€), les charges de gestion courante (5 K€) et les charges exceptionnelles (0,5 K€).

Les principales **recettes** du budget annexe « gestion immobilière des entreprises » sont les loyers des locations pour **734 K€** soit + 48 K€/2019€ (Gie 369 K€ et Technopole 365 K€) ainsi qu'une subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'agglomération pour **418 K€**.

5) Les autres dépenses 72 K€

Elles portent sur l'abonnement à un service « logiciel métier » en mode SAAS pour le suivi des entreprises et des Parcs d'activités (7 K€), des prestations complémentaires pour un logiciel maquettes bionatics (5 K€), la poursuite de la démarche du **Plan Alimentaire Territorial** avec la Chambre d'Agriculture phase 2 (10 K€), l'entretien et les taxes foncières du bâtiment Handi-chiens (5,4 K€), des frais de déplacement (6,5 K€).

30 K€ étaient prévus en 2019 pour la définition de la stratégie commerciale et ne sont pas reconduits en 2020.

Par ailleurs, les frais financiers comptabilisés sur le budget annexe ZAE s'élèvent à 38 K€.

6) Le numérique et les nouvelles technologies à hauteur de 41 K€ (+15 K€) et 137 K€ de charges de personnel soit 178 K€.

La participation à la manifestation Start up Week-end (2 K€) est maintenue. L'Agglomération prévoit de soutenir en 2020 le Zoopole développement dans l'Animation de la French TECH pour 25 K€ (+10 K€/2019). On retrouve le fonctionnement de Saint-Brieuc Factory pour 11 K€ (auquel s'ajoutent les charges de personnel pour 137 K€). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence. Il a été transféré de la ville de Saint-Brieuc vers l'agglomération au 01 juillet 2017 (DB-262-2017) et financé par une réduction de DAC à hauteur de 90 K€ (CLECT du 1^{er} juin 2017). 3 K€ sont également prévus pour l'organisation d'une conférence. Le soutien à la Kreizenn Dafar n'est pas reconduit (- 9 K€).

7) La participation au fonctionnement du Port du Légué à hauteur de 75,3 K€ (+21 K€).

Cette dépense comprend une participation au Syndicat Mixte du Légué pour 53,7 K€ (+ 21,2 K€), l'entretien courant de la passerelle pour 6 K€ et le contrat de manègement de la passerelle avec la CCI 15K€.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 M€**

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse (- 2,67 M€ par rapport au BP 2019).

Les principales actions prévues en 2020 sont :

1) La mise en œuvre du cadre stratégique de développement économique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017) à hauteur de **900 K€**. On y retrouve :

- Une enveloppe de 50 K€ pour un dispositif d'aide à l'installation agricole (DB-386-2017) pour 10 dossiers par an.
- Une enveloppe de 400 K€ pour un dispositif d'aide à l'investissement immobilier pour 5 dossiers par an
- Une enveloppe de 100 K€ pour un dispositif d'aide à la création d'emploi significative
- Une enveloppe de 150 K€ pour un dispositif de « Pass Commerce et Artisanat » en lien avec la Région Bretagne dont l'objectif est de dynamiser l'activité économique des TPE et de les aider à se moderniser (DB-384-2017) pour 40 dossiers par an.
- Une enveloppe de 200 K€ pour un dispositif d'aide à l'immobilier commercial en centralités (15 à 20 dossiers par an).

2) La création de Parcs d'Activités Economiques à hauteur de **2,47 M€**. Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et à pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent :

- L'achat de **foncier pour 400,7 K€** : extension Nord des Châtelets 146 K€, Espace du Lié Ploelec-L'Hermitage 63 K€, Le Perray Trégueux 61 K€, Kéribet Pordic 50 K€, La Colignère Trémuson 55,6 K€, Le Challonge Plédran 19,3 K€, Le Grand Plessis Plaintel 3,5 K€ et La Bourdinière Yffiniac 2 K€,
- **L'aménagement des parcs pour 1,729 M€** : extension Nord des Châtelets 730 K€, Le Perray (Mitan) Trégueux 205 K€, La Colignère Trémuson 177,5 K€, Le Challonge Plédran 296 K€, ZOOPOLE rue du Sabot 258 K€, Espace du Lié Ploelec L'Hermitage 37,5 K€...,
- Les **honoraires et taxes** représentent **161 K€**,
- Le remboursement du capital de la **dette 178 K€**.

3) L'entretien et la requalification des Parcs d'Activités Economiques communautaires existants à hauteur de **1,53 M€** (+ 961 K€ / BP2019). Une enveloppe de 1,4 K€ est prévue pour les travaux à laquelle s'ajoutent 26 K€ pour la signalétique et 100 K€ de participation pour l'éclairage public. Une partie de l'évolution de l'enveloppe s'explique par le report de l'enveloppe de 2019 non consommée et par le transfert des zones communales.

4) 1,2 M€ seront investis sur le budget annexe « Gestion Immobilière »

Dont 948 K€ de dépenses d'équipement :

- **278,3 K€** pour le projet TOTEM (réhabilitation du bâtiment de l'ancienne CAF situé 53 Bd Clémenceau à Saint-Brieuc),
- **341,6 K€** pour le quai Armez et l'aménagement de la cellule n°3 pour l'installation 'O'CAPITAIN,
- **35 K€** pour l'étude d'opportunité de la brasserie de QUINTIN,
- **50 K€** pour le bâtiment relais de Ploelec espace du Lié,
- **65,5 K€** pour Cap Entreprises 1, **51 K€** pour Cap Entreprises 2,
- **62 K€** pour le Coin des Malins,
- **58,5 K€** pour la Technopôle (accessibilité PMR, Espace Science et Métiers : Travaux de gros entretien, ISPAIA : remplacement complet de l'hubriserie de la porte « sortie de secours » et Remplacement du système de désenfumage, Pôle Biotechnologique : couverture légère des matériels techniques en toiture, KERIA : Travaux de gros entretien de toitures, façades, hubriseries).

Et 296 K€ de remboursement du capital de la **dette**.

5) L'opération d'extension du bâtiment Handi-chiens : 346 K€

Le coût global de l'opération est de 450 000 € TTC. : 460 240 € TTC (peut être arrondi à 460 000 € TTC)

Etalement des dépenses :

2019 : 9 840 €
 2020 : 346 460 €
 2021 : 103 940 €

- **Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2,19 M€** dont :

1) 1,8 M€ de cessions de terrains aménagés sont prévues sur les Parcs d'Activités Economiques : 680 K€ sur Le Perray à Trégueux, 383,7 K€ Les Hautières III Trémuson, 177,9 K€ la Colinière Trémuson, 135 K€ Beaucemaine Ploufragan, 119,5 K€ kéribet Pordic, 101,9 K€ Kertugal 2 Saint-Quay Portrieux, 116,4 K€ Extension Nord des Châtelets, 49,9 K€ devant de la lande Lantic, 23 K€ Le Grand Plessis Plaintel.

2) 345 K€ de subventions dont 85 K€ dans le cadre du Contrat de Ruralité Espace du Lié et 200 K€ dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire pour la construction du bâtiment relais de Ploeuc L'Hermitage. 60 K€ correspondant à la quote part de la Région Bretagne sur Pass Commerce et Artisanat.

B. ENSEIGNEMENT – RECHERCHE – INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 2,4 M€

FONCTIONNEMENT = 1,1 M€

INVESTISSEMENT = 1,3 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération depuis 18 mois en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création du Campus Connecté, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRICULTURE sur la Technopôle, licence numérique au sein de Totem...

Ce développement important de formations et donc du nombre d'étudiants est rendu possible par l'opportunité d'investir le collège de Beaufeuillage qui met fin à son activité en juin 2020. Des travaux d'adaptation seront nécessaires.

De plus un contexte s'impose à la collectivité : l'élaboration du futur CPER 2021-2027 pour lequel des pré-études de faisabilité pourront être réalisées dès 2020.

1. Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'Enseignement Supérieur s'élèvent à **677 K€** (+58 K€ / 2019). Les charges de personnel s'élèvent à 51,9 K€. Hors charges de personnel, le budget est en augmentation de 113 K€.

Les actions 2020 comprennent :

- Une contribution au **SGPU** pour **427,5 K€** (stable/2019) pour financer des actions « Enseignement Supérieur » et notamment celles en faveur de la vie étudiante.
- La reconduction de la subvention de fonctionnement pour le **CNAM 35 K€**
- Des soutiens pour **Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire 100 K€** : subventions au CNAM pour l'amorçage de la licence numérique 35 K€ et une étude de préfiguration de l'Ecole d'ingénieurs Agri Agro Numérique et Environnement (CESI) 50 K€ et soutien aux études de faisabilité pour l'enseignement supérieur 15 K€
- Des actions pour **Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés 29 K€** : l'Entrepreneuriat étudiants, poursuite du partenariat avec Entreprendre

pour Apprendre (EPA) : passage à 3 accompagnateurs d'équipes d'étudiants, 6 K€ et poursuite du partenariat avec PEPITE Bretagne 3 K€, étude de faisabilité d'un **bureau des stages**, 5K€ structure faisant le lien entre étudiants, jeunes diplômés et entreprises du territoire, **accueil du salon régional d'Entreprendre pour Apprendre (EPA)** 1800 participants 15 k€ .

- Le soutien de structures pour **Renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur 18 K€** à SUPARMOR pour l'organisation du salon SUPARMOR 5 K€, Saint-Brieuc Prépa 8 K€ (l'association assurera la promotion de la nouvelle classe préparatoire véto BCPTS) et au CNAM pour le projet de Campus connecté 5 K€
- Des actions pour **Améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité 13 K€** : subventions pour l'animation de la vie étudiante 6 K€, tarification culturelle et sportive étudiantes 5 K€, WELCOM PACK rentrée étudiante 2 K€, Sécurité civile pour la soirée de rentrée salle de Robien 0,4 K€
- Des cotisations **2 K€** : Adhésion à l'Association des Villes Universitaires de France à hauteur de 1 K€ et à ACT FOOD pour 1 K€
- Frais liés à l'organisation de groupe de travail : stratégie ESR, frais de mission et déplacement **2 K€**.

Des subventions sont attendues à hauteur de 16 K€ pour financer certaines de ces actions.

Au titre du **soutien à la Recherche et l'Innovation**, les dépenses dans le cadre du Fonds dédié s'élèvent à **409 K€** (+52 K€ / BP2019). Celui-ci a été créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014) et se décline en 5 axes dont la vocation est d'aider les entreprises à se préparer aux mutations technologiques et d'anticiper les marchés de demain :

- Renforcer l'expertise et le partage de l'innovation
- Développer le potentiel de Recherche
- Détecter et accompagner l'innovation
- Créer un effet levier qui déclenche le processus d'innovation
- Inciter le maillage des projets étudiants avec les entreprises.

Pour 2020, il est prévu :

- des aides pour travaux de recherche Post Doc (Rennes1-IETR, Anses, Chaire Agro CNAM) 144 K€ (+ 28 K€/2019 du fait de l'arrivée de la Chaire Nationale AGRI AGRO du Cnam),
- pour le Zoopole développement : la plate forme composites (ID COMPOSITE) 24 K€, la contribution annuelle pour 115 K€
- la Culture scientifique : le temps des sciences 45 K€, le Forum des Savoirs 27,5 K€,
- le Soutien aux projets innovants d'entreprise 40 K€ (30 K€ affectés en développement économique au BP 2020, basculés en recherche innovation en 2020)
- le Soutien aux projets étudiants innovants 10 K€,
- les ITS Bretagne 3 K€.

2. Investissement

Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **647 K€** (+ 315 K€ / 2019) et comprennent des subventions d'équipement au SGPU concernant :

- l'aménagement du Campus Mazier 182 K€

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

- la participation aux travaux d'adaptation et d'accessibilité du collège Beaufeuillage 250 K€
- l'étude de faisabilité d'un Espace Co working pour les enseignants chercheurs Grand Mazier 15 K€
- la Licence Santé 50 K€
- les Projets CPER 2015/2020 : Restaurant universitaire phase 3 pour 150 K€.

Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017).

Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **631 K€ (+97,7 K€/2019)** et comprennent :

- Les Investissements de Zoopole Développement / Plateforme IDVET 15 K€
- Le Soutien aux projets Innovants d'entreprises 75 K€
- Le Soutien aux projets Tremplin Carnot 25 K€
- Les Investissements de Rennes 1/ID composites 25 K€
- Les investissements de Rennes 1/ IUT Saint Brieuc Projet RSE (réaménagement des locaux) 35 K€
- les projets de recherche réalisés par l'ANSES et l'IUT de Saint-Brieuc (Elephants 227,5 K€, Apivale 55 K€, MATECOM 83,5 K€).
- Les participations diverses pour créer des leviers déclencheurs de processus d'innovation (axe 4 du Fonds Recherche Innovation) : projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité, 90 K€

07 JAN. 2020

C. TOURISME

MONTANT DEPENSES = 2,8 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,4 M€	INVESTISSEMENT = 1,4 M€

Un budget de 2,84 M€ est consacré au Tourisme et comprend : le développement touristique et l'aménagement du Grand Brézillet.

Dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme aux intercommunalités :

- l'office de tourisme de l'ex Saint-Brieuc Agglomération est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui devient un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Saint-Brieuc Armor Agglomération est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin (fonctionnement, salaires, contrats divers...).
- L'office de tourisme de Binic-Etables-sur-Mer a conservé une structure juridique distincte sous forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) administré par un comité de direction et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui versera une subvention de fonctionnement. Elle fait l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées et d'une réfaction de DAC des communes concernées.

Les dépenses réelles de fonctionnement du tourisme s'élèvent à 1,4 M€ (-2,5 %) dont 164,8 K€ de charges de personnel (+6 K€/2019).

Le budget primitif prévoit la réalisation d'**une étude** pour un montant de **15 K€** sur le positionnement et le développement des 2 stations Binic Etables Sur Mer, Saint Quay Portrieux et **1 K€** pour la convention d'observatoire du tourisme Morgoat .

Par ailleurs, la participation à la mise en œuvre de la campagne d'image et d'attractivité « Tout Vivre en Côtes d'Armor » est prévue à hauteur de **2 K€**.

Afin de poursuivre le développement de l'activité touristique des **subventions de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1,10 M€ (-22,7 K€/2019 car il n'y aura pas de coupe Florio en 2020)** Ces subventions sont réparties comme suit :

- A l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc **782,8 K€** dont 575,8 K€ de subvention annuelle et 207 K€ de taxe de séjour (perçue sur le budget général et reversée),
- A l'office de tourisme Binic-Etables Sur Mer 207,1 K€
- Au Pays de Saint-Brieuc pour la destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps 104 K€
- Une enveloppe de subventions est également prévue 10 K€

Les cotisations aux organismes s'élèvent à **3,8 K€**.

- Adhésion à la Confédération Nationale du Tourisme Urbain 1,3 K€
- Adhésion à COESIO 1,4 K€.

Les dépenses de fonctionnement concernent les charges liées à la DSP et aux bâtiments du **Palais des Congrès s'élèvent à 104 K€** (dont taxes foncières 66,9 K€). Les navettes pour les congrès sont stables à **5 K€**. Les dépenses diverses (catalogues et imprimés, déplacements...) se montent à **23,5 K€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'aménagement du Grand Brézillet s'élèvent à **25 K€** et concernent les Charges liées au centre de tri postal (ronde de sécurité 1,8 K€, taxes foncières 13,5 K€, entretien des voies, des espaces verts, de l'éclairage 9,5 K€, achat de fournitures pour entretien en régie 350 €)

La **taxe de séjour** prévue à hauteur de **207 K€**. Elle est perçue par Saint-Brieuc Armor Agglomération et reversée à l'Office de tourisme communautaire pour le financement des projets de développement touristique.

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1,4 M€**

1,2 M€ seront investis dans l'opération du **GRAND BREZILLET** pour le désamiantage et la déconstruction des bâtis dans l'enceinte de l'ancien centre de tri pour 850 K€ et l'acquisition du HALL Rateau pour 350 K€.

206 K€ seront consacrés au Tourisme :

- Pour le **Palais des Congrès** : 60 K€ de travaux (Hall Nicolas : Travaux de remplacement équipement de sécurité centrale incendie 10 K€, Hermione : Travaux local HT remise aux normes de la ventilation 40 K€ et Sécurisation accès trappe de désenfumage 10 k€),
- En **équipement numérique** : AMO site internet 50 K€ , acquisition d'une Application sport nature 48 K€, acquisition d'une Application numérique parcours en ville (patrimoine, musées...)
- 20 K€ pour la nouvelle convention avec la ville de Saint Brieuc sur la poursuite jalonnement après PEM TEO 5 K€,
- En **acquisition de matériel et mobilier** : du mobilier de bureau 3,5 K€, en vue de la fermeture de Quintin l'hiver : achat panneau extérieur : 8 K€ et distributeur informations touristiques libre service : 5 k€, signalétique 71 ème après PEM TEO : 5 K€ , étagères local OT : 1,5 K€.

D. HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT DEPENSES = 6,4 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,4 M€	INVESTISSEMENT = 5 M€

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi par un établissement public de Coopération intercommunale (EPCI) pour l'ensemble de ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 9 février 2018 (DB-076-2017) l'élaboration d'un PLH 2018-2023 concernant ses 32 communes (PLH 4).

Les inscriptions 2020 Habitat – Logement sont la traduction de la mise en œuvre du PLH3 de l'agglomération adopté fin 2011, du PLH à 32 adopté le 11 juillet 2019 et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.

HABITAT ET LOGEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 900 K€

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de -169 K€ / BP 2019 (subvention ALEC affectée en investissement) et comprennent :

- **Rénovation** pour **107,2 K€** qui est un dispositif initié en 2012 et qui s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de SBAA créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés et le conventionnement sans travaux. Ce montant comprend le conventionnement sans travaux (**30 K€**), les frais de maintenance du site internet de l'Espace Info Habitat UBITIK (**3 K€**), les frais de communication sur l'Espace Info Habitat et les actions de terrain de l'ambassadeur (**4 K€**). A cela s'ajoutent des subventions versées à : l'ALEC pour le SLIME sur l'animation (**43K€**), à BATIPOLE (**12,5 K€**) sur la mobilisation des professionnels du bâtiment et aux Compagnons Bâtisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée (**9 K€**). Des frais divers de réception et alimentation sont prévus dans le cadre de réunions d'instance de gouvernance du PLH, de salons et ateliers divers pour (**5,7 K€**). A noter que la subvention versée à l'ALEC sur l'accompagnement (**82 K€**) est basculé en investissement.

En recette, 131,7 K€ sont attendus dont 101,7 K€ de la Région / ADEME pour la plateforme Rénovation et 30 K€ du CLER pour le SLIME.

- Des **charges de personnel** à hauteur de **533,3 K€**.
- **Des cotisations et subventions** (hors dispositif Rénovation) sont prévues à hauteur de **192,1 K€** (SILLAGE 55 K€, FSL 82 K€, ADIL 28 K€, CREHA OUEST 8,3 K€, Club décentralisation 3,8 K€, Trait d'union 15 K€).

- **Des études pour 20 K€.** Ce montant comprend **10 K€** pour l'étude sur **le logement vacant** en lien avec les actions du futur PLH. L'objectif est de réinvestir les centres villes/centres bourgs des communes en ciblant les actions permettant de remettre les logements vacants sur le marché. L'étude porterait dans un premier temps sur les communes SRU. Une demande de subvention sera faite auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations et Action Logement. De plus, **10 K€** portent sur la **politique d'attribution des logements** portant sur le Plan Départemental de Gestion de la Demande de logement (**PPGD**) et la Convention unique Intercommunale d'Attribution (**CIA**). En effet, depuis les lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et LAMY (loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), les EPCI dotés d'un PLH et de quartiers prioritaires ont été placés au cœur des questions d'attribution des logements sociaux et d'information des demandeurs. Une partie de l'étude sera réalisée par l'ADEUPA.
- Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social : il convient de prévoir des honoraires pour le suivi de la maquette financière ANRU pour **45,5 K€** (2020 : 25 K€ et solde 2019 : 15,5 K€),
- Des **locations de salle** pour **1,7 K€** (Rencontres Territoriales de l'Habitat, Salon de l'Habitat,...).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,89 M€

Les dépenses d'investissement sont en baisse de - 1,06M€ / BP 2019 et comprennent :

1) Aides en faveur du parc public : 2,41 M€

- **1 M€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat** (ANAH). Les recettes perçues par l'agglomération sont de 1 M€ car le coût est supporté par l'Etat. Ces aides sont accordées par l'agglomération dans le respect des objectifs établis avec l'Etat.
- **1,02 K€** au titre de la **requalification du parc public social** et du renouvellement urbain correspondant au versement du solde sur des opérations importantes et le versement des aides à la construction sur des opérations de renouvellement urbain
- **392,3 K€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux**. Après consultation des bailleurs sociaux et des communes sur l'avancement des opérations les crédits s'élèvent à 392,3 M€ pour les OPH.

Les besoins 2020 sont inférieurs au BP 2019, en effet, des retards sont constatés sur de nombreuses opérations de construction de logements locatifs sociaux du fait des incertitudes liées à la loi ELAN.

2) Aides en faveur du parc privé : 1,86 M€

- **527,3 K€** pour l'aide à **l'accession sociale à la propriété** destinée en partie aux « ménages modestes », selon critères, à l'acquisition d'un logement ancien. Un dispositif d'aide à l'accession à la propriété a été mis en place en 2007 dans le cadre du PLH. Il a régulièrement évolué et ne concerne désormais que les acquisitions de logements existants nécessitant des travaux. Outre l'aspect social, cette action est également importante en termes de recettes fiscales (TFB, TH). L'instruction thermique et financière des projets des acquéreurs est réalisée au sein de l'Espace Info Habitat, en partenariat avec l'ALEC et l'ADIL. En 2020, l'objectif sera d'aider 145 ménages répartis sur les 32 communes.
- **1,33 M€** au titre de **l'amélioration du parc privé (Rénovation)** : le dispositif Rénovation initié en 2012 s'appuie sur la Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat de Saint-brieuc

Armor Agglomération créée en 2017, elle-même intégrée à l'Espace Info Habitat depuis 2018. Rénovation regroupe les aides à l'amélioration des logements privés et le conventionnement sans travaux. Les crédits 2020 reprennent la programmation des années passées non soldées et les prévisions 2020 sur les aides aux travaux mais également les honoraires et subventions liés au suivi animation des opérations programmées en cours (PIG précarités 345,4 K€ et honoraires suivi animation 239 K€, OPAH-RU 178 K€ et honoraires suivi animation 224 K€) et de la plateforme (subvention ALEC 82 K€).

En 2020, l'objectif sera d'accompagner 540 ménages dans un programme de travaux répartis sur les 32 communes.

A cela s'ajoutent les primes énergie hors public ANAH (196 K€), les diagnostics hors publics ANAH (40 K€), l'auto-réhabilitation (30 K€).

3) Portage foncier habitat: 617,6 K€

617,6 K€ sont prévus pour l'acquisition de terrains programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat :

- TREGUEUX Rue de Verdun : 208,6 K€
- SAINT-BRIEUC Rue du Berry : 80 K€
- LA MEAUGON Le Vau Lorgan : 70 K€
- PLERIN (Centre Equestre) : 256 K€
- PLOEUC-L'HERMITAGE ancienne école (0€) car prise en charge par l'Etablissement Public Foncier Régional
- Frais d'acte 3 K€.

1,32 M€ de recettes sont inscrites au BP 2020 et portent sur les subventions de l'ANAH à hauteur de 324 K€ (183 K€ sur le PIG 2019 et 141 K€ sur l'OPAH RU) et sur la délégation des aides à la pierre 1M€.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 599,5 K€

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération a compétence pour l'accueil des gens du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de huit aires d'accueil sur le territoire mais également l'accueil des grands rassemblements et l'accueil des petits groupes familiaux en saison estivale sur les terrains identifiés.

Le bilan de la gestion mise en œuvre depuis la prise de compétence fait apparaître des points positifs (règlement intérieur commun, augmentation des recettes de gestion, complémentarité avec l'accueil des groupes, mise en œuvre d'un projet social...) mais aussi de réelles difficultés, notamment du fait des tensions existantes. Aujourd'hui, plusieurs territoires ont opté pour l'accompagnement par des structures spécialisées. En effet, cela permet à la collectivité de ne pas se retrouver directement en première ligne et également de disposer de spécialistes pluridisciplinaires sur lesquels il sera possible de s'appuyer. Le prestataire pourra assurer des missions d'encaissement des droits de place et des fluides, devra assurer la tranquillité sur l'aire et l'entretien de sites. Un bilan sera effectué à l'issue de cette période. Cette mission portera sur les aires de Langueux, Plédran, Pordic, Trégueux et Saint-Brieuc dans un premier temps. Elle intégrera Ploufragan après les travaux de mise en conformité de l'aire. Le service de Saint-Brieuc Armor Agglomération conservera la gestion directe d'Hillion, Plérin

et Ploufragan. Par délibération Numéro DB-248-2019 du 24 octobre 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé l'engagement d'une consultation pour la gestion des aires pour un montant prévisionnel de 275 K€ avec passation d'un marché à commandes avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 520 K€**

L'Agglomération assure la gestion complète en régie des 8 aires d'accueil des gens du voyage. Les dépenses de fonctionnement augmentent de +44 K€ / 2019 et comprennent :

- Les **frais de fonctionnement** des aires pour **174,2 K€** +6 K€ (fluides, fournitures,...).
- Les **charges de personnel** pour **311 K€** (+19 K€).
- Une participation de **7 K€** (nouvelle action) pour le poste de médiatrice départementale à partir de 2020
- Une enveloppe de **27 K€** pour le **projet social intercommunal** :
 1. une subvention de **17 K€** (+2 K€) à l'association **Itinéance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération,
 2. Une subvention de **10 K€** (+7,5 K€) à l'AFPA pour des chantiers ATE. Le chantier formation itinérant permettra d'effectuer des travaux d'amélioration des aires d'accueil (carrelage, peinture, petit menuiserie); il nécessite l'attribution d'un budget pour le matériel en contrepartie de la mise à disposition de main d'œuvre.
- Des Remboursement de redevances aux voyageurs dans le cadre du pré-paiement : régie d'avance 500 €.
- Une enveloppe de 500 € pour indemnisation de familles en cas de problèmes (en 2019, problème avec Enedis sur l'aire de Plédran).

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 229 K€**

Elles sont en baisse de (-24,5 K€ /2019) et comprennent :

- les redevances versées par les gens du voyage 85 K€ (-12 K€).
- une subvention versée par l'Etat 140 K€(-10 K€) en fonction de l'occupation des aires (taux d'occupation estimé moins important du fait de la fermeture exceptionnelle de deux aires d'accueil au cours de l'année 2019 : Pordic et Plérin)
- des remboursements sur rémunération du personnel (4 K€).

- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 79,3 K€**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de :

- l'acquisition d'un **terrain soupape 50 K€**,
- des **études préalables à l'aménagement d'une aire d'accueil** sur la commune de Ploufragan (levé topo, études géotechniques...) **15 K€**,
- et **divers projets 14,3 M€** : aménagement de 2 fosses toutes eaux avec couvercle camping 3,5 K€, de travaux de stabilisation des zones d'urgence 3,5 K€, de la création de chemins de circulation sur l'aire (terrassement et empiérement) 3,5 K€, de la mise en œuvre de bornes électriques 1,5 K€ et de mobilier 2,3 K€

E. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

MONTANT DEPENSES = 29,4 M€	
FONCTIONNEMENT = 18,9 M€	INVESTISSEMENT = 10,5 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend « permettre la mobilité pour tous les habitants dans le territoire » (Orientation n°3). Avec l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse en 2017, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), le nouveau Plan de Déplacement Urbain arrêté en septembre 2018 et dont la validation interviendra en décembre 2019 (DB-231-2018), Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toutes leur place.

1) Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,9 M€.

Exception faite de quelques dépenses générales, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

➤ Le réseau des transports : 16,9 M€

- La dépense principale concerne **la rémunération de l'exploitant** pour 15,2 M€ (+297 K€ soit +2%/BP 2019). Cette progression résulte principalement de la création du service Domi'tub, service créé à titre expérimental pour les personnes de plus de 70 ans (DB-170-2019), de la reprise par BAT de la ligne de transport scolaire de Plaintel et de la prise en compte des coûts d'exploitation du nouveau dépôt des bus.
- Les autres dépenses significatives concernent **le transport scolaire** non compris dans la rémunération de BAT pour 885 K€ (dépense compensée par la Région) et l'affrètement de lignes interurbaines pour 649 K€ en augmentation de 141 K€ par an. Une partie de l'affrètement correspond à une régularisation sur les années antérieures (280K€). Le montant annuel de l'affrètement passe donc de 225 K€ à 366 K€.

➤ PDU : 108 K€

- Les principales dépenses sont liées à la pérennisation de la mise à disposition de 2 stations de VAE en libre service pour 19 K€ correspondant à la poursuite du service suite à une expérimentation s'achevant en octobre 2020, à l'entretien de mobilier urbain pour 24 K€ et aux subventions ou cotisation aux associations pour 28 K€. 8 K€ sont également prévus pour des enquêtes mobilités.

➤ TEO : 869 K€

- **869 K€** seront consacrés à **TEO**, principalement pour la prise en charge de travaux d'isolation acoustiques sur les appartements des riverains de la rue du Combat des Trente (430 K€) et l'indemnisation des professionnels riverains (285 K€) ainsi que des frais de communication (50 K€) et les charges d'entretien du site propre (27,7 K€).

➤ PEM : 71 K€

- **71 K€** seront également consacrés au **PEM**, principalement pour les taxes foncières et des frais juridiques.
- **990 K€** seront consacrés aux **dépenses communes** des 4 composantes du budget annexe transports dont: 645 K€ concernent les frais de personnels, 243 K€ sont liés au paiement des intérêts d'emprunts et 50 K€ sont inscrits dans le cadre de dépenses imprévues.

2) Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à **22,8 M€**.

- **22,7 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** :
 - Les **recettes en régie** gérées par la SPL progressent de + 306 K€ pour atteindre **3,7 M€** en 2019 et sont composées de la régie TUB, des « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources), des recettes pour le transport PMR (Personnes à Mobilités Réduites) et des recettes Proxitub. Les recettes commerciales évoluent principalement en raison des nouveaux abonnés scolaires ainsi que des différents avenants au contrat d'Obligation de Service Publique.
 - Le **Versement Transport** est estimé conformément à la délibération DB-155-2017 à **16,95 M€**. Le taux est inchangé pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération soit 1,60% et évolue à hauteur de 0,80% pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. La progression de +528 K€ est liée à une actualisation de 1% ainsi qu'à l'application du versement transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. L'extension du versement transport représente 740 K€ de produit estimé. A noter que les sommes éventuellement versées à tort (indus) sont remboursées directement par les Urssaf, en vertu d'un arrêt de la Cour de Cassation rendu en juin 2017 : le produit de VT est directement diminué de ces remboursements.
 - Une **Compensation du Versement Transport** de **127 K€** (-100 K€) est versée par l'Etat, en contrepartie du relèvement du nombre de salariés déclenchant l'assujettissement des employeurs (passé de 9 à 11 salariés en 2016). Cette compensation serait en baisse en 2020 si la Loi de Finances valide l'utilisation de cette ressource comme variable d'ajustement destinée au financement de la croissance de la dotation globale de fonctionnement.
 - Les **dotations et participations** sont estimées à **1,89 M€** et comprennent principalement la dotation générale de décentralisation versée par la Région et l'Etat stable à hauteur de 910 K€ et la compensation de la région dans le cadre du transport scolaire pour 790 K€. Les dotations comprennent aussi une subvention du PIA jeunesse de 130 K€ pour financer notamment NOCTUB.
 - **Les produits exceptionnels** sont estimés à **10 K€** (amendes TUB,...).
- **101 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** dont des redevances abris-bus pour 54 K€, des recettes Rou'libre pour 30,2 K€ (DB-316-2017) et une subvention dans le cadre d'une expérimentation pour un an de 2 stations de VAE en libre service pour 12 K€.

3) Les dépenses d'investissement s'élèvent à **10,5 M€**.

- **1,6 M€** seront consacrés au **réseau des transports** :
 - **1,27 M€** pour l'acquisition et la rénovation **de bus**.
 - **276 K€** pour le solde des travaux du **Grand dépôt**

- **90 K€** pour les **autres dépenses** pour l'achat de mobilier urbain pour 40 K€, l'achat d'un logiciel pour 40 K€ et du matériel embarqué pour 30 K€.
- **798 K€** seront consacrés au **PDU** principalement pour l'aménagement d'une liaison entre Beaufeuillage et le Campus Mazier (480 K€), le prolongement du cheminement piétons et vélos sur Beausoleil suite à la construction du collège d'Hillion (100 K€), une étude sur la motorisation du parc de bus (50 K€), une étude d'opportunité pour un axe nord-sud en transports collectifs (50 K€), le Schéma directeur cyclable (30 K€), le financement de stationnement vélos (36 K€) et l'acquisition de 40 VAE pour Rou'libre (48K€).
- **3,05 M€** ont été consacrés à **TEO** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **438 K€** pour 2020. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la place Dugesclin, la rue du combat des Trente,...
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **2,6 M€**. Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maitre d'ouvrage s'élèvent à 2,6 M€ en 2020 dont 540 K€ pour la fin de l'opération TEO 2 et 1,1 M€ pour la 3^{ème} tranche de TEO. Par ailleurs, l'agglomération apporte 998 K€ de subventions d'équipements entre autres pour des travaux de réseaux et le solde de la convention « libération emprise nord » avec la SNCF.
- **3,8 M€** sont consacrés au **PEM** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à **2M€** pour 2020. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,... **1,7 M€** sont également prévus pour reverser à la Ville de Saint-Brieuc des recettes perçues pour son compte.
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **1,1 M€**. Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maitre d'ouvrage s'élèvent à 537 K€ en 2020 (la maison du vélo, des dépenses transversales,...). Par ailleurs, l'agglomération apporte 599 K€ de subventions d'équipements sur des projets de partenaires tels que les travaux de libération d'emprise nord réalisés par la SNCF.



- **1,17 M€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.

4) Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6,5 M€.

- **290 K€** de subventions pour le **PDU, dont 25 K€ de l'ADEME** au titre de l'appel à projet vélos et territoires, **130 K€** de subvention du **PAYS** et **135 K€ de la Ville de Saint-Brieuc** pour l'aménagement d'une liaison entre Beaufeuillage et le Campus Mazier.
- **438 K€** dans le cadre de **TEO** qui correspondent à :
 - **438 K€** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- **2,7 M€** dans le cadre du **PEM** qui correspondent à :
 - **1,7 M€** de subventions de la Région, du FEDER et de l'Etat (FSIL) à reverser à la Ville de Saint-Brieuc.
 - **1 M€** de remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique.
- **3,1 M€** de **recettes générales** qui correspondent à l'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

F. CULTURE ET EQUIPEMENTS CULTURELS

MONTANT DEPENSES = 3 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,6 M€	INVESTISSEMENT = 0,4 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend garantir le bien-être des habitants par un accès à la culture (Orientation n°3). Par ailleurs, la culture doit être vectrice d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place pour y parvenir sont les suivantes :

- ✓ Gérer une Maison des Cultures de Bretagne, tête de réseau pour le territoire et les initiatives de tous les acteurs en la matière.
- ✓ Elargir et coordonner l'action culturelle de l'Agglomération en mettant en réseau les acteurs, les structures et les équipements et en initiant des projets collectifs, concertés et structurants.
- ✓ Accompagner et soutenir la création et la diffusion artistique et la présence des artistes sur le territoire dans des domaines artistiques variés.
- ✓ Développer de nouveaux champs culturels (patrimoine, arts visuels, culture bretonne,...)
- ✓ Gérer le 7 Bis et Cies
- ✓ Initier des actions autour des arts visuels à la Maison de l'agglo.

Les dépenses communes à la politique culturelle s'élèvent à **364,5 K€** (+ 120,6 K€ / BP 2019) dont 295,2 K€ de dépenses de personnels et 67,7 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin. L'évolution par rapport au BP 2019 est principalement liée au recrutement de 2 agents. Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 100 K€

Le montant du BP 2019 est reconduit et se décompose en 25 K€ de dépenses de fonctionnement et 75 K€ de dépenses d'investissement. Il est proposé de changer la date du festival, 2020 sera une année blanche consacrée au développement du mécénat afin de financer la nouvelle formule qui aura lieu au 1^{er} semestre 2021.

2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 44,9 K€

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de Bretagne (DB-370-2018).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **41,6 K€** soit +1,4 K€ / BP 2019. Retraité de l'exonération de la taxe foncière ainsi que de la centralisation de dépenses en Administration Générale (Service Achat), celles-ci progressent réellement de +9,8 K€ / BP 2019.

Les principales dépenses concernent :

- 26,5 K€ de subventions versés à Telenn (-2 K€ / BP 2019) pour le poste de coordinateur et l'aide au projet culturel. A partir de 2020, la subvention ne comprend plus de participation aux fluides (8,5 K€) qui sont prises en charge directement par l'agglomération.

- 15,1 K€ de charges à caractère général (+3,4 K€ / BP 2019) dont la nouveauté est la prise en charge directe des fluides par l'agglomération pour 8,1 K€. Retraitées de l'exonération de la taxe foncière ainsi que de la centralisation de dépenses en Administration Générale (Service Achat), celles-ci progressent réellement de +8,5 K€ / BP 2019.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 3,3 K€** (-16,2 K€ / BP 2019) principalement pour de la signalétique.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

3) Ecole de musique : 416,2 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Un syndicat ayant vocation à être dissout s'il ne reste plus que 2 membres, le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Depuis septembre 2019, une convention de services lie Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Ville de Saint-Brieuc et la ville de Saint-Quay Portrieux. L'objectif est d'assurer une complémentarité entre l'enseignement musical de l'Ecole de Musique communautaire, du conservatoire de Saint-Brieuc et de l'école de Saint-Quay Portrieux (DB 157-2019). Une équipe mutualisée est en charge de la coordination pédagogique et de l'administration des établissements.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **394,4 K€** (+45,3 K€ / BP 2019) dont 364,2 K€ de charges de personnel.

Les 30,2 K€ restant (+0,4 K€ / BP 2019) permettent de faire fonctionner l'école de musique (12,4 K€ pour la création de spectacle, 7,6 K€ de fluides, 5,5 K€ de locations d'instruments, nettoyage des locaux 4,1 K€,...). A noter que 3,6 K€ de dépenses ont été centralisées en Administration Générale ce qui fait en réalité une hausse de +4 K€ / BP 2019 des frais de fonctionnement hors frais de personnel. Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 143,5 K€ (-13,9 K€ / BP 2019) dont 95 K€ de droits d'inscriptions (-20K€ / BP 2019) et 47 K€ (+6,6 K€ / BP 2019) de participation du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 21,8 K€** (+ 6,2 K€ / BP 2019) pour l'achat d'instruments et de matériels pédagogiques pour 9 K€ (+1,5 K€ / BP 2019) et l'acquisition d'un logiciel prévu initialement au BP 2019 mais non réalisé pour 12,8 K€ (+4,7 K€ / BP 2019).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

4) Education enseignement artistique: 514,7 K€

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement. Le service a été étendu à 6 nouvelles communes à compter de la rentrée scolaire 2018.

Les charges de personnel des intervenants musicaux représentent 453,4 K€.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) diminuent de -7,8 K€ / BP 2019 et concernent :

- 30 K€ de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 27,9 K€ consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants (-5,8 K€ / BP 2019) dont 12,4 K€ pour la création de spectacles, 7,5 K€ pour du matériel pédagogique, et 2,5 K€ pour la réparation des instruments.
- 3,4 K€ de matériel (-1,9 K€ / BP 2019)

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement (hors personnel) diminuent réellement de -6,5 K€ / BP 2019 et les projets intercommunaux des musiciens intervenants de -4,5 K€ / BP 2019.

En **recettes**, Saint-Brieuc Armor Agglomération percevra, en plus de la refacturation des salaires des musiciens intervenants estimée à 95 K€ (yc extension), une aide à l'emploi de la part du Conseil Départemental pour un montant de 35 K€.

5) Lecture Publique : 373,5 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » sont passées de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **316,5 K€** (+74,5 / BP 2019) dont 119,3 K€ de charges de personnel.

Les principales dépenses concernent:

- 187,2 K€ (+33,7 K€ / BP 2019) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux. Les abonnements en ressources numériques et Electre représentent 85,4 K€ et la maintenance 37 K€. A noter la mise en place d'un schéma de lecture publique pour 30 K€ ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du Contrat de Territoire et Lecture (2019-2021) pour 12 K€.

Les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le CTL de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2021) s'élève à 90 K€ et bénéficie d'un financement de 50% par la DRAC.

- 10 K€ pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) progressent réellement de + 35,7 K€ / BP 2019.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes soit au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 % soit en imputant l'attribution de compensation (DAC). Le choix entre fonds de concours et refaction de DAC a été opéré courant 2019 concomitamment à la mise en place de la facturation des communes intégrant le réseau. Le budget 2020 prévoit un montant de 125 K€ de recettes dont 95 K€ de fonds de concours des communes membres du réseau en 2019 et 30 K€ de la DRAC (15 K€ pour le CTL et 15 K€ pour le Schéma de Lecture Publique).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **57 K€** (+28 K€ / BP 2019) dont 50 K€ dans le cadre de l'extension du réseau de bibliothèque et 7 K€ dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **82,2 K€** (+79,1 K€ / BP 2019) dont 80,7 K€ des communes dans le cadre de l'extension du réseau pour lequel la majorité de l'investissement a été réalisé fin 2018 et 1,5K€ du Centre National du Livre par rapport aux actions menées dans le cadre du schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (DB-091-2018).

6) Spectacles vivants et arts visuels : 350,6 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux.

Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **345,6 K€** (-4,7 K€ / BP 2019). Les principales dépenses sont :

- 294 K€ (-4,5 K€ / BP 2019) de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Ces aides avaient fait l'objet d'une hausse de +30 K€ au BP 2019 afin d'améliorer l'accompagnement des festivals. L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 51,7 K€ (-0,2 K€ / BP 2019) de charges diverses dont 22 K€ pour l'organisation de manifestations, 14,2 K€ d'aides pour le festival Art-Rock 2019 (achat de places, eau, assainissement, déchets) et 13,4 K€ pour le fonctionnement de l'équipement 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire (fluides 5,5 K€, maintenance et réparation 4,1 K€, pendrillons 2 K€,...).

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport au BP 2019.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **5 K€** (-55 K€ / BP 2019) pour l'achat de tables et de chaises.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

7) Maison de la Baie : 570,4 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **343,9 K€** (-40 K€ / BP 2019) dont 257,2 K€ de charges de personnel.

Concernant les 86,7 K€ (-6,1 K€ / BP 2019) permettant de faire fonctionner le site, les dépenses principales concernent des frais de maintenance et d'entretien pour 21,3 K€, la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 22,1 K€, les fluides pour 19,3 K€ et des fournitures et de petits équipements pour 16,4 K€.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) augmentent de +3,5 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **96 K€** (-4,5 K€ / BP 2019) dont 69,3 K€ de billetterie, de vente de produits boutique et de location de studios (-3,5 K€ / BP 2019) mais également 26 K€ de subvention du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **226,5 K€** (+ 188,2 K€ / BP 2019) dont 216 K€ pour la rénovation complète des studios mis à la location.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

8) Musée de la Briqueterie : 233,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **228,2 K€** (+8,3 K€ / BP 2019) dont 137 K€ de charges de personnel.

91,1 K€ (-3,5 K€ / BP 2019) de dépenses sont prévues pour le fonctionnement du site, elles concernent principalement la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 43,5 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 16,9 K€, les fluides pour 13,5 K€, et des fournitures et petits équipements pour 9,1 K€.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) progressent de +1,4 K€ pour les dépenses liées au fonctionnement du site.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **42,3 K€** (-7,8 K€ / BP 2019) et concernent la billetterie et la vente de produits. L'évolution par rapport au BP 2019 est liée à l'absence de participation du Conseil Départemental.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **5,1 K€** (-64,6 K€ / BP 2019) dont 2,5 K€ pour l'installation de projecteurs et 2,6 K€ de d'achat de matériels.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

G. EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT DEPENSES = 11 M€	
FONCTIONNEMENT = 8,2 M€	INVESTISSEMENT = 2,8 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend favoriser l'épanouissement des habitants entre autre par des équipements propices à la pratique sportive (Orientation n°3). Par ailleurs, le sport doit être vecteur d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place sont les suivantes :

- ❖ La construction de la salle couverte de Beach-volley dont le budget a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018.
- ❖ L'inauguration en 2019 de la Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur.
- ❖ L'ambition 'Station Sports-Nature' approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération.

Les dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 229,5 K€ (-35,8 K€/BP 2019) dont 227,5K€ de dépenses de personnels. Les dépenses se répartissent ainsi :

1) Politique sportive d'intérêt communautaire : 778,9 K€

Ce service, reposant sur une compétence récente est au cœur de la dynamique de développement et d'élargissement du territoire.

Il inscrit aujourd'hui son action sur deux axes prioritaires :

- le suivi des subventions pour l'évènementiel sportif mais aussi pour les équipements sportifs afin de garder une logique globale. Dans cette démarche, est assuré un suivi des actions subventionnées en positionnant l'agglomération comme un partenaire opérationnel.
- Le développement des projets en lien direct avec les enjeux prioritaires du territoire, notamment les sports nature et la maritimité.

Le montant consacré à la politique sportive d'intérêt communautaire, en augmentation, s'établit à 778,9€ en fonctionnement. (+367 K€ / BP 2019). Cette évolution est principalement liée aux évènements nautiques (+408,5 K€ / BP 2019) avec entre autre le départ de la Solitaire du Figaro en août 2020. Les **actions développées** en 2019 sont :

- > 527,5 K€ (+408,5 K€ / BP 2019) pour les évènements nautiques que sont le Trophée des Multicoques et le départ de la Solitaire du Figaro. Les financements perçus par l'agglomération pour ce dernier sont estimés à 208,5 K€ soit un net à financer de 319 K€.



- > 164,5 K€ de subventions pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, ou encore pour le sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports
- > 69,8 K€ (-6,7 K€ / BP 2019) d'aides pour faciliter le transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires.
- > 17,1 K€ (-4,7 K€ / BP 2019) de dépenses pour l'organisation ou la participation à des événementiels sportifs autres que les évènements nautiques.

Contrairement au BP 2019, aucune étude n'est prévue au BP 2020 (-30 K€ / BP 2019).

Il n'y a pas de recettes de fonctionnement en dehors de celles notées ci-dessus dans le cadre de la Solitaire du Figaro.

Il n'y a pas de dépenses et de recettes d'**investissement**.

2) Piscines : 5,8 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,9 M€** (+43,7 K€ / BP 2019). En dehors de 3 M€ de charges de personnel qui sont stables, les dépenses principales concernent :

- 1,22 M€ (+100 K€ / BP 2019) pour les fluides dont 274,5 K€ d'eau (+40,5 K€ / BP 2019). Ophéa représente 27,5 K€, Goëlys 20 K€ tandis que Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent 227 K€. La progression de ces dépenses anticipe l'augmentation des tarifs de l'eau. 947 K€ (+62 K€ / BP 2019) concerne le reste des fluides de l'ensemble des sites (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur) dont 178,4 K€ pour Ophéa, 106,9 K€ pour Goëlys et 661 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. La progression de ces dépenses anticipe l'augmentation des tarifs de l'énergie.
- 405,5 K€ d'entretien et de maintenance des sites (-45,9 K€ / BP 2019) dont 88,1 K€ pour Ophéa, 57,3 K€ pour Goëlys et 260,1 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. La diminution provient principalement de ces dernières en raison d'une dépense exceptionnelle en 2019 (assistance à maîtrise d'ouvrage).
- 119,5 K€ de fournitures et petits équipements (-2,3K€ / BP 2019) dont 9,7 K€ pour Ophéa, 38,5 K€ pour Goëlys et 71,3 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 95,6 K€ de prestations et contrats (-5,3 K€ / BP 2019) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 40,6 K€, les contrôles sanitaires pour 26,5 K€ et le nettoyage des locaux pour 11,2 K€.
- 34 K€ (stable / BP 2019) de frais juridiques suite à des contentieux dont 19 K€ pour Goëlys et 15 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les charges à caractère général progressent donc de +45,6 K€ entre le BP 2019 et le BP 2020. Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement progressent de +70,6 K€ / BP 2019.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,8 M€** (-56 K€ / BP 2019) dont 1,7 M€ de billetterie: 300K€ pour Ophéa, 430 K€ pour Goëlys et 1 M€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **881,7 K€ (-65,7 K€ / BP 2019)** dont :

- **Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher** pour 529,9 K€ (-201,2 K€ / BP 2019) : 190,5 K€ pour la réhabilitation du bassin sportif d'Aquabaie, 50 K€ pour le système de monétique, 270 K€ de travaux sur les 3 piscines et 19,4 K€ pour l'acquisition de matériels (aquabike,...).

- **Goëlys** pour 113,7 K€ (-30 K€ / BP 2019) dont 92 K€ d'études pour la réhabilitation/extension de la piscine, 18,2 K€ de travaux et 3,5 K€ pour l'acquisition de matériels.
- **Ophéa** pour 238,1 K€ (+165,5 K€ / BP 2019) dont 187 K€ de travaux (stripping du bac du bassin sportif, du bac du bassin Aquaforme, la ventilation des bacs tampon, la mise en conformité du chlore, la mise en place d'une GTC,...), 35 K€ pour le système de monétique et 16,1 K€ pour l'acquisition de matériels.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

3) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 732 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **606 K€** (-7,5%/BP 2019) dont 334 K€ de charges de personnel en baisse de (-4,57%) par rapport au BP 2019, 21 K€ de charges financières et 5,3 K€ de charges de gestion courante.

Les charges à caractère général s'élèvent à **245 K€** en baisse de (-12.25%) par rapport au BP 2019 et comprennent :

- des **fournitures** pour **142,9 K€** (-45 K€/BP 2019) dont les fluides (16,9 K€), le carburant (10,5 K€), des fournitures petits équipement et cartes golfy (56 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (60 K€).

La baisse s'explique par une diminution de l'activité Pro shop.

A noter que les achats de fournitures dans le cadre des 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop donnent lieu à des reversements de commissions.

- La baisse des charges de personnel s'explique par une réorganisation permise par un départ en retraite.
- des **prestations et services** pour **68,2 K€** (-3,5 K€/BP 2019) dont les frais de nettoyage (16 K€), les cotisations (9 K€), les assurances (6 K€), les locations de voitures (5,6 K€), les frais de maintenance et de réparations (6 K€), des frais d'impressions et communications (8,2 K€), des frais de télécommunications (2 K€), le remboursements des achats au BP (5 K€) et divers (10,4 K€).
- Des **impôts et taxes** pour **13,1 K€** (-1 K€/BP 2019) intégrant la taxe foncière du club house ainsi que la CVAE du golf.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **689 K€** (-8,77%/BP 2019) dont 575 K€ de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, 70 K€ de commissions ProShop, 20 K€ de stock marchandises, 14 K€ de location du club house et panneaux publicitaires et 10 K€ de remboursement de frais concernant les fluides du restaurant.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **125,8 K€** dont **49 K€** pour le remboursement du capital de l'emprunt et de l'avance de l'agglomération (16 K€).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **76,8 K€** (-24,8 K€/BP 2019) dont :

- 61 K€ pour le renouvellement des matériels y compris un report d'enveloppe 2019 de 30 K€ et frais insertion 1 K€
- 6,7 K€ pour l'aménagement de la zone de stockage du sable (réinscription de 2019)
- 4,3 k€ Aménagement aire stockage OM + collecte sélective (réinscription de 2019)
- 4,8 k€ création d'une trappe sécurisée d'accès toiture

4) Pole Nautique Sud Goëlo : 735 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **606 K€** et sont stables par rapport au BP 2019. Elles comprennent 429 K€ de charges de personnel (-5 K€/ au BP 2019), les charges financières diminuent à 2K€ (-9%) et les charges à caractère général s'élèvent à 156,9 K€ (+6,9 K€) dont les principales dépenses sont :

- 33 K€ de fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte de 110 bateaux
- 14 K€ de fluides, 9 K€ de carburants
- 15 K€ de licence voiles
- 23 K€ pour l'entretien, la maintenance et la location
- 12 K€ de frais juridiques et d'assurances
- 9 K€ de taxes foncières
- 7 K€ d'honoraires et commissions
- 12 K€ de frais de communication et téléphoniques
- 8 K€ de nettoyage de locaux
- 5 K€ de cotisations
- 9 K€ diverses dépenses

Les **recettes de fonctionnement hors subvention d'équilibre** s'élèvent à **295 K€** (+19%/BP 2019) pour l'équilibre financier de l'activité dans le but de ne pas augmenter la participation du financement de l'agglomération à travers sa subvention annuelle. Dans ces recettes on retrouve 294 K€ de produits des services (+19%/BP2019), qui concernent principalement les stages, activités, licences (261 K€), la facturation aux scolaires et groupes (25 K€) et les mises à disposition personnel au CD de voile (8 K€).

Les autres recettes correspondent à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal de 370 K€ et qui reste stable par rapport à 2019.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **129 K€** (-49,81% / BP 2019) dont 64 K€ pour le remboursement du capital de l'emprunt. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 64 K€ (-132 K€/BP 2019) dont :

- 11 K€ pour Bordure chasse roue à mettre en œuvre sur 100ml (11 k€), réinscription de 2019.
- 4 K€ remplacement des supports acier des bancs des 4 vestiaires par supports inox.
- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériel roulant (1 camion avec reprise)

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **70 K€** (-176 K€/BP 2019) et correspondent notamment à une subvention d'investissement du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération de 50 K€, à la vente de bateaux de la flotte pour 6 K€, ainsi qu'à un emprunt d'équilibre de la section d'investissement à hauteur de 14 K€ dans l'attente de la reprise des résultats au BS 2020.

5) Patinoire : 652,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **611,6 K€** soit +51,3 K€ / BP2019. Sur ce montant, les dépenses de personnel représentent 458 K€. Cette évolution est principalement liée à la hausse de l'enveloppe dédiée au personnel non permanent. Les autres dépenses de fonctionnement diminuent de -0,9 K€ pour atteindre 153,6 K€ en 2020. Les principales dépenses concernent les fluides pour 93,1 K€, des frais de maintenance et d'entretien pour 24,9 K€, des fournitures et de petits équipements pour 12,4 K€, des frais de gardiennage pour 3 K€, des dépenses liées à des animations pour 3,8 K€ (Fête de la glace,...) et des redevances (SACEM,...) pour 4,2 K€.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement (hors charges de personnel) progressent de +5 K€ pour les dépenses liées au fonctionnement du site.

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur **177 K€** dont 175 K€ de billetterie.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **40,9 K€** (-40,5 K€ / BP 2019) dont :

- 35 K€ pour le système monétique de gestion et de contrôle
- 4,6 K€ pour l'acquisition de patins à glace

6) Hippodrome : 425,3 K€

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **215,3 K€** (-2,7 K€ / BP 2019) dont 80,7 K€ de charges à caractère général, 87,8 K€ de charges de personnel, 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) et 35 K€ de remboursement des intérêts de 2 emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur de **365 K€** dont 75 K€ de loyer de la Société des Courses, 18 K€ de prélèvement sur les paris hippiques perçu par l'agglomération, 10 K€ de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration et 2 K€ de locations de salle.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (- 2 K€ / BP 2019). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **210 K€** (-166 K€ / BP 2019) dont 61 K€ de dépenses d'équipement qui comprennent 25 K€ pour la réalisation d'un enrobé devant les tribunes, 21 K€ la création d'une aire de jeu pour enfants en vue d'une labellisation et 6 K€ l'achat d'une balayeuse.

Le remboursement du capital des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014 s'élève à 149 K€.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **60,3 K€** (-168,7 K€ / BP 2019) et se traduisent par la prévision d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

7) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 326,2 K€



La salle couverte d'athlétisme a été inaugurée le mercredi 12 juin 2019.

Le coût global de l'opération de construction du stade couvert d'athlétisme s'élève à 14,545 M€. Les recettes sont estimées à 6,4M€ (DB-243-2013 de Saint-Brieuc Agglomération).

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **191,2 K€** dont 74,5 K€ de dépenses de personnel. Les dépenses principales comprennent les frais de nettoyage et de gardiennage du site pour 49,3 K€, les fluides pour 33,7 K€, les frais de maintenance et réparation du site pour 19,1 K€ et des fournitures pour 10,3 K€.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **135 K€** et correspondent à la construction et d'aménagement du stade couvert d'athlétisme.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,1 M€** et correspondent au solde de subventions d'investissement perçues en fonction de l'avancée des travaux : 0,8 M€ pour la Région et 0,2 M€ pour le Cnds.

8) Vélodrome – Station VTT – Piste de Roller : 14,5 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **10,3 K€** (-1,8 K€ / BP 2019) dont 5,6 K€ pour le site du Vélodrome. Ce montant correspond aux charges récurrentes d'entretien, de maintenance et de fournitures. Les autres dépenses concernent principalement la station VTT pour 1,6 K€ entre autres pour l'achat d'équipements techniques et vestimentaires ainsi que la piste de roller pour 3,1 K€ (démoussage de la piste,...).

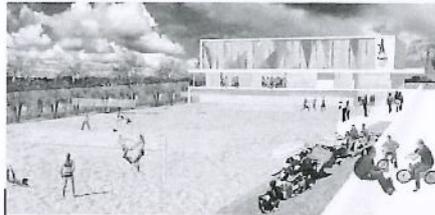
Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement diminuent de -0,6 K€ / BP 2019.

Il n'y a pas de **recettes de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,2 K€** (+3 K€ / BP 2019) et concernent le vélodrome pour des travaux électrique pour 3 K€ et la piste de roller pour des travaux d'accessibilité pour 1,2 K€.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

9) Stade de Beach Volley : 1,2 M€



Acté en 2016 (2016-06-078-B Communauté de Commune du Sud Goëlo), le budget de la construction de la salle couverte de Beach-volley a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018 pour un montant de 1 253 000 € HT. La livraison de l'équipement est prévue fin 2020.

Au vu du calendrier de l'opération, les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,2 M€** pour l'année 2020.

Les **recettes d'investissement** attendues s'élèvent à 564 K€ dont **180 K€ en 2020** (60 K€ de la Région, 60 K€ du Cnds et 60 K€ du Conseil Départemental).

10) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 40,1 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **38,1 K€** (+3,2 K€ / BP 2019) dont :

- 26,8 K€ (+1,6 K€ / BP 2019) pour la salle de sport de la Closerie (18,1 K€ de fluides, 4 K€ de frais de nettoyage de la salle, 3 K€ de fournitures,...)

- 10,9 K€ (+1,9 K€ / BP 2019) pour la salle de sport Camille Claudel (6 K€ de frais de nettoyage de la salle et 4,9 K€ d'indemnité d'utilisation)

- 0,4 K€ pour le boulodrome La Vaillante (fluides)

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement progressent de +4,7 K€ / BP 2019.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **6 K€** et correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle de sport La Closerie.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2 K€** (-13 K€ / BP 2019) pour la pose de grilles de protection sur les bouches d'aération du mur d'escalade.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT DEPENSES = 0,96 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,93 M€	INVESTISSEMENT = 0,03 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage – Accueil, information, accompagnement de premier niveau
- Lever les freins à l'emploi
- En route vers l'emploi
- Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
- Actions spécifique de cohésion sociale

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,93 M€**

Les charges de fonctionnement augmentent de +40 K€ / 2019 et comprennent **427,9 K€** de charges de personnel. Hors charges de personnel et après prise en compte des dépenses basculées en administration générale (8 K€) les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 11 K€.

Les principales dépenses concernent :

- **79,9 K€** de dépenses d'entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi et des ateliers du cœur dont 14,5 K€ de nettoyage des locaux, 13,7 K€ de maintenance, 7,6 K€ d'entretien et réparation de bâtiments, 20,1 K€ de fluides, 5,5 K€ de taxe foncière, 3,7 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 9,5 K€ pour des actions diverses (prestations Gens de rue, soutien aux créations de structures, pilotage de la Clause d'Insertion Sociale, formation internet à l'EIE).
- **6 K€** pour le dispositif Territoire Zéro Chômeurs sur l'Agglomération
- **255,5 K€** représentent le montant des adhésions à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans, au réseau SPEF Bretagne structure pour l'emploi et la formation en Bretagne, au Fonds d'Aide aux Jeunes et à l'AVE-Alliance Ville Emploi.
- **160 K€** sont destinés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, notamment : Avant-premières, la Mission Locale, CIDF, les Nouëlles et la Cité des métiers.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **214,5 K€** et comprennent principalement les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi et des Ateliers du Cœur pour 165 K€, la téléphonie 10 K€, la subvention de la Région pour le Visa Internet Bretagne 2 K€, les subventions FSE 2018 et 2019 pour 37,5 K€ (poste CIS et chargée de mission insertion).

- **Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30,8 K€**

Les charges d'investissement comprennent principalement :

- **15 K€** pour des subventions d'investissement **de croissance** (aide aux structures de l'insertion par l'activité économique, pour l'amélioration des conditions de travail dans les ateliers, chantier d'insertion)
- **11 K€** de travaux à l'Espace Initiative Emploi dont 8 K€ pour le remplacement de la moquette par du sol PVC au 2^{ème} étage et 3 K€ pour la remise en conformité de la trappe d'accès à la toiture pour raison sécuritaire
- **4,8 K€** de matériel informatique.

I. COHESION SOCIAL

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

MONTANT DEPENSES = 1,2 M€

FONCTIONNEMENT = 1,13 M€

INVESTISSEMENT = 0,08 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, l'Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

- CISPD : 122 K€

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{er} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

122 K€ seront consacrés au **CISPD** en 2020 soit +14,5 K€ / 2019 dont :

- **64,7 K€** (+ 19 K€ / 2019) en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire
- **38,2 K€** de **charge de personnel**
- **19 K€** (pas d'augmentation / 2018) pour un financement partiel du poste d'**assistance sociale du commissariat** (DB-10-2018) CONSEIL AGGLO DU 15 Février 2018

- ACTION SOCIALE : 1M€

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ». Cette compétence sur les 32 communes est confiée par l'agglomération au Centre Intercommunal d'Action Sociale au 1er janvier 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 M€** et correspondent au versement d'une subvention au CIAS. Cette subvention devra couvrir le besoin de financement déjà existant et les évolutions que devra mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires et répondre aux besoins croissants de la population. Ces évolutions correspondent à des obligations réglementaires (frais kilométriques) et aux actions à mettre en place pour revaloriser les métiers d'aide à la personne (revalorisation salariale).

- Le contrat Local de Santé : 90 K€

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 Agglomération a décidé de s'investir et développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable .

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'agence régionale de santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins

A cet effet, **10 000 €** ont été prévus au budget primitif 2020 en **section de fonctionnement**.

Par délibération du 7 février 2019 (DB 9-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a également validé un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition ou aux travaux, aide à la première installation). **80 000 €** de subventions d'équipement sont prévus **en section d'investissement**. L'année 2020 sera consacrée à la déclinaison des fiches action du Contrat Local de Santé conformément au planning inscrit au contrat.

- La convention territoriale globale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse l'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

Par délibération du 11 juillet 2019 (DB 173-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé la convention territoriale globale 2019-2023 et le plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Programme d'actions de la CTG :

Petite enfance :

- Action 1 : mettre en place un Guichet unique « Espace Info Petite Enfance »
- Action 2 : Créer des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) en EAJE, complétées par un Relais séniors de garde à domicile en atypie d'horaires

Insertion professionnelle :

- Action 1 : animer un réseau territorial des partenaires de l'insertion et l'emploi
- Action 2 : Développer les actions renforçant l'insertion des jeunes (13-30 ans)
- Action 3 : Développer les actions renforçant l'insertion des femmes

Habitat/logement :

- Action 1 : Expérimenter des formes d'habitat alternatif pour favoriser l'accès au logement
- Action 2 : Renforcer et développer les actions de l'Espace Info Habitat
- Action 3 : Agir pour l'amélioration du logement et lutter contre l'habitat indigne, dans un cadre partenarial
- Action 4 : Accompagner la sédentarisation des gens du voyage par de l'habitat adapté
- Action 5 : Mettre en œuvre l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant

J. PETITE ENFANCE, ENFANC**MONTANT DEPENSES = 2,01 M€****FONCTIONNEMENT = 1,95 M€****INVESTISSEMENT = 0,06 M€**

La **politique petite enfance** repose en premier lieu sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels compétence exercée par l'ensemble des EPCI préexistants à la fusion.

La politique Petite Enfance concerne également l'accueil collectif avec la gestion par les pôles de proximité de deux équipements considérés comme « Halte Garderie » : « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potiron » à Binic - Etables-sur-Mer.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploec-L'Hermitage et Saint Carreuc.

I – La Politique Petite Enfance : 7,8 K€

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le SIOPE (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en 2015 pour la période 2015-2020 (DB-120-2015). Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF et la cour des comptes. C'est un outil référence pour les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental qui accompagne les porteurs de projets. L'année 2019 a été marquée par l'adoption d'un nouveau Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance pour la période 2020-2023.

Par ailleurs, **5,3 K€** sont prévus dans le cadre des **Rencontres Territoriales Petite Enfance 2020** dont 0,8 K€ de frais de réceptions et 4,5 K€ pour la poursuite de conférences/ateliers.

Pour finir, dans le cadre du **renforcement des missions du RPAM** suite à la **circulaire du 26 Juillet 2017**, Saint-Brieuc Armor Agglomération prévoit deux actions pour un montant de **2,5 K€** :

- Le **renforcement du rôle du RAM** à hauteur de **1,5 K€** pour les situations de tension entre parents et assistants maternels : fonction de médiation dans les conflits, informations préoccupantes, recherche d'un nouveau mode d'accueil... A ce titre, il apparait nécessaire d'accompagner les animatrices dans l'analyse de leur pratique avec un professionnel. Le RPAM s'attachera à mettre en place une formation sur le sujet.
- Le **conventionnement avec la FEPEM** pour **1 K€** afin de maintenir la hotline juridique destinée aux animatrices, l'accès gratuit pour les familles au site internet FEPEM, les conférences tout public sur des questions sensibles comme la fin de contrat, les congés...

2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 653,5 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM 2018-2021 a été adopté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 (DB-362-2017). Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017) financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objet politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. L'équipe du RPAM se compose de 9,80 ETP d'animatrices, d'une assistante et d'une coordinatrice qui encadre et coordonne l'action des agents.

Un **budget global de 653,5 K€** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- **601 K€** de frais de personnel
- **49,9 K€** de frais de fonctionnement du relais (- 10,6 K€ / 2019 dont 9,5 K€ de frais redéployés en administration générale) portant sur 29 K€ de prestations pour les ateliers d'éveil (fréquentation environ 20 000 personnes/an), 5,3 K€ de fournitures de petit équipement pour l'achat et le renouvellement de petit matériel éducatif pour les 7 antennes, 1,2 K€ pour l'achat de livres et disques, 4,4 K€ de maintenance informatique, 4,8 K€ d'impression de documents aux usagers et lettres et planning d'activité, 1,8 K€ pour des ateliers culinaires, 350 € de frais SACEM.
- 2,6 K€ en investissement : 375 € pour un module motricité à Yffiniac, 1,5 K€ pour une malle sensori-motrice pour l'ensemble des antennes (subvention de 500 € demandée à la CAF), 500 € pour une grille de séparation d'habacle véhicule de service et 200 € pour l'acquisition de 2 tableaux blancs

Les **recettes de fonctionnement 2020** perçues de la CAF sont estimées à **257,5 K€** dont 236 K€ de Prestation de service RPAM, 21 K€ de mission supplémentaire formation continue et 500 € de subvention CAF projet sensori motricité.

3 – Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 737,4 K€

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'une convention avec la CAF d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Multi accueil "La Farandole": 277,1 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 3 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,

- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par le conseil départemental,
 - moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférie...
- pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps.

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **255,6 K€** (-7,5 K€ / BP2019 hors RH) dont 206,9 K€ de dépenses de personnel. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 48,7 K€ (-7,5 K€ / BP 2019). Les plus significatives sont les fluides pour 14,7 K€, les frais de maintenance/entretien pour 10,6 K€ (-4,3 K€) K€, les fournitures et petits équipements pour 4,6 K€ et la livraison de repas qui est stable à 10 K€ (+2,8 K€).

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **154 K€** dont :

- 120 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse
- 30 K€ de tarification des usagers (+ 15 K€/2019)
- 4 K€ de remboursement sur rémunération

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **21,5 K€** dont 10 K€ pour la fin des travaux espaces verts du marché de construction du pôle enfance, 6 K€ de Travaux de réaménagement intérieur liés aux travaux d'accessibilité, 4 K€ d'isolation phonique des chambres et 1,5 K€ de renouvellement gros matériel pédagogique ou puériculture.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 268,7 K€

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Depuis septembre 2014, la durée d'ouverture au public est de 35,5 heures avec une fermeture annuelle d'environ 4 semaines (3 semaines l'été et 1 semaine à Noël).

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **225,2 K€** (-5 K€ / BP2019 hors RH) dont 194,7 K€ de dépenses de personnel. Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 30,5 K€ (-5 K€ / BP 2019). Les plus significatives sont les fluides pour 5,6 K€, les frais de maintenance/entretien pour 7,1 K€, les fournitures et petits équipements pour 5,4 K€ (-2,3 K€ / BP 2019) ainsi que la mise en place d'une livraison de repas pour 6 K€ (+ 3 K€/2019) et des animations pour 3,7 K€.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **88 K€** dont :

- 18 K€ de tarification des usagers
- 50 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service. Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 20 K€ de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Des **investissements** sont prévus à hauteur de **43,5 K€** dont 1,5 K€ pour l'acquisition d'un lave linge, 38 K€ d'aménagements extérieurs et 4K€ de travaux d'accessibilité des cheminements extérieurs.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 191,6 K€

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris l'ensemble des compétences des 4 EPCI fusionnés dont les ALSH des enfants de 3 à 11 ans et les activités en faveur des adolescents jusque 16 ans de Quintin Communauté. Dans le cadre de l'harmonisation des compétences au 1^{er} janvier 2019, la compétence ALSH a été restituée aux dix communes de l'ex Quintin Communauté. En parallèle Saint-Brieuc Armor Agglomération a créé un service commun qui a pour mission « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à

11 ans et des activités en faveur des adolescents jusqu'à 16 ans » (DB) cette expérimentation est limitée aux communes proches de Quintin. L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération (DB-318-2018).

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans. Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies. Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **191,6 K€** (+30 K€ / BP 2019) dont 190 K€ de subvention de fonctionnement à la MJC du Pays de Quintin dans le cadre de convention (+ 30 K€ car augmentation de la fréquentation et une commune supplémentaire).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **217 K€** dont 190 K€ de participation des communes membres du service commun de Saint-Brieuc Armor Agglomération et 27 K€ de Contrat enfance CAF et MSA partie ALSH.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée lors de la réunion du 2 mai 2019 sur l'évaluation des charges liées au service commun ALSH afin de restituer aux communes les moyens qui étaient consacrés au financement de ce service par l'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2018 (augmentation des DAC des communes concernées).

4- PIA Jeunesse : 615,3 K€

Dans le cadre du PIA Jeunesse, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Une part de budget est donc destinée à la perception de la subvention de l'ANRU (article 7488) et à la redistribution aux maîtres d'ouvrages de la part qui leur revient (article 7489). Le montant est calculé sur la base du prévisionnel fourni par les maîtres d'ouvrage chaque année en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Les recettes liées aux subventions ANRU revenant à l'agglomération directement sont prévues sur des lignes de crédit différentes. 80 000€ sont prévus en 74718 pour la part correspondant aux actions menées directement par la Direction Prospective et Stratégie Territoriale (site mobile, bourses jeunes, évaluation, coordination). Pour les actions « Noc'tub » et « Insertion des étudiants » les recettes seront respectivement engagées par le service déplacements et la DDE sans transiter par la DPST.

Les actions portées directement par la DPST se répartissent comme suit :

- L'évaluation du projet est régie par un marché pour la période 2018 – 2021. Les 18 240€ demandés correspondent au prévisionnel fourni par le prestataire pour l'année 2020. Cette action est subventionnée à 50% par la PIA et à hauteur de 30% par la CAF via le Contrat Enfance-Jeunesse.
- Le projet de site mobile jeunesse devait initialement être intégralement développé en 2019. Seule la partie concertation a pu être menée à bien dans le temps imparti, la phase développement numérique de l'outil aura donc lieu en 2020 via un prestataire. Un budget de 40 K€ (subventionné à 50% par la PIA) est prévu pour cette prestation. Des fonds FEDER ont également été accordés pour ce projet à hauteur de 23 600€ (pour la totalité du projet, dont la partie concertation déjà réalisée) qui ne pourront être perçus qu'une fois le projet terminé, d'ici la fin de l'année 2020 donc.
- Les bourses jeunes sont lancées à la rentrée 2019 avec des premiers lauréats prévus dès le début d'année 2020. Cette nouvelle action nécessite la création d'une nouvelle ligne de crédits de 12 K€. Cette action est subventionnée à 50% par la CAF et à 50% par la PIA.

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

- La coordination du projet est assurée par un ETP financé à 50% CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- La communication autour des différents projets jeunesse nécessite plus de moyens en 2020 avec le développement de bourses pour soutenir les projets des jeunes et la mise en ligne d'un site mobile jeunesse en plus des besoins habituels liés à la promotion du projet et de sa gouvernance.

En 2020, le PIA Jeunesse représente **615,3 K€** en **dépenses de fonctionnement** et **664,6 K€** en **recettes de fonctionnement**.

K. ENVIRONNEMENT

MONTANT DEPENSES = 87,6 M€	
FONCTIONNEMENT = 41,5 M€	INVESTISSEMENT = 46,1 M€

87,6 M€ seront consacrés à l'environnement dont plus de **57,7 M€** sur les budgets annexes eau, assainissement collectif et non collectif et **4,2 M€** pour les eaux pluviales (Budget Principal) et **22,7 M€** pour le budget annexe collecte et traitement des déchets.

a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

En application de l'article L5211-41-3 du CHCT et de l'article 35 de la loi Notre, les compétences Eau, Assainissement et Eaux Pluviales ont été confiées au 01 janvier 2019, pour l'intégralité de son territoire, à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le nombre de communes gérées par la collectivité pour ces compétences est ainsi passé de 13 à 32, avec un élargissement du territoire historique de la régie, intégrant Ploeu-L'Hermitage et Saint-Carreuc.

Cette année 2019 a été une année transitoire avant la mise en place de nouveaux modes de gestion. Sur l'Eau, de nouvelles délégations de service public débutent en 2020 pour la zone Nord (Sud Goëlo) et pour le périmètre de l'ancien syndicat du Guercy. Sur l'Assainissement, les conventions de mandat établies avec certaines communes, pour assurer la transition en 2019, prennent fin et sont remplacées par des délégations de service public.

Ces nouvelles délégations de service public débuteront ainsi en 2020 sur les parties Nord (Sud Goëlo), et Sud Est. Lors du Conseil d'Agglomération du 28 novembre 2019, BAIE D'ARMOR EAUX a été retenu comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que le service public de l'assainissement collectif pour les communes de Binic – Etables sur Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portieux et Tréveneuc.

La société SAUR SAS a été retenue comme délégataire pour assurer pendant 3 ans le service public de production et de distribution d'eau potable sur les communes de Le Bodéo, La Harmoye, le Vieux-Bourg et Saint-Bihy. Pour le service public de l'assainissement collectif, la SAUR a également été retenue pour les communes de La Harmoye, Lanfains, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plaine-Haute, Plaintel, Quintin, Saint-Brandan et Saint-Gildas.

La politique d'harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2020 selon la prospective financière et tarifaire établie.

L'exercice 2020 constituera par ailleurs la seconde année d'existence du budget annexe SPANC créé le 1er janvier 2019, et dont l'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service. Il verra en 2020 le déploiement d'un projet de mobilité, amorcé courant 2019 (voir explication détail budget annexe SPANC).

- **4,2 M€** seront consacrés aux **eaux pluviales et la défense incendie**. Cette enveloppe est stable et comprend 432 K€ de dépenses de fonctionnement et 3,8 M€ de dépenses d'investissement réparties entre l'incendie (0,6 M€) et les eaux pluviales (3,2 M€).
- **31,9 M€** (+7,6 M€ / 2019) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'eau** dont 10,1 M€ en exploitation et 21,8 M€ en investissement

Les **dépenses d'exploitation** sur le budget EAU s'élèvent à 10,1 M€ (+ 0,4 M€/BP 2019).

Cette évolution est notamment liée à un changement de pratique dans la gestion des redevances perçues pour le compte du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) (+0,7 M€). Auparavant, cette redevance était prélevée et reversée directement au SDAEP par le délégataire, en cas de DSP. Dans un souci de maîtrise globale du tarif de l'eau, le reversement final de la redevance SDAEP est désormais pris en

charge par SBAA, qui assurera la mutualisation de son montant sur l'ensemble de la charge sous-entend cependant un décalage, estimé à un semestre, entre le versement par le délégataire, qui interviendra pour partie en N+1 lors du versement, et le montant compensé en 2021.

De façon moins conséquente, on constate une augmentation du coût de l'énergie (+51 K€/BP 2019) et de celui de l'approvisionnement en produits chimiques (+133 K€/BP 2019), liée aux tarifs d'un nouveau marché débuté courant 2019, ainsi qu'à l'augmentation du périmètre de la régie.

Les dépenses d'exploitation, hors frais de personnel, ne connaissent pas d'évolution notable.

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à 17,8 M€ (+0,8 M€/BP 2019)

Cette évolution s'explique par un réajustement de l'estimation des recettes attendues de la DSP sur le secteur de l'ex SIVOM de la Baie (+ 220 K€/BP 2019). Cette dernière a été rapprochée de la prospective et des recettes réellement constatées pour l'exercice 2019, pour lequel le budget initial avait été sous estimé. De la même façon, l'estimation des recettes sur la régie a été réajustée avec une augmentation de l'ordre de 200 K€/BP 2019.

La perception des redevances SDAEP sur le secteur régie a été réévaluée au BP 2020, car directement liée au nombre d'abonnés connu pour 2019 (+140 K€/BP 2019).

A noter également une hausse moins significative pour la vente d'eau aux Industriels (+10 K€/BP 2019).

Les **dépenses d'investissement** :

Elles s'élèvent à 21,8 M€ (+7,2M€/BP 2019). Elles sont fortement impactées par une hausse des travaux de l'ordre de + 7,2 M€/BP 2019, conformément à la prospective établie, contrebalancée par une diminution des études (-211 K€) et des achats de véhicules (-9 K€/BP 2019) (prospective propre aux véhicules).

Un réajustement de l'achat de logiciel (répartition désormais équivalente entre Eau et Assainissement) fait diminuer ce poste pour la prévision 2020 (-52 K€ environ / BP 2019).

La même logique est appliquée au matériel de bureau et informatique qui apparaissent en diminution sur ce budget de -29 K€/BP 2019 suite au même réajustement.

Le poste consacré à l'achat de matériel industriel est également relevé de +239 K€/ Budget Total 2019, suite à la prise en compte dans ce compte, de la valorisation en investissement des frais de personnel et annexes dédiés au remplacement de compteurs dans le cadre d'un projet spécifique.

Ce dernier prévoit l'installation de compteurs avec modules radio avec une perspective de remplacement du parc existant sur 15 ans. Ces frais n'avaient pas été identifiés au BP 2019 sur ce poste.

Les **recettes d'investissement** :

Elles s'élèvent à 14,1 M€ (+6,7 M€ /BP 2019).

Elles sont en diminution de -100 K€/BP 2019 concernant les subventions. Cette diminution est due, notamment à la mise en place du 11ème programme plus sélectif de l'Agence de l'eau. L'évaluation de ce poste de recettes se veut ainsi prudente et ne se base que sur les dossiers pré-existants arrivant à échéance en 2020. Aucune avance n'y est par exemple anticipée.

Les travaux de branchement usagers seront désormais immobilisés et apparaissent en recettes d'investissement (+9 K€/ BP 2019).

Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt à mobiliser augmente de 7,2 M€.

- 25,5 M€ (-2,1 M€/2019) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe de l'ASSAINISSEMENT** dont 7,3 M€ en exploitation et 18,2 M€ en investissement.

L'exercice 2020 verra disparaître les conventions de mandat qui assuraient en 2019 la transition, pour la partie Sud Est du territoire et Nord (Sud Goelo), entre gestion communale et gestion par l'agglomération. Elles seront remplacées par des délégations de service public.

Les **dépenses d'exploitation** sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 7,3 M€ (- 1,1M€/BP 2019). Elles diminuent de façon conséquente notamment en ce qui concerne les frais généraux, en prévision de la fin des conventions de mandat (-850 K€ /BP 2019). La fin du remboursement des frais de personnel associée à ces mêmes conventions accentue cette baisse (-225 K€/ BP2019).

Une diminution des achats de fournitures et frais d'entretien (à l'exception concernant notamment la gestion des bassins d'orage) est également an... Une surestimation du besoin pour ces postes a en effet été constatée... compétences, difficilement appréhendable.

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Les recettes d'exploitation sur le budget ASSAINISSEMENT s'élèvent à 15,6 M€ (- 1 M€/BP 2019)

Une évolution globale de -6% des redevances est prévue pour 2020, résultant principalement du passage en DSP des zones Sud Est et Nord, mode de gestion dans lequel la facturation à l'utilisateur comporte une part délégataire (-1,44 M€). Le montant des recettes associées pourra être revu au budget supplémentaire, en fonction des tarifs réels pratiqués par les DSP.

Les recettes de la DSP en place sur le territoire de l'ex-SIVOM, sont évaluées à + 700 K€ par rapport au BP 2019, ce qui correspond au réajustement de l'évaluation, en fonction de la prospective et des recettes réellement perçues en 2019.

Pour la partie régie, une diminution des recettes de l'ordre de -4% (-420 K€) est relevée. Cette estimation s'aligne également avec la prospective, l'évaluation pour 2019 ayant été réalisée sur la base des chiffres de facturation SBAA et des comptes des communes transférées en régie.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,2 M€ (- 1 M€ /BP 2019).

Les travaux d'investissement présentent au BP 2020 une évolution de l'ordre de -1 M€ par rapport au BP 2019, conformément à la prospective financière établie.

Cette même prospective associée au PPI propre aux véhicules, oriente l'estimation des besoins en achat de matériel à +75 k€, en comparaison du BP total 2019.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9,9 M€ (- 1,1 M€ /BP 2019).

La prévision concernant les subventions est inférieure de -96 K€ par rapport au BP 2019. Cette évaluation se veut prudente, et liée au 11ème programme de l'Agence de l'eau.

Les travaux de branchement seront immobilisés en 2020 et feront donc partie des recettes d'investissement. Ils connaissent au BP 2020 une augmentation de +200 K€ par rapport au BP précédent. Cette ligne a été réévaluée pour se rapprocher des montants réellement engagés et mandatés sur ce type de recettes entre 2017 et 2019.

Pour financer les investissements, le niveau d'emprunt à mobiliser s'adapte et s'établit à 9,5 M€.

- 318 K€ (-31 k€/2019) représentent le montant des dépenses réelles du **budget annexe du SPANC** dont 307 K€ en exploitation et 11 K€ en investissement.

Les dépenses d'exploitation passeront du BP 2019 au BP 2020 de 341 K€ à 307 K€, soit une diminution de 10% environ.

Cette inflexion s'explique principalement par une baisse des crédits de prestation de contrôle (-32 K€). Elle est liée à une modification de la répartition de ces derniers en 2020 entre régie et prestation de service, induisant une diminution du nombre de contrôles effectués par le prestataire.

En découle également une augmentation du nombre de déplacements en régie et de la dépense de carburant (+1,5 k€).

Les autres postes de dépenses générales restent globalement stables avec des efforts faits sur les fournitures notamment.

Les frais de personnels sont en hausse de 7 K€ par rapport au BP 2019, et correspondent en réalité à un ajustement des chiffres transmis par la Direction des ressources humaines pour l'année 2019.

L'acquisition de tablettes numériques en 2019, pour la mise en place du projet de saisie en mobilité des diagnostics ANC, induit par ailleurs une légère augmentation du montant des amortissements attendus de +1 k€.

Les recettes d'exploitation sont en diminution de -33 K€.

Cette diminution est justifiée par la baisse des recettes de contrôle (-35 K€) relative à la baisse du volume global des contrôles en 2020 (- 770 contrôles).

b) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES - AMENAGEMENT DES EAUX – RESERVE

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le **07 JAN. 2020**
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

1- Actions environnementales : 229,8 K€

204,8 K€ soit -114 K€ / BP 2019 (dont 49,1 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** aux actions environnementales. Les charges de personnel diminuent de -119,8 K€ en raison d'un poste vacant et de la réaffectation de 0,5 ETP. Les autres dépenses (+5,7 K€ / BP 2019) concernent principalement l'entretien des chemins de randonnées pour 138,5 K€, l'entretien de la forêt du Sud Goëlo pour 6 K€ et la réparation de panneaux pour 2 K€. La nouveauté du BP 2020 s'élève à 5 K€ pour une étude dans le cadre de Natura 2000 concernant le DOCOB (Document d'Objectifs).

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement diminuent de -113,8 K€ / BP 2019.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **32,6 K€** (-2,1 K€ / BP 2019) dont 27 K€ dans le cadre de Natura 2000 et 5 K€ liés à la vente de bois.

25 K€ soit +14,8 K€ / 2019 seront consacrés aux **investissements** dont des travaux sur le GR34 et les circuits de randonnée.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

2- Aménagement des eaux : 1,8 M€

1,79 M€ (+150 K€ / 2019) seront consacrés en **fonctionnement** à l'aménagement des eaux. Les charges de personnel s'élèvent à 408,3 K€ et progressent de +56 K€ en raison de la réaffectation de 0,5 ETP et d'une enveloppe pour le personnel non permanent. Les principales dépenses concernent :

- **717,2 K** de dépenses dans le cadre de la compétence **GEMAPI** (hors charges de personnel estimées à 394 K€). La gestion des milieux aquatiques s'élève à 367 K€ (-385,9 K€ / BP 2019). La nouveauté du BP 2020 concerne la prévention des inondations pour 350,2 K€.
- **425 K€** (+75 K€ / BP 2019) pour la **collecte et le traitement des algues vertes** (hors charges de personnel avec en contrepartie une aide financière de l'Etat). L'enveloppe est réévaluée sur la base des exercices précédents.
- **50 K€** pour l'**expérimentation d'une technique innovante** de ramassage des algues vertes
- **156 K€** de **participations** (+22 K€ / BP 2019) dont 121 K€ au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (SAGE, PLAV et FEAMP) et 25 K€ à Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'Oust et Lié.
- **20 K€ (-15 K€ / BP 2019)** d'animations sur les bassins versants (scolaires,...).

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement progressent de +154 K€ / BP 2019.

759,5 K€ (+139,5 K€ / BP 2019) de **recettes de fonctionnement** sont attendues en fonctionnement au BP 2020 dont 280 K€ dans le cadre de la collecte et du traitement des algues vertes, 434,5 K€ dans le cadre de la GEMAPI pour la gestion des milieux aquatiques et 30 K€ pour les animations sur les bassins versants. Certaines recettes sont perçues avec un décalage dans le temps.

La taxe GEMAPI a été instituée par délibération du 26 septembre 2019 (DB 220-2019). Le produit est fixé à 1 M€ pour 2020 (DB 221-2019).

8 K€ (-78,7 K€ / BP 2019) seront consacrés aux **investissements** dont 5 K€ pour la Maison de la Pêche et 3 K€ pour l'achat de matériel dans le cadre de la GEMAPI.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

3- Réserve naturelle de la baie : 111,8 K€

108,3 K€ soit -0,3 K€ / BP 2019 (dont 99,6 K€ de charges de personnel) seront consacrés en **fonctionnement** à la réserve naturelle de la baie. Les principales dépenses concernent des fournitures et des petits équipements pour 4,5 K€ ainsi que la maintenance du balisage maritime et terrestre pour 2,5 K€.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement progressent de +5,5 K€ / BP 2019.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **54,8 K€** dont 54 K€ de s
DREAL.

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le 07 JAN, 2020
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

3,5 K€ soit +0,2 K€ / BP 2019 seront consacrés aux **investissements** pour l'achat de matériels.
Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

c) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend devenir une référence en matière de construction durable, d'économie circulaire et de sobriété énergétique (Orientation n°2).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

Rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au mois de septembre 2019 (DB-188-2019).

Le diagnostic, partagé avec les partenaires et le grand public pendant la première phase de concertation a permis de faire émerger 30 enjeux prioritaires pour le territoire. A partir de ces enjeux, le comité de pilotage a défini 6 orientations pour le territoire :

- Un aménagement territorial prenant en compte la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques.
- L'efficacité énergétique et la réduction des impacts pour des activités économiques compétitives.
- Le développement des énergies renouvelables et de récupération pour la sécurité et l'attractivité du territoire.
- Un territoire stockant du carbone et s'adaptant au changement climatique
- L'exemplarité des collectivités.
- L'implication de tous pour un territoire sobre et innovant.

I- Energie et Développement Durable : 973,3 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **665,5 K€** (+ 230,8 K€ / BP 2019) dont 221,8 K€ de charges de personnel. Ces dernières progressent de +50 K€ / BP 2019 principalement en raison d'un recrutement. Les principales dépenses concernent :

- **114,2 K€** (+30,2 K€ / BP 2019) dans le cadre de la mise en place d'un Fonds Chaleur Territorialisé servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. SBAA prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement sont confiées à l'ALEC.
- **65 K€** (-4 K€ / BP 2019) de subventions dont les principales sont 59 K€ à l'Agence Locale de l'Energie (réseaux de chaleur, Conseil en énergie aux communes,...) et 6 K€ dans le cadre de l'agenda 21.
- **34,8 K€** de cotisations (Agence Locale de l'Energie, Capt'Air, Air Breizh et Amorce).
- **34,5 K€** (+24,5 K€ / BP 2019) pour la filière bois dans l'objectif de produire 400 tonnes de bois afin d'alimenter les chaudières de Goëlis, du Centre Technique de l'Eau et du nouveau dépôt des Tub.
- **24,5 K€** d'actions diverses (-0,8 K€ / BP 2019) dont le défi famille à alimentation 8 K€, le groupement de commandes bio (6,3 K€), le Printemps du Développement Durable 4 K€, Citergie (phase 6) 2,7 K€, l'action Planète pour tous 2,3 K€,...

La principale raison de la hausse des dépenses de fonctionnement découle de 2 nouveaux projets :

- **143,4 K€** dans le cadre d'appels à projets pour lesquels l'agglomération a postulé dont l'appel à projet Adaptation aux changements Climatiques. Cet appel à projet vise à « soutenir et animer les initiatives permettant d'améliorer globalement la résilience du

territoire face aux impacts actuels et futurs du changement climatique et des vulnérabilités locales ».

- **25 K€** dans le cadre d'une étude d'opportunité sur le projet contribue à l'atteinte des objectifs du plan baie 2027.

Retraitées de la centralisation de dépenses en Administration Générale, les dépenses de fonctionnement progressent de +231,9 K€ / BP 2019.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **244,6 K€** (+202,6 K€ / BP 2019) et comprennent principalement 125,5 K€ de recettes de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'un Fonds Chaleur Territorialisé, 109 K€ de l'ADEME/Région dans le cadre d'appels à projets et 8,6 K€ de budgets annexes de l'agglomération dans le cadre de la filière bois.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **307,8 K€** soit +280,2 K€ / BP 2019 dont:

- **300 K€** pour l'aménagement plate forme bois sur le site de Plourhan, conformément au PPI,
- **3,1 K€** de matériels
- **2 K€** de licences informatique

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

2- La Chaufferie Bois : 431,1 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **322,1 K€** soit -12,9 K€ par rapport au BP 2019. Les dépenses principales sont :

- **234,4 K€** (-13,2 K€ / BP 2019) pour le fonctionnement de la chaufferie bois estimé sur un taux de couverture 80% bois/20% gaz (2019 : 52% bois/48% gaz). Ce montant se décompose en 73 K€ de gaz (-38 K€ / BP 2019) et 161,4 K€ de redevances à l'exploitant (-24,9 K€ / BP 2019). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant.
- **35 K€** de remboursement d'intérêt de la dette et frais de trésorerie (-2 K€ / BP 2019)
- **22 K€** de fluides (+4 K€ / BP 2019) dont 21 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau
- **15 K€** de provisions
- **9,8 K€** (-2,4 K€ / BP 2019) de frais divers (entretien divers, taxe foncière,...)
- **5 K€** de frais juridiques

Les **recettes d'exploitation** sont stables à hauteur de **415 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **109 K€** (+ 5 K€ / BP 2019). Les dépenses principales concernent :

- **54 K€** (+3K€ / BP 2019) dont 30 K€ pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et de l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Les autres travaux concernent entre autres la mise en place d'une passerelle d'accès à la fumisterie.
- **55 K€** consacrés au remboursement du capital de l'emprunt (+2 K€ / BP 2019).

Les **recettes d'investissement** diminuent de -7,9 K€ entre 2019 et 2020 pour atteindre **16,1 K€** et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

d) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Ce budget comprend cette année l'exercice de la compétence sur l'ensemble des communes de son territoire. En effet avec la dissolution du Smitom de Launay-lantic au 31 décembre 2019, Saint Briec Armor Agglomération reprend en régie la collecte des 5 communes du Sud Goëlo.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place. Par délibération du 7 février 2019, le Conseil d'Agglomération a décidé de retenir la REOM pour le financement des déchets à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les services de collecte et traitement connaissent une hausse des charges notamment dues :

- A l'intégration de nouvelles dépenses d'exploitation comme
 - L'étude de mise en place organisationnelle du financement Déchets pour 2021,
 - L'évolution annuelle du prix des carburants et des frais de réparation des bennes existantes,
 - Le versement d'une subvention à l'association Vert le jardin en lieu et place de Kerval d'environ 36 K€ avec un financement de 24 K€ pour le territoire Zéro Gaspillage,
 - La location d'éventuels locaux dans le centre-ville de St Briec pour les dépôts déchets des commerçants,
 - L'intégration des dépenses d'exploitation du Smitom de Launay Lantic du fait de la dissolution de la structure au 31 12 2019.
- A la reprise des agents du Smitom partie Sud Goëlo au sein du service collecte de l'agglomération
 - Création de responsable d'antenne sur le site du centre technique de Lantic,
 - L'emploi d'un ambassadeur de tri supplémentaire,
 - A l'augmentation du coût du traitement en 2020, afin de tenir compte notamment de l'augmentation de la taxe foncière payée par Kerval (150K€), de la baisse des recettes matières et de la hausse du coût du traitement des briques plâtrières (+280K€) et la hausse du prix à la tonne du traitement des ordures ménagères résiduelles,

Les recettes affectées aux services subissent par ailleurs une érosion liée à :

- L'évolution des soutiens et des cours mondiaux des matières premières en reprise, avec pour conséquence un risque de perte de recettes qu'il est toujours difficile à appréhender. De plus la mise en place de nouvelles consignes directement chez des collecteurs privés est de nature à rendre floue l'évolution annuelle des recettes de soutiens Citéo.
- La redevance spéciale est harmonisée sur tout le territoire de Saint Briec Armor Agglomération depuis la reprise en régie du service collecte sur la partie ex Sud Goëlo.



1) Budget du service financé par la TEOM : 20,7 M€

Le service financé par la TEOM correspond aux services des territoires du Sud Goëlo et de Saint-Briec Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM** (hors dotations aux amortissements) sont de 14,2 M€ soit +1,1 M€ par rapport au BP 2019 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **14,2 M€** soit +0,5 M€ par rapport au BP 2019 dont 6,38 M€ de charges de personnel (+0,50 M€, intégration agents SMITOM), 1,68 M€ de charges à caractère général (+0,32 M€), 4 K€ de frais financiers (-13 K€) et 6,11 M€ de contributions versées à KERVAL pour le traitement des déchets – 0,40 M€) et 2 K€ de charges exceptionnelles,
- La **gestion des déchèteries** pour **4,1 M€** soit + 0,6 M€ par rapport au BP 2019 dont 0,76 M€ de charges de personnel (+17 K€), 0,32 M€ de charges à caractère général (+93 K€) et 3,0 M€ de contributions versées à KERVAL (+0,3 M€)

Les charges de traitement apparaissent en diminution mais après retraitement de l'effet dissolution du SMITOM (disparition participation au SMITOM), elles sont en augmentation de +650 K€/BP2019 pour le budget TEOM.

A noter que les dotations aux amortissements qui représentent 932 K€ ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus qui ne décrivent que les dépenses réelles. Le principe d'équilibre budgétaire implique une couverture de ces amortissements par les ressources du budget OM.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **19,2 M€** soit +1,1 M€ par rapport au BP 2019 dont 14,67 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+1,14 M€), 1,4 M€ de redevance spéciale et recettes liées à la vente de matières (+189 K€ smitom), 2 M€ de participation de Citéo (- 200 K€), 42 K€ de location du site de Lantic et 830 K€ de subvention d'équilibre du budget principal (-370 K€) avec cette année le montant de l'étude financement du service 180 K€ à financer.

Le budget 2020 des Déchets prend en compte une augmentation des recettes TEOM de 5% par rapport au taux de TEOM 2019, nécessaire d'une part aux besoins supplémentaires du budget 2019 mais également à une diminution de la subvention d'équilibre de 370 K€.

Le taux de TEOM passe par conséquent de 9,57% à 10,05% sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les **dépenses d'investissement** du budget **TEOM** s'élève à **2,3 M€** soit + 764 K€ par rapport au BP 2019 dont :

- **2,17 M€** pour la **collecte des déchets** dont les principales dépenses concernent :
 - **500 K€** de remboursement de capital,
 - **125 k€** de **subventions d'équipements** versées aux communes pour des conteneurs enterrés,
 - **595 K€** pour l'acquisition de bacs de collecte et conteneurs enterrés,
 - **639 K€** de **matériel roulant**, pour le remplacement de 3 véhicules au CTLD (la saxo, un kangoo et un master), 2 véhicules sur le site de Lantic (un kangoo et fourgon atelier) et le renouvellement de 2 bennes Sud Goëlo,
 - **46 K€** de **matériel et mobilier** : 25 k€ de matériel informatique, 5 K€ correspondant à 5 vestiaires et renouvellement de fauteuils, 16 K€ pour l'installation de fontaines à eau 1 K€ et machine à laver industrielle 15K€
 - **144 K€** de **travaux** dont 25 K€ concernent l'agrandissement du CTLD (création de bureaux et redynamisation de l'espace pause/détente), 40 K€ pour installation de conteneurs enterrés (Place de la résistance projet SBAA), 80 K€ pour la mise en place d'une vidéo surveillance (CTLD+Ville Jouha+ site de Lantic et mise aux normes de la fosse atelier Lantic).
- **170 K€** pour les **déchèteries** dont les principales dépenses concernent :
 - **2 K€** pour complément l'étude faisabilité sur la déchèterie sur le site du Perray,
 - **68 K€** de **travaux sur les déchèteries** Dont 20 k€ pour la déchèterie de Plérin réinscription de 2019, 25 K€ pour la création d'un local DDS y compris agrandissement, travaux de ravalement et réfection de la rampe extérieure (réinscription de 2019), 12 K€ pour St Brieuc : création d'une ouverture dans les vestiaires, ravalement extérieur et mise aux normes local DDS (Réinscription de 2019), 11 K€ pour la déchèterie de Binic-Etables sur Mer pour installation d'une boucle de comptage véhicules (6 000€) et Terrassement pour installation d'un caisson maritime (achat du caisson par service) (5 000€)

- **32 K€ pour installation boucle de comptage véhicules** 6K€ + 5 K€ + carports 3 K€ + Manergos 3,5 K€,
- **36 K€ de matériel et mobilier** : 26 K€ pour le remplacement du mobilier de la déchèterie de Binic-Etables sur Mer, 8 K€ pour 6 fontaines à eau et divers matériels (déchèterie Binic-Etables sur Mer),
- **32 K€ pour convention B2A création ressourcerie du Mitan** (retard dossier suite Etude Environnementale obligatoire DREAL)

Les **recettes d'investissement** du budget **TEOM** s'élèvent à **1,3 M€** soit +560 k€ par rapport au BP 2019 dont un emprunt de 1 M€, et 285 K€ de FCTVA et subventions et 8 K€ de reprise de véhicules.

2) Budget du service financé par la REOM : 2 M€

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **1,95 M€** et se décomposent comme suit :

- **Le service Collecte pour 1,5 M€** soit +100 K€ par rapport au BP 2019 dont 550 K€ de charges de personnel (+85 K€), 195 K€ de charges à caractère général (-12 K€) et 740 K€ de contributions versées dont celle de Kerval pour le traitement des déchets (+26 K€) et 5K€ en titres annulés sur exercices antérieurs.
- **La gestion des déchèteries pour 466 K€** soit +75 K€ par rapport au BP 2019 dont 72 K€ de charges de personnel (+20 K€), 44 K€ de charges à caractère général (stables) et 350 K€ de contributions versées dont celle de Kerval pour le traitement des déchets (+56 K€) en augmentation du fait de la hausse des tarifs Kerval notamment l'instauration d'un nouveau tarif pour le traitement des briques plâtrières.

A noter que les dotations aux amortissements qui représentent 138 K€ ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus qui ne décrivent que les dépenses réelles. Le principe d'équilibre budgétaire implique une couverture de ces amortissements par les ressources du budget OM.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **REOM** s'élèvent à **2,1 M€** (+168 K€) dont 1,7 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (+5%), 90 K€ reprise matière, 27 K€ de péréquation transport versée par Kerval ainsi que 220 K€ de participations de Citéo (-100 K€) et soutiens Eco système.

Les tarifs de la REOM sont réévalués de +5% pour 2020 afin de compenser la baisse des soutiens et l'évolution du coût du traitement.

Les **dépenses d'investissement** du budget **REOM** s'élèvent à **58 K€** soit -237 K€ par rapport au BP 2019 dont :

- **33 K€ pour la collecte des déchets pour le renouvellement des colonnes à verre et conteneurs.**
- **25 K€ pour la déchèterie qui concernent le remplacement d'un véhicule (enveloppe 2019) pour 15 K€, le remplacement de la porte extérieure et mise en place d'une main courante pour 2,8 K€, des dépenses récurrentes pour réceptacles déchets.**

L. AMENAGEMENT, VOIRIE, HA**MONTANT DEPENSES = 5,9 M€****FONCTIONNEMENT = 1,2 M€****INVESTISSEMENT = 4,7 M€**

Le **budget global** consacré à cette compétence est de **6 M€** dont 1,3 M€ en fonctionnement et 4,7 M€ en investissement.

La section de fonctionnement est principalement concernée par le Centre d'exploitation Est qui exerce diverses missions d'aménagement et de voirie et par le Service commun ADS (Application droit des Sols). En investissement sont financés la rocade de contournement sud, la rocade urbaine et le Très Haut Débit.

Le Service Commun ADS et PLUI : 897 K€

Ce service a intégré en 2018, dans ses compétences, le PLU (Plan local d'urbanisme).

Saint-Brieuc Armor Agglomération a repris à son compte le suivi des révisions de PLU communaux d'une part, et doit élaborer le nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à horizon 2023.

Le budget de **fonctionnement** du Service Commun ADS est de **492 K€** dont 28 K€ de charges à caractère général qui comprennent principalement la cotisation au CAUE pour 15,5 K€ et 6K€ pour des frais juridiques. Les charges de personnel s'élèvent à 463 K€, elles comprennent les agents du service ADS et les moyens affectés au projet d'élaboration du PLUI. Les dépenses liées au PLUI sont financées par une réfaction de DAC. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **315 K€**. Elles comprennent 50 K€ de dotation de l'Etat pour le financement du PLUI et 265 K€ correspondant à la facturation du service commun ADS aux communes.

En investissement, 405 K€ sont prévus dont **205 K€** pour la mise en place du **PLUI** dans le cadre du transfert de compétence, et **200 K€** pour la révision des **PLU**.

Centre d'exploitation : 1 M€

En interne, le Centre d'Exploitation Est répond à une attente pour les besoins propres de l'Agglomération en matière d'entretien de voirie (balayage, fauchage, transport de matériaux, travaux de peinture routière...) et réalise également des prestations pour le compte des communes de l'Agglomération.

Le budget de **fonctionnement** (hors dotations aux amortissements) du centre d'exploitation est de **759 K€** (+43 K€) dont 496 K€ de charges de personnel (+ 22 K€) et 263 K€ de fournitures, fluides et prestations.

Des **recettes** liées majoritairement à des travaux de voirie (peinture routière, balayage, élagage-fauchage, curage des fossés...) viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de **761 K€** (+115 K€) pour les prestations facturées aux communes et 156 K€ (+2 K€) pour les prestations non facturées réalisées pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

En investissement, 238 K€ sont prévus pour l'acquisition de matériels et véhicules. Cette somme sera principalement dédiée au remplacement d'une balayeuse (210 K€) qui occasionne d'important frais d'entretien. A cela s'ajoute des frais d'entretien des locaux administratifs pour 28 K.

La Voirie représente **3,3 M€** d'investissement qui se répartissent comme suit :

- **2 M€**, sont prévus en subvention d'équipement au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, pour la participation au financement de la **rocade de contournement sud**.
- **1,2 M€** pour les travaux de réseaux et voirie du giratoire du 19 mars 1962 (498 K€), les travaux d'aménagement du giratoire rue Marcel Proust et l'échangeur de la Rocade urbaine avec RD1 (580 K€) et le foncier et les études (104 K€) préalables à l'opération d'aménagement d'un giratoire dans le prolongement de la rue Pierre de Coubertin (Brezillet).
- **45 K€** de fonds de concours exceptionnels aux communes sur des travaux de voirie.
- **25 K€** pour le programme d'aménagement du nouveau schéma routier d'Agglomération. Il est prévu en 2020 une étude préalable à l'aménagement du giratoire des rampes.

Le Très Haut Débit avec une enveloppe de **802 K€** poursuit son déploiement sur le territoire. Pour mémoire, l'Agglomération finance près de 11 M€ de travaux.

Phase 1 BTHD (2014-2020) :

Sur les communes suivantes : Le Leslay, Saint Gildas, Le Foeil, Le Bodéo, les travaux de déploiement commenceront en 2020.

Phase 2 BTHD (2019-2023) :

Les communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Plourhan, Saint Bihy, Saint Brandan.

Les études commencent en 2019 sur Plaine Haute et Plaintel, septembre sur la Harmoye, Lanfains Saint Brandan. Les travaux commenceront en 2020-2021.

Phase 3 BTHD (2024-2026) :

Communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic Etables sur Mer, Lanfains, Le Vieux Bourg, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Saint Quay Portrieux ;

M. DOTATIONS ET FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

MONTANT DEPENSES = 19,8 M€	
FONCTIONNEMENT = 19,8 M€	INVESTISSEMENT = 0 M€

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF), créé par le Pacte de confiance et de gouvernance voté fin 2016 par les 4 intercommunalités préexistantes.

Une enveloppe de **17,7 M€** est prévue au titre des **Dotations d'Attribution de Compensation (DAC)** positives. Les DAC négatives (recette pour SBAA) sont évaluées à 28 K€.

L'évolution des montant des DAC versées aux communes en 2020 s'explique par : la prorogation de la neutralisation des effets de la fusion sur la DGF et le FPIC des Communes (*via* leurs DAC), le transfert de charges au titre des PLU qui varie chaque année en fonction des dépenses réalisées en n-1 et l'effet en année pleine de la création du service commun commande publique. Le montant de la DAC est prévisionnel, il sera ajusté en cours d'année en fonction notamment de l'actualisation de la neutralisation sur la DGF et le FPIC qui est recalculé chaque année.

Le **fonds communautaire de fonctionnement (FCF) 2,1 M€** était également prévu par le Pacte de confiance et de gouvernance pour les années 2017 et 2018 et a été prorogé pour deux ans. Son montant est calculé à 13,18 € par habitant (moyenne du FCF de Saint Briec Agglomération en 2016), et sa répartition est établie en fonction des mécanismes de solidarité préexistants dans les intercommunalités, ou à défaut en fonction de la population des Communes concernées. Le montant par Commune est le suivant :

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
 Reçu en préfecture le 07/01/2020
 Affiché le **07 JAN, 2020**
 ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

COMMUNE	FCF 2017-2018
BINIC-ETABLES-SUR-MER	112 554 €
BODEO (LE)	19 912 €
FOEIL (LE)	20 969 €
HARMOYE (LA)	11 180 €
HILLION	84 203 €
LANFAINS	13 302 €
LANGUEUX	87 311 €
LANTIC	22 289 €
LESLAY (LE)	9 030 €
MEAUGON (LA)	44 438 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
PLAINTEL	48 120 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	48 120 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PLOURHAN	28 985 €
PORDIC	156 546 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-CARREUC	20 207 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	68 516 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
TREVENEUC	13 168 €
VIEUX-BOURG (LE)	15 069 €
YFFINIAC	69 252 €
FCF TOTAL	2 141 277 €

Les principes du Pacte de confiance et de gouvernance s'appliquent jusqu'en 2020 inclus.

Un nouveau Pacte de solidarité devra être voté courant 2020 pour une mise en œuvre en 2021 : celui-ci prévoira les critères et les modalités de la solidarité communautaire envers les Communes, qui peuvent prendre différentes formes (FCF, répartition dérogatoire du FPIC, modulation des DAC, ...).

Les élus et techniciens de l'Agglomération et des communes ont participé ces derniers mois à une réflexion commune pour définir les principes du nouveau Pacte. L'objectif est de définir plusieurs scénarios qui seront mis à disposition des élus après les élections du printemps 2020.

07 JAN. 2020

N. ADMINISTRATION GENERALE ET C

MONTANT DEPENSES = 16,5 M€	
FONCTIONNEMENT = 15,3 M€	INVESTISSEMENT = 1,2 M€

Le **budget global** consacré à cette politique est de **16,5 M€** dont 15,3M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement.

ADMINISTRATION GENERALE

15,6 M€ sont consacrés aux moyens pour couvrir, outre les charges de personnel, celles relatives aux locations immobilières, les charges d'assurance, les indemnités des élus, les cotisations et subventions non affectées aux autres politiques. En investissement, sont prévus les travaux sur les pôles de proximité, les moyens informatiques, les acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **14,45 M€**

Les charges de fonctionnement correspondent :

- aux **concours divers** (cotisations) pour **358 K€** dont 200 K€ pour la cotisation à l'ADEUPA (Agence d'Urbanisme de Brest-Bretagne), 15 K€ pour l'ADAC, 6,2 K€ pour Résovilles, 106 K€ pour le CNAS et le RIA (Restaurant inter administratif), 10 K€ pour l'ARIC et 9 K€ pour l'ADCF.
- **Au SIG** pour **295 K€** Par Délibération N° DB 417-20 du 21 décembre 2018 un nouveau partenariat SIG de pays 2018-2020 a été approuvé. Dans ce cadre une convention a été signée pour la création d'un SIG unifié entre le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer formant 72 communes. Ce transfert supprime la cotisation de Saint-Brieuc au PETR du Pays de Saint-Brieuc. Ces dépenses sont en partie compensées par **186 K€ de recettes** dont 179 K€ par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer et 3 K€ par le PETR du Pays de Saint-Brieuc
- **Au Service Commun des Systèmes d'Information dépenses communes** pour **136 K€** (hors RH) dont 66 K€ de frais liés à la messagerie, 32 K€ de Firewall, antivirus,...
- Au fonctionnement de la **direction mutualisée des systèmes d'information pour 800 K€ (hors RH)** dont 176 K€ de frais de télécommunications, intégrant 120 nouveaux abonnements Smartphones (29 K€) suite à décision d'extension du parc, 488 K€ de maintenance et hébergement de logiciels et 116 K€ de prestations dont 70 K€ d'accompagnement pour le passage à libre office.
- aux **subventions, participations** et autres charges de gestions courantes : **1,2 M€** dont 854 K€ d'indemnités et frais des élus, 235 K€ de participation au Pays pour le SCOT (+23K€) et Leader, 80 K€ pour le personnel élu et 26 K€ de subventions.
- à la **masse salariale** affectée à l'administration générale qui s'élève à **9,8 M€** (+577 K€). Le budget 2020 est marqué notamment par l'effet année pleine de la création du service commun commande publique.
- aux **charges à caractère général 1845 K€** correspondant notamment aux fluides et charges d'entretien des bâtiments, aux charges d'administration générale, aux dépenses communes en ressources humaines (formation, visites médicales, ...), aux affaires juridiques et commande publique, prestations finances, service foncier et direction de la prospective.
- à la **coopération décentralisée** pour 15 K€.

- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,2 M€**

- **178,5 K€** pour le service commun des systèmes d'information financés à hauteur de 100 K€ par les communes de Saint-Brieuc et Ploufragan.

07 JAN. 2020

- **360 K€** pour la direction mutualisée des systèmes d'information logiciels (162 K€) et l'acquisition de matériel informatique (199 K€)
- **118 K€** pour l'acquisition de matériel de transport
- **153 K€** de travaux sont inscrits pour le bâtiment du Sud Goëlo loué à la Gendarmerie
- **100 K€** vont financer le marché AMO (Assistance à Maîtrise d'ouvrage) conduite d'opérations
- **80 K€** pour la réalisation de documents d'urbanisme (plan paysage)
- **60 K€** de travaux sont prévus pour le CIAD pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- **38 K€** pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe d'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailleuse...)
- **32 K€** pour l'achat de barnums et matériel,
- **13 K€** sont inscrits pour le Centre Médico Social de Quintin
- **22 K€** de mobilier
- **15 K€** sur les appels à projet pour soutenir des associations d'aide à l'international
- **15 K€** de frais d'annonces marchés publics

COMMUNICATION

Le budget 2020 consacré à la communication s'élève à **975 K€** dont 895 K€ sur le budget principal et 80 K€ sur les budgets annexes.

Sur le budget principal : 895 K€

- Les **dépenses de fonctionnement s'élèvent à 835 K€** dont 384 K€ de charges de personnel.
- Les **dépenses d'investissement s'élèvent à 60 K€** pour la refonte du site internet.

Ce budget répond à deux objectifs :

1. Développer des outils de communication efficaces pour faciliter l'information des élus communautaires, communaux et des citoyens

Une attention particulière sera portée :

- sur les outils mis à disposition des nouveaux élus en avril 2020
- l'animation du réseau des communicants des communes du territoire
- l'accompagnement des actions portées par les services de Saint Briec Armor Agglomération en adaptant les plans de communication proposés aux nouveaux usages des publics (usage de la vidéo, réseaux sociaux, modalités de concertation...)

2. Promouvoir le territoire et structurer son image à des fins d'attractivité économique, résidentielle et touristique

L'attractivité de SBAA passe par le renforcement de l'image d'un territoire dynamique et innovant par :

- une promotion économique de l'action et des atouts de SBAA. Un nouveau plan d'actions sera proposé en 2020 pour y répondre.
- L'accompagnement médiatique des grands événements sportifs et culturels organisés par SBAA ou par des acteurs majeurs du territoire.
- La capitalisation de ses grands événements par la promotion du territoire auprès des publics accueillis.
- Une communication sur les grands projets structurants de l'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- La sortie du nouveau site internet de SBAA programmée pour juillet 2020. Il sera travaillé avec les directions selon le principe du parcours usager (« je suis entrepreneur / habitant / visiteur »).

Pour cela, la stratégie communication de SBAA s'appuie sur la démarche de marketing territoriale engagée en 2018 et met les acteurs du territoire au cœur de son dispositif.

O. OPERATIONS FINANCIERES

MONTANT DEPENSES = 16,4 M€	
FONCTIONNEMENT = 12 M€	INVESTISSEMENT = 4,4 M€

- **Les dépenses de fonctionnement : 12 M€**

Elles sont constituées :

- du **Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR)** mis en place au moment de la suppression de la TP pour un montant de 9,1 M€
- **des intérêts de la dette** du budget principal pour 930 M€
- **des subventions aux budgets annexes** pour 1,9 M€ :
 - Budget OM : 830 K€
 - Budget gestion immobilière des entreprises : 418 K€
 - Budget hippodrome : 260 K€
 - Budget pôle nautique : 370 K€

- **Les dépenses d'investissement : 4,4 M€**

Les dépenses financières d'investissement correspondent :

- Au **remboursement du capital de la dette** du budget principal pour 4,3 M€
- Aux **dépenses imprévues** pour 0,1 M€
- Et 50 K€ de subvention d'équipement au budget annexe pôle nautique

P. INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 4,9 M€	
FONCTIONNEMENT = 4,3 M€	INVESTISSEMENT = 0,6 M€

4,176 M€ sont consacrés au règlement de la contribution au titre du contingent incendie. La contribution 2019 a été reconduite en 2020 dans l'attente de la notification par le SDIS du contingent 2020.

89 K€ sont inscrits en **fonctionnement pour la défense incendie** dont 33 K€ pour l'étude concernant le schéma local de défense contre l'incendie et 56 K€ pour le fonctionnement et le contrôle des ouvrages.

614 K€ sont inscrits en **investissement pour la Défense Incendie** (renouvellement de poteaux incendie,...).

III. PRESENTATION PAR BUDGET DU BUDGET 2020

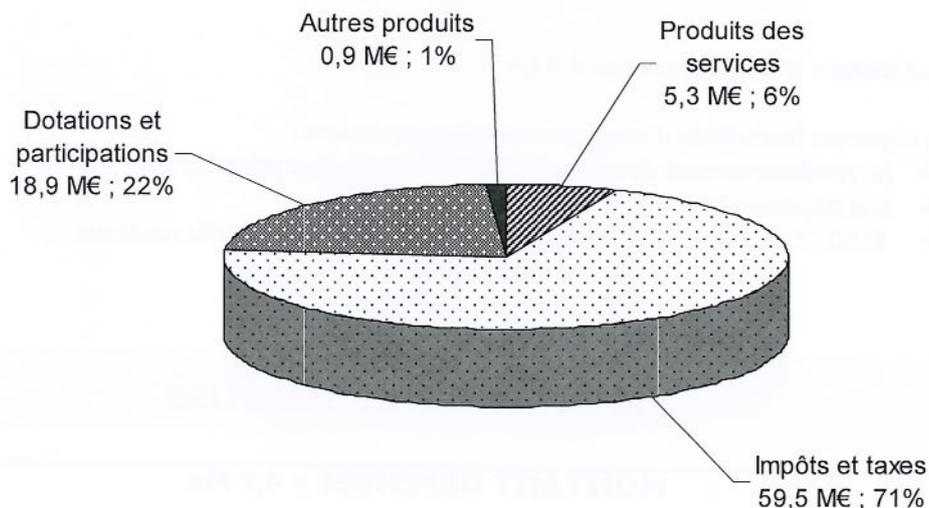
1. BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2020 du budget principal s'équilibre à 119 717 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées. L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le budget primitif s'équilibre à 102 925 940 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.**

a) BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

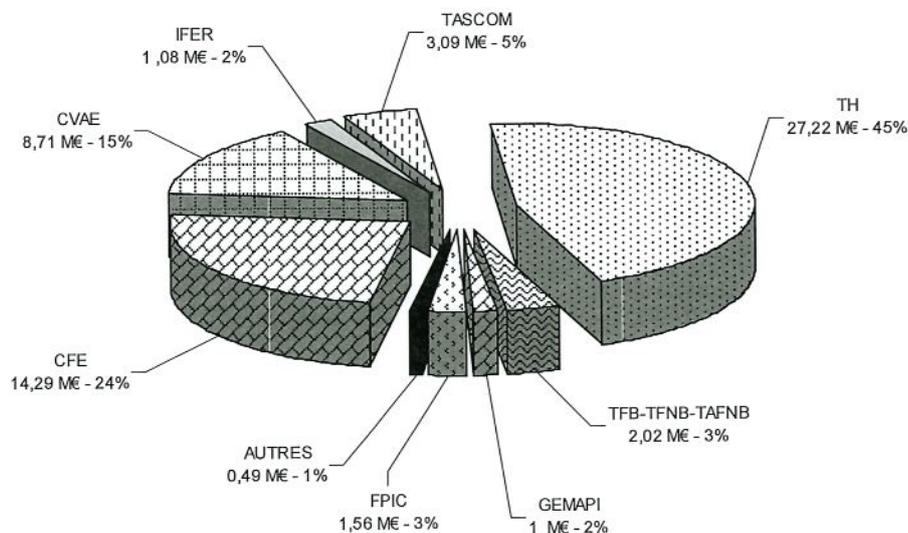
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 84 670 940 €



Les impôts et taxes représentent 71 % des recettes réelles de fonctionnement.

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 20		2020/BP 2019
013 Atténuation de charges	310 000	310 000	248 000	-20,00%
70 Produits des services, du domaine	5 202 000	5 150 400	5 299 940	2,90%
73 Impôts et taxes	57 028 000	56 975 000	59 462 000	4,37%
74 Dotations et participations	18 981 012	18 752 000	18 973 000	1,18%
75 Autres produits de gestion courante	583 000	583 000	647 000	10,98%
77 Produits exceptionnels	83 767	45 000	41 000	-8,89%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	82 187 779	81 815 400	84 670 940	3,49%

- Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 3,49%.
- Les **atténuations de charges** sont estimées à 248 K€ et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** augmentent de 2,9 % par rapport au BP 2019 soit +149 K€. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des recettes du centre d'exploitation est (+106K€) et à la refacturation des services communs informatique, ALSH et risques majeurs et le service ADS (+80 K€). Les baisses concernent les droits d'inscription à l'école de musique (-20 K€), les remboursements de personnel mis à disposition (-25 K€).
- **Les impôts et taxes** sont prévus en hausse de 4,37% par rapport au BP 2019. Les taux des impôts ménages ne sont pas augmentés. L'estimation de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, IFER) s'appuie sur l'évolution des produits constatée, et de l'harmonisation en cours sur les bases minimums de CFE. Les produits impôts et taxes passent de 56,9 M€ au BP 2019 à 59,5 M€ au BP 2020 (+2,5 M€). L'évolution provient en premier lieu de la création de la taxe GEMAPI pour un produit fixé à 1 M€ pour l'année 2020. La progression des produits s'explique également par l'actualisation annuelle des bases (+1,1 %) à laquelle s'ajoute l'évolution physique des bases qui est estimée à +1,4 % environ pour les impôts ménages (TH et TFB). La dynamique de la taxe d'habitation représente 656 K€, l'évolution de la CVAE explique +384 K€, celle de la TASCOM est de +278 K€. Par ailleurs, le FPIC est attendu en hausse de +112 K€.



Ressources fiscales BP 2019*		Ressources fiscales		
Impôts et taxes	56 975	Impôts et taxes	55 402	97,23%
Contributions directes	55 304	Contributions directes	57 662	4,26%
TH	26 565	TH	27 221	2,47%
TFB	1 478	TFB	1 520	2,84%
TFNB	190	TFNB	194	2,11%
CFE	14 329	CFE	14 287	-0,29%
CVAE	8 326	CVAE	8 710	4,61%
IFER	1 055	IFER	1 082	2,56%
TA FNB	298	TA FNB	307	3,02%
TASCOM	2 813	TASCOM	3 091	9,88%
GEMAPI	0	GEMAPI	1 000	ns
Rôles supplémentaires	250	Rôles supplémentaires	250	0,00%
AC reçue	11	AC reçue	28	154,55%
Attribution FPIC	1 453	Attribution FPIC	1 565	7,71%
Taxe de séjour	207	Taxe de séjour	207	0,00%

* le produit définitif 2019 n'est pas encore connu pour l'ensemble des impôts et taxes

L'évolution des ressources fiscales 2020 par rapport aux ressources fiscales prévues au BP 2019 est de + 4,37 %.

L'absence de dynamique de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** en 2020 s'explique par la réforme intervenue en 2019 en application de la loi de finances. Les entreprises générant moins de 5 K€ de chiffre d'affaires annuel sont désormais dispensées de cotisation. Le produit définitif 2019 devrait atteindre 13 697 K€ soit 632 K€ de moins que le produit prévu au BP 2019 (14 329 K€). La perte de recettes liée aux nouvelles exonérations a été compensée pour partie par une hausse des compensations fiscales (+279K€ en 2019).

La **CVAE** est estimée en progression de + 4,61 % soit une augmentation de 384 K€. Cette estimation pour 2020 tient compte du produit attendu pour 2019. En effet, le produit de CVAE notifié pour 2019 est en progression de 344 K€ par rapport à celui qui avait été prévu au budget primitif 2019. Cette évolution pourrait être liée à la nouvelle répartition de la CVAE entre les territoires. Cette répartition a été techniquement modifiée pour tenir compte de la révision des valeurs locatives, en surpondérant le poids des établissements industriels, afin de ne pas léser les territoires les plus industrialisés.

La **TASCOM** (Taxe sur les surfaces commerciales) connaît une évolution de 9,88% par rapport au BP 2019. Le produit notifié pour 2019 est en réalité de 3 060 K€, une évolution de +1% a été prévue pour 2020. Les tarifs de TASCOM sont toujours en cours d'harmonisation, le coefficient unique s'appliquera en 2021. En 2020, le coefficient est de 1,2 pour sur le territoire de SBA et 1,15 sur le reste du territoire.

Le produit de TASCOM connaît des fluctuations importantes, notamment parce qu'il est lié au rapport entre la surface des établissements et leur chiffre d'affaires, cette dernière donnée étant fluctuante par nature.

Le **FPIC** passe de 1,453 M€ à 1,565 M€ (-7,7%). Par rapport à 2019, la part revenant à l'Agglomération est estimée en hausse de +112 K€ en raison notamment de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale.

Evolution des bases des impôts ménages :

En K €	2019	2020
	Définitives	Prévisionnelles
Coef. actualisation (*)	1,024	1,011
Taxe d'habitation		
Base	200 113	204 666
Taux	13,30%	13,30%
Produits	26 615	27 221
<i>var physique Bases</i>	0,35%	1,36%
Taxe sur le foncier bâti		
Base	168 325	172 304
Taux	0,882%	0,882%
Produits	1 485	1 520
<i>var physique Bases</i>	0,27%	1,25%
Taxe sur le foncier non bâti		
Base	2 639	2 651
Taux	7,32%	7,32%
Produits	193	194
<i>var physique Bases</i>	-1,30%	-0,64%
Total Produits	28 293	28 934

(*) Du fait de la réforme en cours, le coefficient d'actualisation des bases TH (1,009) est dissocié de celui des bases TF (1,011).

- **Les dotations et participations sont en hausse de 1,2 % (+220 K€).**

La hausse des dotations et participations s'explique principalement par les recettes liées aux événements nautiques et principalement à l'accueil du départ de la Solitaire du Figaro (190 K€) et aux soutiens obtenus pour le financement d'actions dans le domaine du développement durable (+192 K€).

La DGF est en diminution de près de 200 K€, cette perte est liée à la part « dotation de compensation ». Cette fraction de la DGF est une variable d'ajustement que l'Etat vient réduire pour alimenter la croissance de la DGF (effet population, péréquation).

en K€	2019	2020	Var.	Var.
DGF : dotation d'intercommunalité	4 135	4 141	6	0,15%
DGF : dotation de compensation	10 035	9 834	-201	-2,00%
Total DGF	14 170	13 975	-195	-1,37%
Compensation TH	1 571	1 605	34	2,16%
Compensation FB	6	1	-5	-83,33%
Compensations CET	309	213	-96	-31,07%
Total compensations fiscales	1 886	1 819	-67	-3,55%
Total concours financiers d'Etat	16 056	15 794	-262	-1,63%

Les **compensations fiscales** sont estimées en baisse de **67 K€**.

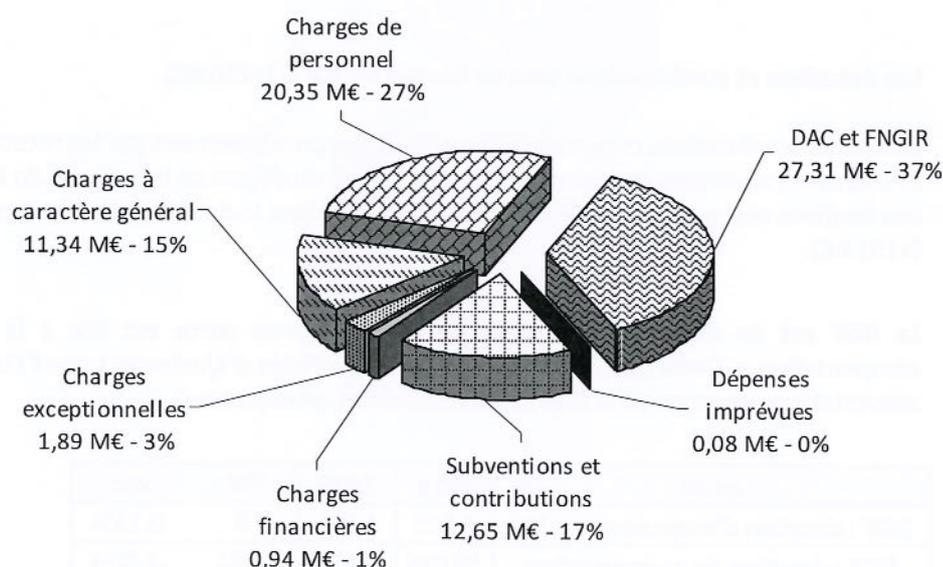
Le montant total de la diminution des concours financiers de l'Etat s'élèverait à 262 K€.

- **Les autres produits de gestion courante** passent de 583K€ à 647 K€ en raison de location de bureaux au Centre Inter Administratif 309 K€ (+60 K€ /BP2019).
- **Les produits exceptionnels** sont prévues à hauteur de **41 K€**.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

74 557 940 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	10 838 756	10 284 500	11 344 540	10,31%
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 231 900	19 231 900	20 350 400	5,82%
014 Atténuations de produits	27 635 000	27 635 000	27 310 000	-1,18%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	11 521 183	11 393 000	12 567 000	10,30%
656 Frais fonctionnement groupes élus	185 000	185 000	80 000	-56,76%
66 Charges financières	1 111 000	1 111 000	936 000	-15,75%
67 Charges exceptionnelles	2 625 540	2 216 000	1 890 000	-14,71%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	73 228 379	72 136 400	74 557 940	3,36%



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les flux entre le budget principal et les budgets annexes (remboursement de frais de personnel, frais financiers et de frais de siège).

Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 74,5 M€ soit + 2,4 M€ par rapport au BP 2019.

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Primitif qui traduit les actions prévues au Projet de Territoire, augmentent de 3,36% par rapport au BP 2019.

- Les **charges à caractère général** progressent de plus de 10% par rapport au budget primitif 2019. Cette augmentation porte essentiellement sur l'eau, l'électricité, les carburants et combustibles (+200 K€), les primes d'assurances (+23 K€), l'informatique (+100 K€), les frais de formation et coaching (+35 K€), le traitement des algues vertes (+125 K€), les évènements nautiques (+408 K€), les actions en faveur du

développement durable (+140 K€), le schéma de lecture publique incendie (+80 K€).

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
Reçu en préfecture le 07/01/2020
Affiché le 07 JAN 2020
ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

- Les **frais de personnel** s'élèvent à 20,3 M€ et sont en augmentation de 5,8% par rapport au BP 2019 (+ 1,1 M€). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire, du centre de gestion et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...).

En 2020, elles sont estimées en augmentation de en raison :

- de la création du service commun commande publique en année pleine +130 K€
- de l'impact des recrutements 2019, postes vacants et créations de postes 2020 : +730 K€
- du GVT, de l'évolution des assurances et des réformes statutaires : 240 K€

Des recettes atténuent ces dépenses notamment les remboursements de charges de personnel par des organismes extérieurs (le SGPU, la SPL transport). Mais également la facturation de prestations aux communes : assistance à maîtrise d'ouvrage, le service risques majeurs, le service ADS, la direction mutualisée des systèmes d'informations DMSI, les musiciens intervenants, le réseau des médiathèques, les refacturations des prestations du centre d'exploitation, les réfections de DAC (services communs).

- Les **atténuations de produits (27,3 M€)** correspondent aux dotations versées aux communes (17,7 M€), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR : 9,1 M€) et au PIA Jeunesse (535 K€).
- **Les autres charges de gestion courante, représentant 15,6 M€ sont en hausse de 1,2 M€.** Cette évolution est liée en premier lieu au versement d'une subvention d'1 M€ au CIAS, les subventions au titre de l'enseignement supérieur sont également en hausse de 85 K€, pour l'innovation et la recherche +52 K€, pour le développement durable + 41K€, Le fonds de concours de fonctionnement versé aux communes membres conformément au pacte financier et fiscal, est reconduit pour son montant actuel de 2,14 M€.
- Les **charges financières**, sont en diminution de 175 K€.
- Enfin, les **charges exceptionnelles prévues à hauteur d'1,9 M€** sont en diminution (- 326 K€). Elles comprennent la subvention au budget annexe hippodrome (260 K€), au budget annexe gestion immobilière (418 K€), au budget Collecte et Valorisation des Déchets (830 K€), au pôle nautique 370 K€. La subvention au budget annexe collecte et valorisation des déchets est diminuée de 170 K€ et celle du budget GIE de 145 K€.

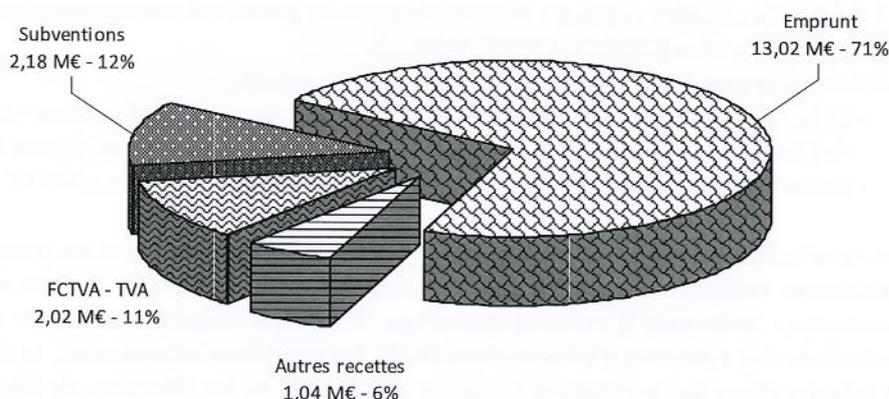
BUDGET PRINCIPAL – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
18 255 000 €

Ce montant a fait l'objet d'un retraitement correspondant au montant des écritures liées aux contrats revolving (écritures neutres financièrement mais qui gonflent artificiellement le montant du budget).

Les **recettes d'investissement** doivent en premier lieu financer le remboursement du capital de la dette, puis les immobilisations et les subventions d'équipement.

Globalement les recettes d'investissement proviennent de ressources définitives (FCTVA, subventions, ...) et des emprunts.



Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
024 Immobilisations affectées, concédées	541 000	541 000	0	-100,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 150 000	2 150 000	2 000 000	-6,98%
13 Subventions d'investissement	4 233 431	3 876 000	2 177 000	-43,83%
16 Emprunts et dettes assimilés	9 692 066	9 893 000	13 025 000	31,66%
204 Subventions d'équipement versées	15 750	0	0	
21 Immobilisations corporelles	193	0	0	
27 Autres immobilisations financières	2 586 500	1 680 000	16 000	-99,05%
45 Comptabilité distincte rattachée	1 110 000	1 110 000	1 037 000	-6,58%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	20 328 940	19 250 000	18 255 000	-5,17%

- Le FCTVA est inscrit à hauteur de 2 M€.
- Des **subventions d'investissement** sont attendues à hauteur de 2,2 M€ au titre de la piste couverte d'athlétisme 1,1 M€, des eaux pluviales 140 K€, de la salle de sport La Closerie 244 K€, du stade de beach volley 180 K€, de l'habitat 325 K€, du remboursement d'équipements informatiques achetés par le service commun 100 K€ ainsi que la quote-part de la Région Bretagne sur le Pass commerce TPE artisanat 60 K€.
- L'**emprunt** correspond à un financement différé qu'il conviendra de rembourser ultérieurement, donc à intégrer dans le temps. Une fois estimées les dépenses et les recettes d'investissement de 2020, il apparaît un **besoin de financement** de l'ordre de **13 M€** qu'il sera proposé d'inscrire en emprunt, au titre de variable d'ajustement, en attendant la **reprise des résultats de 2019**.
- **1 M€** sont prévus en **comptabilité distincte** correspondant aux aides déléguées à la pierre.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
28 368 000 €

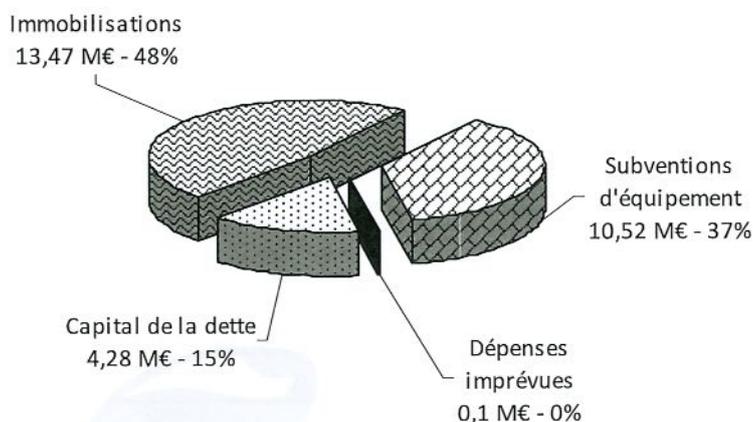
Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE



Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	4 429 700	4 201 000	4 278 000	1,83%
20 Immobilisations incorporelles	1 798 100	1 281 000	1 313 000	2,50%
204 Subventions d'équipements versées	12 787 279	10 007 000	9 481 000	-5,26%
21 Immobilisations corporelles	3 291 589	2 575 000	3 506 000	36,16%
23 Immobilisations en cours	13 946 338	9 755 000	8 653 000	-11,30%
27 Autres Immobilisations Financières	150 000	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 085 440	1 010 000	1 037 000	2,67%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	37 588 446	28 929 000	28 368 000	-1,94%

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal sont retraitées afin de neutraliser les écritures liées aux emprunts revolving.

Les **dépenses d'équipement 2020** correspondant au montant des immobilisations et subventions d'équipement versées s'établissent à **24 M€**. Les projets propres représentent 13,5 M€ et les subventions d'équipement 10,5 M€.

- Le remboursement du **capital de la dette s'établit à 4,3 M€**.
- L'exercice 2020 se traduira par l'ouverture des crédits correspondant aux **opérations inscrites au PPI, notamment** : les aides de l'habitat 4,3 M€, les eaux pluviales et la défense incendie 3,8 M€, le contournement sud 2 M€, l'entretien du patrimoine 1,7 M€, la requalification des ZAE 1,5 M€, le matériel et mobilier 1,4 M€, le stade de Beach Volley 1,3 M€, le grand Brézillet 1,2 M€, la rocade urbaine 1,2 M€, les aides aux entreprises 900 K€, Bretagne très haut débit 801 K€, l'enseignement supérieur 647 K€, le fonds recherche innovation 631 K€, le portage foncier 617 K€, le PLU/PLUI 405 K€, la plateforme bois à Plourhan 300 K€, le stade couvert d'athlétisme 135 K€ et le contrat local de santé 80 K€.

2. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif 2020 du Budget annexe des Transports s'équilibre à 35 392 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget transports avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le budget primitif du budget transports s'équilibre à 29 371 056 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

22 841 000 €

Compte Libellé	BUDGET 2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
013 Atténuation de charges	1 000	1 000	1 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	3 521 000	3 516 000	3 807 230	8,28%
73 Impôts et taxes	16 382 000	16 382 000	16 950 000	3,47%
74 Dotations et participations	1 948 000	1 944 000	1 945 100	0,06%
75 Autres Produits de Gestion courante	232 000	232 000	127 670	-44,97%
77 Produits exceptionnels	90 000	10 000	10 000	0,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	22 174 000	22 085 000	22 841 000	3,42%

Les recettes réelles d'exploitation évoluent de 3,42% entre le BP2019 et le BP 2020 soit +756 K€. Elles se composent de :

- **3,8 M€ de produits des services (+291 K€)** dont 3,7 M€ correspondent aux recettes commerciales TUB, Taxitub et Mobitub reversées par la SPL à la régie de recettes et aux titres sociaux. Les recettes commerciales progressent principalement en raison des nouveaux abonnés scolaires. Les autres recettes sont les redevances abris-bus pour 45 K€ et le remboursement de personnel mis à disposition pour 26 K€.
- **16,9 M€** représentent le produit du **Versement Transport (VT)** estimé en hausse de 568 K€ soit +3,47%. Cette évolution s'appuie sur une croissance des bases de +1% et +370 K€ un nouveau produit de VT de +370 K€ lié à la hausse du taux sur le nouveau territoire assujetti. Le taux passe de 0,40% en 2019 à 0,80 en 2020.
- **Les dotations et participations représentent 1,9 M€.** Elles comprennent la dotation générale de décentralisation versée par le Conseil Régional et l'Etat qui s'élève à **910 K€** ainsi que la compensation versée par la **Région pour le financement du transport scolaire** pour **790 K€**. Les dotations comprennent également une subvention du **PIA jeunesse de 130 K€** pour financer notamment NOCTUB.
- **Les autres produits de gestion courante** sont en diminution de près de 45%. Il s'agit de la **Compensation du Versement Transport** versée depuis 2017 suite au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport. Le Projet de Loi de Finances 2020 prévoit de réduire cette compensation pour assurer le financement de la croissance de la DGF
- **10 K€ de produits exceptionnels** correspondent aux recettes liées aux amendes TUB.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
18 912 355 €

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET 2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	16 861 200	16 499 000	16 978 555	2,91%
012 Charges de personnel et frais assimilés	676 000	676 000	644 900	-4,60%
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	554 051	512 800	271 900	-46,98%
66 Charges financières	295 000	295 000	243 000	-17,63%
67 Charges exceptionnelles	167 000	159 000	724 000	355,35%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	18 603 251	18 191 800	18 912 355	3,96%

Les dépenses réelles d'exploitation progressent de 3,42% par rapport au BP 2019, soit +720 K€.

Ces dépenses sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports qui comprend : le réseau des transports, le PDU, le TCSP et le PEM.

- les **charges à caractère général atteignent près de 17 M€ (+2,91%)**.

L'évolution des charges est expliquée dans la partie II du rapport (présentation par politique).

La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant pour 15,2 M€ (+1,7% / BP 2019). Les autres dépenses significatives concernent les lignes interurbaines pour 649 K€ et les marchés de transport scolaire pour 642 K€. Les charges à caractère général intègrent également des charges liées au PDU 83 K€ (vélo libre service, entretien mobilier urbain, charges liées à Rou'libre ...) les frais de communication pour 50 K€, les frais juridiques et d'assurance 34 K€ et les impôts et taxes 73 K€ (notamment taxes foncières).

- Les **charges de personnel** passent de 676 K€ lors du BP 2019 à 645 K€ au BP 2020 soit -4,6%.

Ces prévisions se rapprochent du besoin réel constaté sur le budget annexe en 2019.

- **272 K€** sont prévus pour les **autres charges de gestion courante** (-241 K€)

Ces dépenses comprennent 110 K€ de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 70 K€ de participation pour le contrat de transport scolaire de Jean XXIII et la participation aux frais de gestion de l'espace Korigo 28 K€. La diminution par rapport au BP 2019 s'explique par le transfert de la ligne de transport scolaire gérée par l'AFR de Plaintel à Baie d'Armor Transports.

- **243 K€ de charges financières** correspondant au paiement des intérêts de la dette qui sont ajustés par rapport à l'échéance réelle du dernier emprunt réalisé en 2018.

- **724 K€ de charges exceptionnelles** correspondant principalement à une enveloppe pour l'indemnisation des professionnels riverains dans le cadre des travaux structurants TEO (285 K€) et 430 K€ pour la prise en charge de travaux d'isolation acoustiques sur les appartements des riverains de la rue du Combat des Trente.

07 JAN. 2020

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

6 530 056 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	3 648 577	3 593 000	333 800	-90,71%
16 Emprunts et dettes assimilés	11 808 175	9 009 000	3 097 056	-65,62%
21 Immobilisations corporelles	550 000	0	300	
45 Comptabilité distincte rattachée	9 362 800	6 634 000	3 098 900	-53,29%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	26 099 552	19 236 000	6 530 056	-66,05%

Les recettes d'investissement diminuent de 66%, par rapport au BP 2019.

Elles s'établissent à 6,5 M€ au BP 2020 et correspondent :

- A des **subventions** pour 334 K€ dont 265 K€ de subventions dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison entre Beaufeuillage et le Campus Mazier (Pays 130 K€, Ville de Saint-Brieuc 135 K€), 44 K€ du Conseil départemental sur la gare routière du PEM Sud.
- A l'**emprunt d'équilibre** inscrit à hauteur de **3,1 M€** dans l'attente de la reprise des résultats 2019.
- Aux **recettes de travaux pour compte de tiers** correspondant aux opérations TEO et PEM réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique de l'Agglomération et dont le financement est partagé avec la Ville de Saint-Brieuc, **3,1 M** Brieuc (Passerelle, parking, parvis sud, place Duguesclin, rue du combat des Trente, ...).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

10 458 701 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	1 180 000	1 180 000	1 171 000	-0,76%
20 Immobilisations incorporelles	153 662	120 000	109 000	-9,17%
21 Immobilisations corporelles	2 498 945	1 785 000	1 684 200	-5,65%
23 Immobilisations en cours	18 755 974	13 410 200	4 395 601	-67,22%
45 Comptabilité distincte rattachée	12 196 051	6 634 000	3 098 900	-53,29%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	34 784 632	23 129 200	10 458 701	-54,78%

Les dépenses d'investissement diminuent de +55% par rapport au BP 2019.

Elles s'établissent à 10,5 M€ au BP 2020 :

- **1,2 M€** seront consacrés au **remboursement du capital** de la dette. Celui-ci évolue en fonction de la réalisation des emprunts mobilisés pour financer les investissements.
- **109 K€** sont consacrés aux **études et frais d'insertion** dont 50 K€ pour une étude d'opportunité pour un axe Nord Sud en transports collectifs et 50 K€ pour une étude sur la motorisation du parc de bus.
- **4,4 M€** seront consacrés **aux travaux et participations** :
 - **276 K€** pour le solde de l'opération de construction du **dépôt des bus**

- **546 K€** pour des projets au titre du **PDU** principalement liaison entre Beaufeuiltage et le Campus Mazier (480 K€ cyclable
 - **1,1 M€** pour les travaux du **PEM** (maison du vélo, gare routière, ...) et les participations versées sur les projets portés par RFF et la SNCF.
 - **1,4 M€** pour le solde de la 2^{ème} tranche de TEO.
 - **1,075 M€ pour la troisième tranche de TEO**
- **3,1 M€ de travaux pour compte de tiers** correspondant aux opérations PEM et TEO réalisée sous maîtrise d'ouvrage unique de l'Agglomération et dont le financement est partagé avec la Ville de Saint-Brieuc (Passerelle, parking, place Duguesclin, parvis sud, rue du combat des Trente, ...). Les 3,1 M€ correspondent à la refacturation à la Ville de Saint-Brieuc de travaux réalisés pour son compte mais également au reversement à la Ville de subventions relatives à ces opérations.



3. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau s'équilibre à 44 457 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe n°5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'eau avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving **le Budget Primitif du budget de l'eau s'équilibre à 31 927 250 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2020 selon la prospective financière et tarifaire établie par le Bureau d'études CALIA.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

17 779 250 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
013 Atténuation de charges	60 000	60 000	80 000	33,33%
70 Produits des services, du domaine	16 065 000	16 065 000	16 858 000	4,94%
72 Travaux en régie	668 000	668 000	664 250	-0,56%
74 Dotations et participations	120 000	78 000	87 000	11,54%
75 Autres produits de gestion courante	48 000	48 000	90 000	87,50%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	16 961 000	16 919 000	17 779 250	5,08%

Les recettes réelles d'exploitation augmentent globalement de 5% entre le BP 2019 et le BP 2020 et atteignent 17,8 M€ :

- **16,8 M€**, soit 95% des recettes réelles d'exploitation constituent **les produits des services et des ventes.**

Ses principales composantes demeurent :

- 9,5 M€ (+11%) de produit de la vente d'eau perçue directement auprès des abonnés (particuliers).
- 3,1 M€ (+15%) correspondent aux reversements des délégataires. De manière plus détaillée, les sommes perçues sur le secteur du Gouet et du Guercy représentent 646 K€, pour le secteur Nord (Sud Goëlo) 768 K€ et sur le secteur du SIVOM 1,7 M€.
- 2,3 M€ (stabilité) sont prévus d'être refacturés au SDAEP dans le cadre des ventes d'eau liées à l'interconnexion.
- 1,7 M€ constituent les redevances appliquées sur les abonnements d'eau. 1,2 M€ sont prévus au titre de la Pollution domestique. Cette redevance est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau. 0,5 M€ sont également inscrits au titre de la redevance qualité et interconnexion qui est reversée au SDAEP
- 180 K€ (stabilité) correspondent au produit des travaux de branchements

- Les **atténuations de charges** estimées à **80 K€** correspondent personnel par l'assurance et sont ajustés en cours d'année au
- **665 K€** constituent les recettes issues des travaux en régie.
- **87 K€** de subvention d'exploitation sont attendues en 2020 dans le cadre des animations « Bassins versants » assurées par le service Milieux aquatiques
- **90 K€** correspondent aux loyers à percevoir. Il s'agit principalement des recettes liées aux antennes téléphoniques

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
10 101 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	4 644 575	4 621 000	4 765 000	3,12%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 890 000	2 858 000	3 174 000	11,06%
014 Atténuations de produits	1 235 000	1 235 000	1 235 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	133 000	127 000	114 000	-10,24%
66 Charges financières	699 000	699 000	637 000	-8,87%
67 Charges exceptionnelles	117 796	102 000	121 000	18,63%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	9 774 371	9 697 000	10 101 000	4,17%

Les dépenses réelles d'exploitation augmentent globalement de 4% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 10,1 M€ :

- **4,7 M€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles représentent 47% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent les achats d'eau, les produits de traitement, des fournitures, des services extérieurs... Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :
 - **665 K€**, soit 6,6% des dépenses réelles d'exploitation sont les achats d'eau. Il s'agit des achats d'eau brute destinée à la production d'eau potable (260 K€) et des achats effectués auprès du SDAEP dans le cadre de l'interconnexion (367 K€)
 - **1,6 M€**, soit 16% des dépenses réelles d'exploitation composent les fournitures et produits de traitement nécessaires à la production d'eau et à l'entretien des réseaux.
 - fournitures eau et énergie, 616 K€ (+1,4% / BP 2019)
 - fournitures et petits équipements, 209 K€ (- 29% / BP 2019). Cette baisse résulte d'un ajustement des crédits 2020 sur la consommation réelle des crédits 2019.
 - Produits de traitement, 672 K€ soit +25 %. Un nouveau marché et des tarifs plus élevés a pour effet d'augmenter le niveau de dépenses sur ce poste.
 - carburant, 68 K€ (stabilité)
 - **1,3 M€**, soit 13% des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :
 - Traitement boues, 72 K€ (stabilité)
 - Maintenance, entretien Station de production d'eau 109 K€ soit -9%
 - Entretien et réparations des réseaux, et Autres services extérieurs (nettoyage bâtiments, espaces verts, assurances...) 718 K€

07 JAN. 2020

- Entretien du parc de véhicules, 76 K€ soit +24%
 - Analyses, 144 K€ soit -16%
 - Téléphonie, copieur... 46 K€ soit +21%
 - Etudes (dont suivi passage DSP) 31 K€
 - Animations Bassins versants 104 K€
- **1,2 M€** pour la redevance versée à l'Agence de l'eau dans le cadre du prélèvement de la ressource en eau (360 K€) et pour la redevance qualité interconnexion versée au SDAEP (808 K€).
- **3,2 M€**, soit 31,4% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 11 %. Cette évolution est liée notamment aux postes créés dans le cadre de l'harmonisation de la compétence pour la réalisation de projets de travaux neufs (DB 067-2019).
 - **1,2 M€**, soit 12,2% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'ELB de la redevance pour la pollution perçue via la facturation auprès des abonnés.
 - **114 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 1% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
 - **637 K€**, soit 6,3% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.
 - **121 K€** soit 1% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2020 et les intérêts moratoires.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

14 148 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	341 806	255 000	131 000	-48,63%
16 Emprunts et dettes assimilés	2 797 676	6 855 000	14 017 000	104,48%
27 Autres immobilisations financières	307 000	307 000	0	-100,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	3 446 482	7 417 000	14 148 000	90,75%

Les recettes réelles d'investissement augmentent globalement de 90% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 14,1 M€. Elles se composent de :

- **14 M€** soit +7,1 M€ correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt suit l'évolution des dépenses d'investissement. Le faible niveau de subventionnement explique également le recours à l'emprunt.

- **131 K€** soit -124 K€ correspondent aux **subventions** liées à la diminution s'explique d'une part, par la baisse des travaux réalisés par une diminution des remboursements par le budget T... d'évaluation qui se veut prudente en lien avec le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
 Reçu en préfecture le 07/01/2020
 Affiché le **07 JAN. 2020**
 ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
21 826 250 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	16 200	15 000	0	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	2 270 000	2 238 000	2 249 000	0,49%
20 Immobilisations incorporelles	814 789	681 000	637 000	-6,46%
21 Immobilisations corporelles	1 271 062	1 118 000	922 000	-17,53%
23 Immobilisations en cours	15 341 103	10 587 000	18 018 250	70,19%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	19 713 154	14 639 000	21 826 250	49,10%

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2020 augmentent de 49% par rapport au BP 2019 pour atteindre **18,2 M€**. Cette enveloppe est conforme à l'analyse prospective menée par le Bureau d'études CALIA :

- 2,2 M€ de remboursement du capital de la dette soit + 0,5%. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.
- 19,6 M€ de dépenses d'équipement dont :
 - **2,3 M€** correspondent à l'enveloppe prévue pour la **nouvelle Usine de production d'eau** conformément à l'AP
 - 15,1 M€ représentent les travaux relatifs aux « priorités de services », aux « projets d'aménagement » et enfin aux travaux de « voiries des communes ».
 - 512 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et à la maîtrise d'œuvre.
 - 646 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie.
 - Foncier 44 K€
 - 763 K€ pour l'achat de matériels : industriels (555 K€), de transports (169 K€), informatique (39 K€),...
 - 94 K€ pour des logiciels informatiques et applicatifs métier

Le niveau de dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau demeure élevé mais s'inscrit dans le programme pluriannuel d'investissement validé dans le cadre de l'étude préalable à l'harmonisation de la compétence.

4. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 37 572 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving **le Budget Primitif du budget Assainissement s'équilibre à 25 504 000 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.**

En guise d'introduction, il est intéressant de préciser les éléments principaux qui marquent ce budget Assainissement 2020. Les conventions de mandat établies avec certaines communes, pour assurer la transition en 2019, prennent fin, et sont alors remplacées par des délégations de service public. Cela se traduit par une diminution des dépenses mais également des recettes. De nouvelles délégations de service public débiteront ainsi en 2020 sur les parties Nord (Sud Goëlo), et Sud Est.

La politique d'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire, dont le mécanisme de convergence s'achève en 2023, se poursuit sur l'exercice 2020 selon la prospective financière et tarifaire établie par le Bureau d'études CALIA.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION**15 582 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
013 Atténuation de charges	38 000	38 000	25 000	-34,21%
70 Produits des services, du domaine	15 716 000	15 716 000	14 757 000	-6,10%
72 Travaux en régie	438 000	438 000	434 000	-0,91%
74 Dotations et participations	30 000	30 000	30 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	334 000	334 000	334 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	1 142 349	0	2 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	17 698 349	16 556 000	15 582 000	-5,88%

Les recettes réelles d'exploitation diminuent globalement de 6% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 15,6 M€ :

- **14,76 M€**, soit 95% des recettes réelles d'exploitation constituent **les Produits des services et des ventes**. Pour les raisons évoquées en introduction, ces recettes baissent de 6% suite à la mise en place d'une DSP à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ses principales composantes demeurent :

- 9,4 M€ (-4,4%) constituent le produit de la redevance assainissement perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels). La diminution des recettes est le résultat d'un calcul du Bureau d'étude CALIA qui prévoit notamment une diminution des consommations d'eau dans les années à venir (- 1% tous les ans)
- 1,06 M€ (-1,4 M€) pour la Redevance DSP Nord (ex Sud Goëlo). Cette diminution résulte du mode de gestion qui prévoit une part délégataire dans la facturation à l'utilisateur.
- 2,5 M€ (+ 0,7 M€) pour la Redevance DSP Sud (Ex SIVOM). L'augmentation résulte d'un ajustement des chiffres par rapport à 2019. Ceux-ci avaient été sous évalués.

- 650 K€ constituent la redevance perçue au titre de la collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau de Bretagne.
- 600 K€ (+180 K€) correspondent au produit des travaux de branchements.
- 350 K€ pour des prestations diverses (dépotages, contrôle de branchements...).
- **210 K€**, des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits divers de gestion courante**. Ils comprennent la participation annuelle des industriels du SIVOM, leur remboursement des frais d'analyses et la facturation énergie du réseau de chaleur.

- Les **travaux en régie pour 434 K€**,
- Les **autres produits de gestion courante pour 334 K€** correspondent principalement aux participations versées par les industriels et à la vente de chaleur.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**7 326 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	3 590 375	3 272 000	2 234 000	-31,72%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 770 000	3 020 000	3 080 000	1,99%
014 Atténuations de produits	628 000	628 000	580 000	-7,64%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	79 000	73 000	70 000	-4,11%
66 Charges financières	1 286 000	1 286 000	1 182 000	-8,09%
67 Charges exceptionnelles	141 000	59 000	100 000	69,49%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	8 574 375	8 418 000	7 326 000	-12,97%

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 13% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 7,3 M€.

Elles sont en diminution en raison de la fin des conventions de mandat avec les communes et du transfert des charges d'exploitation au nouveau délégataire.

- Les **charges à caractère général** représentent 30,5% des dépenses réelles d'exploitation et comprennent des fournitures, des services extérieurs...
 - **734 K€**, soit 10% des dépenses réelles d'exploitation sont des **fournitures** notamment du petit matériel et des petits équipements ainsi que du combustible, de l'eau, gaz, électricité. Les postes de dépenses les plus importants sont :
 - fournitures eau et énergie, 422 K€ (+1,4% / BP 2019)
 - fournitures et petits équipements, 195 K€ (- 28% / BP 2019). Cette baisse résulte d'un ajustement des crédits 2020 sur la consommation réelle des crédits 2019. Pour faire face aux dépenses liées à l'élargissement du territoire en 2019, l'estimation des besoins avait été trop dimensionnée.
 - fournitures de traitement, 59 K€ soit +9 %
 - carburant, 58 K€ (stabilité)
 - **1,6 M€**, soit 22% des dépenses réelles d'exploitation sont des **charges et services extérieurs** comprenant les travaux et prestations confiés aux entreprises (contrats d'entretien, location matériel, maintenance, prestations de service...), la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone. Les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :
 - Traitement boues Station d'épuration, 390 K€ soit +6,8%

07 JAN. 2020

- Maintenance, entretien Station d'épuration, 232 K€ so
- Frais de fonctionnement du laboratoire 63 K€ (stabilité
- Entretien et réparations des réseaux, 150 K€ soit 3%
- Entretien du parc de véhicules, 91 K€ soit +16%
- Frais sur la station de Binic, 198 K€ (stabilité)
- Analyses, 60 K€ soit -14,28%
- Téléphonie, copieur... 47 K€
- Etude (suivi passage DSP) 50 K€
- Convention de mandat avec les communes (fin du dispositif suite au lancement des DSP Nord et Sud 100 K€, soit - 90%

- **11 K€ d'impôts et taxes**

- **3,1 M€**, soit 42% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Ce poste de dépenses est en augmentation de 10,5 %. Cette évolution est liée notamment aux postes créés dans le cadre de l'harmonisation de la compétence pour la réalisation de projets de travaux neufs (DB 067-2019).
- **580 K€**, soit 7,9% des dépenses réelles d'exploitation sont des **atténuations de produits**, et représentent le remboursement à l'AELB de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte perçue via la facturation auprès des abonnés.
- **70 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** soit 9% des dépenses d'exploitation concernent les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- **1,2 M€**, soit 16,1% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges financières** correspondant aux intérêts du stock de dette.
- **100 K€** soit 1,4% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges exceptionnelles**. Ce sont essentiellement les annulations de titres antérieurs à 2020 et les intérêts moratoires.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

9 922 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	2 057 189	860 000	449 000	-47,79%
16 Emprunts et dettes assimilés	6 808 510	9 864 000	9 473 000	-3,96%
27 Autres immobilisations financières	297 000	297 000	0	-100,00%
45 Comptabilité distincte rattachée	24 000	0	0	
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	9 186 699	11 021 000	9 922 000	-9,97%

Les recettes réelles d'investissement diminuent globalement de 10% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 9,9 M€. Elles se composent de :

- Le **remboursement de TVA** par les délégataires a pris fin suite DSP. Ces derniers ne la collectent plus, l'Agglomération gère services fiscaux.
- 9,5 M€** soit -391 K€ correspondent à l'**emprunt prévisionnel** nécessaire pour financer les dépenses d'investissement. Le niveau d'emprunt est quasi stable est liée entre autres à des investissements moindre sur 2016 (-481K€) ainsi qu'à l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement.
- 449 K€** soit -411 K€ correspondent aux **subventions** liées à des projets d'investissement. La diminution s'explique d'une part, par la baisse des travaux réalisés dans le cadre de TEO et donc par une diminution des remboursements assurés par le budget Transport, et d'autre part, par une évaluation qui se veut prudente en lien avec le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**18 178 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subvention d'investissement	24 800	15 000	0	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	4 040 000	4 008 000	4 076 000	1,70%
20 Immobilisations incorporelles	709 214	617 000	610 000	-1,13%
21 Immobilisations corporelles	628 182	523 000	626 000	19,69%
23 Immobilisations en cours	19 640 486	13 996 000	12 866 000	-8,07%
45 Comptabilité distincte rattachée	24 000	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	25 066 682	19 159 000	18 178 000	-5,12%

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2020 diminuent de 5,1% par rapport au BP 2019 pour atteindre 18,2 M€. Cette enveloppe est conforme à l'analyse prospective menée par le Bureau d'études CALIA :

- 4,1 M€ de remboursement du capital de la dette soit + 1,7%. Ce poste de dépenses suit l'évolution du programme d'investissement des années passées.
- 14,1 M€ de dépenses d'équipement dont :
 - 12,3 M€ correspondent à l'enveloppe prévue au titre des « projets de services », des « priorités de services » et des « projets d'aménagement » et des « voiries des communes ».
 - 550 K€ correspondent à l'enveloppe consacrée aux études et à la maîtrise d'œuvre.
 - 434 K€ correspondent aux travaux réalisés en régie.
 - Foncier 41 K€
 - 585 K€ pour l'achat de matériels : industriels (405 K€), de transports (142 K€), informatique (34 K€),...
 - 88 K€ pour des logiciels informatiques et applicatifs métier

Le niveau de dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement demeure élevé mais s'inscrit dans le programme de renouvellement des réseaux.

5 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2020 du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre à 326 800 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe n°7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), le Budget Primitif du budget du SPANC s'équilibre à 317 700 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

316 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
70 Produits des services, du domaine	349 000	349 000	313 000	-10,32%
74 Dotations et participations	0	0	3 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	349 000	349 000	316 000	-9,46%

Les recettes réelles d'exploitation baissent de 9,5% entre le BP 2019 et le BP 2020 et atteignent 316 K€ :

- **313 K€**, soit 99% des recettes réelles d'exploitation constituent les **Produits des services et des ventes**.
Ces recettes proviennent de la facturation des contrôles dont le volume programmé sur 2020 est en baisse (- 770 contrôles).
- **3 K€**, soit 1% représentent les pénalités appliquées.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

306 900 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	152 300	152 300	118 700	-22,06%
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	177 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	5 400	5 400	5 000	-7,41%
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00%
67 Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	340 900	340 900	306 900	-9,97%

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent globalement de 10% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 306 900 K€. Le service effectue plus de contrôle en régie ce qui a pour résultat une baisse des charges.

- **119 K€** correspondent aux **charges à caractère général**. Elles rep d'exploitation et comprennent les assurances, les fournitures, les de contrôle confiée par marché à l'entreprise TPAE.
Plus précisément, ses principales composantes sont les suivantes :
 - **88 K€**, soit 28% des dépenses réelles d'exploitation sont les prestations de contrôles réalisées par l'entreprise TPAE. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel. Elles diminuent de 32 K€ par rapport à l'an dernier.
 - **31 K€**, soit 10% des dépenses du service qui assure également des contrôles en régie.
 - Assurances et contentieux, 10 K€ (+1% / BP 2019)
 - Carburants et entretien des véhicules, 5 K€.
 - Affranchissement, 4 K€
 - Maintenance informatique, téléphonie 5K€.
 - Insertion, annonces, fournitures... 6 K€
- **177 K€**, soit 57% des dépenses réelles d'exploitation sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Les charges de personnel sont stables par rapport à 2019.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

1 700 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
10 Dotations, fonds divers et réserves	500	500	1 700	240,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	500	500	1 700	240,00%

- Les recettes réelles d'investissement sont constituées uniquement du FCTVA.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

10 800 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
20 Immobilisations incorporelles	1 600	1 600	0	-100,00%
21 Immobilisations corporelles	7 000	7 000	10 800	54,29%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	-81 871	8 600	10 800	25,58%

Les dépenses réelles d'investissement du BP 2020 sont stables.

Il s'agit simplement d'une enveloppe de dépenses correspondant au volume des recettes d'investissement de l'année (FCTVA et dotations aux amortissements) et assurant l'équilibre de la section d'investissement.

6 - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le budget primitif 2020 du budget annexe déchets ménagers s'équilibre à 23 748 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

L'annexe n°8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du SPANC avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget déchets ménagers s'équilibre à 22 653 500 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Ce budget comprend cette année l'exercice de la compétence sur l'ensemble des communes de son territoire. En effet avec la dissolution du Smitom de Launay-lantic au 31 décembre 2019, Saint Briec Armor Agglomération a repris en régie le service collecte des 5 communes du Sud Goëlo.

La particularité de ce budget réside dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Le **service financé par la TEOM** correspond aux services du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Briec Agglomération. La gestion du service sur le territoire Sud Goëlo est exercée par le SMITOM Launay Lantic.

Le **service financé par la REOM** correspond aux services des territoires de Centre Armor Puissance 4, de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui constituent un nouveau service depuis le 1er janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Le financement du service à la fois par la TEOM et par la REOM est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans à compter de la fusion pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil d'Agglomération a décidé de retenir la REOM pour le financement des déchets avec une mise en place au 1^{ER} janvier 2022.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**21 296 500 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	TEOM	REOM	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	TEOM	REOM
002 Résultat antérieur reporté		0	0	0			0	0
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	11 000	0	11 000	24 500	122,73%	13 500	11 000
Sous total opération d'ordre	11 000	11 000	0	11 000	24 500	122,73%	13 500	11 000
013 Atténuations de charges	151 000	151 000	150 900	100	156 100	3,38%	156 000	100
70 Produits des services, du domaine	2 908 500	2 891 000	1 197 500	1 693 500	3 218 900	11,34%	1 386 000	1 832 900
73 Impôts et Taxes	13 660 500	13 520 000	13 520 000	0	14 660 000	8,43%	14 660 000	0
74 Dotations et participations	2 397 000	2 397 000	2 176 000	221 000	2 320 000	-3,21%	2 100 000	220 000
75 Autres produits de gestion courante	1 252 500	1 000 000	1 000 000	0	871 500	-12,85%	871 500	0
77 Produits exceptionnels	1 000	1 000	600	400	0	-100,00%	0	0
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	70 000		40 000	30 000
Sous total opérations réelles	20 370 500	19 960 000	18 045 000	1 915 000	21 296 500	6,70%	19 213 500	2 083 000
TOTAL Recettes Fonctionnement	20 381 500	19 971 000	18 045 000	1 926 000	21 321 000	6,76%	19 227 000	2 094 000

Les recettes de fonctionnement progressent d'environ +6,70% entre 2019 et 2020 pour atteindre 21,3 M€ dont 2,1 M€ pour le service REOM et 19,2 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

07 JAN 2020

- Les **atténuations de charges** pour **156 K€** soit +3,38% par rapport aux remboursements sur charges de personnel sur le service TEOM (REOM)
- Les **produits des services** pour **3,2 M€** soit +11,3% par rapport au BP 2019 correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,7 M€, la revente de matériaux issus du tri sélectif pour 750 K€, la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 625 K€, le remboursement des prestations mécaniques et divers par Leff Armor Communauté pour 75 K€, des recettes facturation déchetterie pour 46 K€ et recettes vente composteur pour 8 K€. L'évolution entre le BP 2019 et le BP 2020 est principalement liée à une augmentation de la REOM et également de nouvelles recettes provenant de la reprise du secteur Sud Goëlo pour la redevance spéciale (160 K€), des soutiens au tri (138 K€) et les prestations mécaniques facturées à Leff Armor Communauté (77 K€). Le service REOM représente 1,8 M€ (+8,2%) et le service TEOM 1,39 M€ (+15,8%).
- Les **impôts et taxes** s'élève **14,66 M€** soit +1,1 M€ par rapport au BP 2019 et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM. Le budget 2020 prend en compte une augmentation de 5% du taux de TEOM qui passe de 9,57% à 10,05%.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2,32 M€** soit -3.21 % par rapport au BP 2019 et correspondent aux aides versées par Citéo et les éco organismes. Le service REOM représente 220 K€ (-0,45%) et le service TEOM 2,1 M€ (-3.62%).
- Les **autres produits de gestion courante** s'élève à **872 K€** soit -128 K€ par rapport au BP 2019 et correspondent à la subvention versée par le budget principal pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets. En effet, malgré sa revalorisation, la TEOM ne couvre pas l'intégralité des charges du service mais la subvention diminue cette année pour passer de 1 M€ en 2019 à 830 K€ en 2020 intégrant le financement de l'étude «organisationnelle financement déchets» de 180 K€. Le financement du service majoritairement par la TEOM est un objectif et une nécessité pour ne pas priver le budget principal de marges de manœuvre indispensables au financement de son propre programme d'investissement. Dans ce chapitre intervient aussi la location du site de collecte de Lantic pour 2020 à hauteur de 41 K€ avec les charges.
- Les **reprises de provisions** pour **70 K€** correspondent pour 2020 à 2 provisions constituées en 2016 sur les budgets déchets de Quintin pour des impayés REOM pour 30 K€ et Sud Goëlo pour faire face aux diminutions des cours de reprises matières pour 40 K€. Ces provisions sont réintégrées sur l'exploitation REOM et TEOM du budget 2020 pour leur montant respectif.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

20 251 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	TEOM	REOM	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	TEOM	REOM
002 Résultat antérieur reporté	154 398	0	0	0	0		0	0
023 Virement à la section d'investissement	74 002	0	0	0	0		0	0
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 109 500	980 000	839 000	141 000	1 070 000	9,18%	932 000	138 000
Sous total opérations d'ordre	1 337 900	980 000	839 000	141 000	1 070 000	9,18%	932 000	138 000
011 Charges à caractère général	1 861 000	1 828 000	1 576 700	251 300	2 234 000	22,21%	1 995 000	239 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 826 000	6 826 000	6 309 100	516 900	7 770 000	13,83%	7 148 000	622 000
65 Autres charges de gestion courante	10 261 500	10 252 000	9 241 000	1 011 000	10 190 000	-0,60%	9 100 000	1 090 000
66 Charges financières	50 000	50 000	50 000	0	37 000	-26,00%	37 000	0
67 Charges exceptionnelles	45 100	35 000	29 200	5 800	20 000	-42,86%	15 000	5 000
Sous total opérations réelles	19 043 600	18 991 000	17 206 000	1 785 000	20 251 000	6,63%	18 295 000	1 956 000
TOTAL Dépenses Fonctionnement	20 381 500	19 971 000	18 045 000	1 926 000	21 321 000	6,76%	19 227 000	2 094 000

Les dépenses de fonctionnement progressent d'environ +6,64% entre 2019 et 2020, dont 2 M€ pour le service REOM et 18,3 M€ pour le service TEOM. Ses composantes sont :

- Les **charges à caractère général** représentant **2,2 M€** soit +22,21% par rapport au BP 2019. Une partie de l'augmentation s'explique par l'intégration du service collecte du Smitom de Launay Lantic et donc des charges sur le budget 2020. Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **1,05 M€** (+65 K€/BP2019) dont les fluides pour 53 K€, le carburant pour 607 K€, produits entretien pour 15 K€, du petit équipement pour 29 K€, des vêtements de travail pour 58 K€, des pièces pour l'entretien des véhicules pour 202 K€, des composteurs destinés à la vente pour 50 K€ et divers fournitures pour 31 K€.
 - des **prestations et services** pour **930 K€** (+333 K€/BP2019) dont des contrats de prestations pour 262 K€, l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 324 K€, les locations pour 50 K€ comprenant un local projet déchèterie du centre pour les commerçants, et divers contrats de maintenance pour 52 K€, les frais d'assurances pour 35 K€ et les frais de formations pour 26 K€ (-0,6 K€).
A noter une dépense exceptionnelle en 2020 pour des études à hauteur de 181 K€ dont une étude pour l'organisation du service suite au mode de financement.
 - Des **services extérieurs** pour **249 K€** stable par rapport à 2019 et qui regroupent les frais de communications et téléphoniques pour 79 K€, diverses cotisations pour 106 K€, des frais de gardiennage pour 44 K€, des frais de missions et déplacements pour 11 K€, des honoraires pour 6 K€ et frais de réception pour 3 K€
 - Des **impôts et taxes** pour **10 K€** (+4,3 K€/BP2019) notamment due au paiement de la taxe foncière du CTLD sur le budget déchets 2020.

Le service REOM représente 239 K€ (-5%) et le service TEOM 2 M€ (+26,6%).
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **7,7 M€** soit +13,8% par rapport au BP 2019 en raison principalement de la reprise d'une partie des agents de collecte du service du Smitom de Launay Lantic, d'un poste de Technicien pour le site de Lantic et un poste d'ambassadeur de Tri supplémentaire. Cette augmentation prend compte également de l'évolution du GVT ainsi que celui de l'assurance statutaire et des personnels administratifs rattachés à la collectivité.
A noter que l'augmentation sur la partie REOM vient du fait d'une prévision trop basse en 2019.
Le service REOM représente 622 K€ (+20%) et le service TEOM 7,15 M€ (+13.30%).
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **10,1 M€** soit -0,60% par rapport au BP 2019 et correspondent principalement à la contribution **Kerval** pour le traitement des déchets de l'ensemble du territoire de l'agglomération. On constate une baisse par rapport à 2019, cependant avec la reprise du service de collecte du Smitom pour le territoire Ex Sud Goëlo, la contribution versée au Smitom qui était en 2019 de 2,07 M€ disparaît, seul reste sur cette enveloppe la contribution au traitement pour le territoire SBAA du Smitom qui est estimée à 1,26 M€. Le reste des coûts est réintégré au budget collecte TEOM à travers les différents postes (Personnel, Carburant, fournitures, contrat de prestation amortissement et annuité...). Retraitées de l'effet lié à la dissolution du SMITOM, les autres charges de gestion courante augmentent en réalité de 800 K€.
Le service REOM représente 1,09 M€ (+7.81%) et le service TEOM 9,1 M€ (-1.53%).
- Les **charges financières** s'élèvent à **37 K€** soit -35.14% par rapport au BP 2019 et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 20 K€ (-42.86%) et correspondent à des annulations de facturation Redevance spéciale (SBAA + Smitom) pour 15 K€ et des annulations de redevance Ordures ménagères pour 5 k€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

1 357 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	TEOM	REOM	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	TEOM	REOM
001 Résultat d'investissement reporté	474 717	0	0	0	0		0	0
021 Virement de la section de fonctionnement	74 002	0	0	0	0		0	0
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 109 500	980 000	839 000	141 000	1 070 000	9,18%	932 000	138 000
041 Opérations patrimoniales	9 800	0	0	0	0			
Sous total opérations d'ordre	1 668 018	980 000	839 000	141 000	1 070 000	9,18%	932 000	138 000
024 Immobilisations affectées, concédées	56 200	0	0	0	8 000		8 000	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	199 000	199 000	152 000	47 000	290 300	45,88%	281 000	9 300
13 Subventions d'investissement	39 583	7 000	7 000	0	3 600	-48,57%	3 600	0
16 Emprunts et dettes assimilés	623 281	638 000	519 200	118 800	1 055 100	65,38%	1 055 100	0
23 Immobilisations en cours	63 000	63 000	63 000	0	0	-100,00%		0
Sous total opérations réelles	981 064	907 000	741 200	165 800	1 357 000	49,61%	1 347 700	9 300
TOTAL Recettes Investissement	2 649 082	1 887 000	1 580 200	306 800	2 427 000	28,62%	2 279 700	147 300

Les recettes d'investissement progressent d'environ +50% entre 2019 et 2020 pour atteindre 1,4 M€ :

- Les **cessions d'immobilisations** pour **8 K€** correspondent à la reprise d'une benne à ordures ménagères.
- Le **FCTVA** est estimé à **290 K€** pour 2020.
- Les **subventions d'investissement** s'élèvent à **3,6 K€** correspond à une subvention de l'ADEME pour l'achat des composteurs collectifs.
- L'**emprunt** d'équilibre nécessaire au financement des dépenses d'investissement du service TEOM s'établit à **1,01 M€** pour le BP 2020.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 402 500 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	TEOM	REOM	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019	TEOM	REOM
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	11 000	0	11 000	24 500	122,73%	13 500	11 000
041 Opérations patrimoniales	9 800	0	0	0	0			
Sous total opérations d'ordre	20 800	11 000	0	11 000	24 500	122,73%	13 500	11 000
16 Emprunts et dettes assimilés	430 000	430 000	430 000	0	500 000	16,28%	500 000	0
20 Immobilisations incorporelles	38 000	38 000	37 000	1 000	5 800	-84,74%	4 800	1 000
204 subvention d'équipement	177 820	189 000	184 000	5 000	125 400	-33,65%	125 400	0
21 Immobilisations corporelles	1 275 894	749 000	459 200	289 800	1 592 200	112,58%	1 537 900	54 300
23 Immobilisations en cours	706 568	470 000	470 000	0	179 100	-61,89%	176 000	3 100
Sous total opérations réelles	2 628 282	1 876 000	1 580 200	295 800	2 402 500	28,07%	2 344 100	58 400
TOTAL Dépenses Investissement	2 649 082	1 887 000	1 580 200	306 800	2 427 000	28,62%	2 357 600	69 400

Les dépenses d'investissement progressent d'environ +28% entre 2019 et 2020 pour atteindre 2,4 M€ :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt s'élèvent à **500 K€** au BP 2020 et concerne le service TEOM y compris cette année le capital des emprunts récupérés du Smitom pour la partie SBAA.
- Les **dépenses d'équipements** progressent de +31% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre **1,9 M€** dont les dépenses principales sont :
Ces dépenses concernent le budget TEOM pour 1,82 M€ et le Budget REOM pour 58 K€. Elles sont détaillées dans la partie II du rapport « présentation par politique ».

7. BUDGET ANNEXE GESTION IMMO**07 JAN 2020**

Le budget primitif 2020 du budget annexe Gestion immobilière s'équilibre à 2 910 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget gestion immobilière avant retraitement. Ce budget est présenté en HT.

Depuis le 1^{er} février 2013, la Société d'Economie Mixte dénommée « Baie d'Armor Entreprises » intervient pour le compte de Saint Brieuc Agglomération dans la gestion des biens immobiliers à destination des entreprises et accompagne les créateurs d'entreprises en pépinière d'entreprises.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Gestion Immobilière s'équilibre à 2 129 900 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**1 182 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
70 Produits des services, du domaine	300	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	686 000	686 000	734 000	7,00%
77 Produits exceptionnels	729 000	565 000	448 000	-20,71%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	1 415 300	1 251 000	1 182 000	-5,52%

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en baisse de **5,52 %** par rapport à 2019 soit - 69 K€ en raison de diminution de la subvention d'équilibre.

Les recettes hors subvention d'équilibre augmentent de +77 K€.

Les **produits de gestion courante** augmentent de **7%** par rapport à 2019 pour atteindre **734 K€** au BP 2020. Cette somme correspond :

- aux loyers perçus par la SEM pour **369 K€** sur Cap 1 et Cap 2.
- A une prévision d'augmentation pour la location de l'atelier relais de Ploëuc au premier semestre 2020 et l'arrivée de « O'capitain » sur la Carré Arthaud au Quai armez.
- aux recettes de la Technopole sur Keraia, Ispaia, ESM pour 365 K€.

Les **produits exceptionnels** baissent de **20,71%** par rapport au BP 2019 pour atteindre **448 K€** au BP 2020. Cette somme comprend la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière qui passe de 564 K€ en 2020 à 418 K€ (-146 K€) et des recettes exceptionnelles pour 30 K€ (TOTEM).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**886 000 €**

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	761 900	641 500	675 500	5,30%
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	160 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	5 000	5 000	5 000	0,00%
66 Charges d'intérêts	55 000	55 000	43 000	-21,82%
67 Charges exceptionnelles	4 500	500	500	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	988 400	864 000	886 000	2,55%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** progressent de **+2,55%** par rapport au BP 2019 soit **+22 K€** principalement en raison de la hausse des charges à caractère général (+5,3% par rapport à 2019).

- Les **charges à caractère général** augmentent de **5,3%** pour atteindre **675,5 K€** au BP 2020, soit une augmentation de 34 K€ par rapport au BP 2020, expliquée en partie par la nouvelle convention signée avec la CCI (2019-2021 TOTEM : 60 K€) :
 - 216,7 K€ concernent la rémunération de la SEM soit -12,8 K€ (32% du total des charges à caractère général). La prime d'incitation au remplissage s'élève à 1,73 K€.
 - 154,5 K€ de taxes foncières : 98 K€ pour Cap Entreprises et le Quai Armez, 26,5 K€ pour Chaffoteaux et Maury et 30 K€ pour la Technopôle.
 - 304,3 K€ sont les autres charges telles que l'entretien des bâtiments, les assurances, les frais d'actes et de contentieux et la nouvelle convention avec la CCI (60 K€).
- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **160 K€**.
- Les **autres charges de gestion courante** soit **5 K€** concernent les « admissions en non valeur ».
- Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **43 K€** sont en baisse de 21,82 %.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
947 900 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
024 Immobilisations affectées, concédées	2 508 000	2 508 000	0	-100,00%
13 Subventions d'investissement	2 816 000	816 000	284 987	-65,08%
16 Emprunts et dettes assimilés	2 342 279	1 047 000	662 913	-36,68%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	7 666 279	4 371 000	947 900	-78,31%

- **662,9 K€** sont inscrits en emprunt d'équilibre.
- **285 K€** de subventions sont prévues pour le contrat de ruralité sur le projet de l'espace du Lié (85 K€) et le contrat départemental de territoire (200 K€)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
1 243 900 €

07 JAN. 2020

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	311 000	296 000	296 000	0,00%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	5 000	400,00%
21 Immobilisations corporelles	2 562 663	2 498 000	186 500	-92,53%
23 Immobilisations en cours	2 754 972	1 963 000	756 400	-61,47%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	5 629 635	4 758 000	1 243 900	-73,86%

Les dépenses réelles d'investissement représentent sur 2020 **1,24 M€** :

- **296 K€** concernent le remboursement du capital des emprunts.
- **5 K€** sont prévus pour les annonces et insertions des marchés.
- **186,5 K€** sont consacrés à des acquisitions de matériels et des travaux sur les bâtiments :
 - ✓ **CAP 1 et CAP 2** pour 76 K€, accessibilité PMR TECHNOPOLE 15 K€, Espace Science et Métiers : Travaux de gros entretien suite à désordres (toitures, façades, huisseries) 15 K€, CAP E1 : Travaux de reprise des stores amovibles 4,2 K€ et Travaux de réfection d'une première tranche de bureaux (sol, murs) 10 K€ CAP E2 : Remplacement des moteurs pare soleil 1,7 K€ Remplacement de la cloison mobile des salles de réunion 10 K€, Remplacement des éclairages des communs par des appareillages performants 4,2 K€, enveloppe pour amélioration de l'équipement CAP ENTREPRISES 1 et 2 pour 10 K€
 - ✓ **Technopole** : ISPAIA : Remplacement complet de l'hubriserie de la porte « sortie de secours » 3,5 K€, Remplacement du système de désenfumage 1,5K €, Pôle Biotechnologique : couverture légère des matériels techniques en toiture 8,5 K€ KERIA : Travaux de gros entretien suite à désordres (toitures, façades, huisseries) 15 K€
 - ✓ frais acte définitif 1 K€ sur l'acquisition du bâtiment CHAFFOTEAUX,
 - ✓ Mise en place mobilier urbain sur le périmètre du **Quai Armez** pour amélioration de l'espace public 10,5 K€,
- **756,4 K€** sont consacrés aux travaux :
 - ✓ dont l'opération pour le **Quai Armez** 331 K€ et l'aménagement de la cellule n° 3 'O'CAPITAIN,
 - ✓ **TOTEM** pour 278,3 K€ (réhabilitation de l'ancien bâtiment de la CAF,
 - ✓ 35 K€ pour l'étude d'opportunité de la **brasserie de QUINTIN** 50 K€ pour le bâtiment relais de Ploeuc espace du Lié,
 - ✓ 62 K€ pour le **Coin des Malins**.

8. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le budget primitif 2020 du budget annexe des zones d'activités économiques s'équilibre à 17 008 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe des zones d'activité avant retraitement.

Le Budget annexe des zones d'activités étant un budget de stock, la section de fonctionnement est équilibrée par des écritures d'ordre qui sont inscrites en section d'investissement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, le BP 2020 du budget ZAE s'établit à 2 507 000 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**38 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
66 Intérêts des emprunts	45 000	45 000	38 000	-15,56%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Fonctionnement	45 000	45 000	38 000	-15,56%

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux intérêts des emprunts soit 38 K€ en 2020.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**7 699 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	1 602 000	1 602 000	1 788 000	11,61%
16 Emprunts et dettes assimilés	10 233 802	918 000	719 000	-21,68%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	11 835 802	2 520 000	2 507 000	-0,52%

1,788 M€, seront les recettes potentielles attendues des cessions de terrains sur les zones suivantes :

- 680 K€ sur la zone du Perray à TREGUEUX
- 383,7 k€ Les Hautières III TREMUSON
- 177,9 K€ la Colinière TREMUSON
- 135 K€ Beaucemaine PLOUFRAGAN
- 119,5 K€ kéribet PORDIC
- 101,9 K€ Kertugal 2 SAINT-QUAY PORTRIEUX
- 116,4 K€ Extension Nord des Châtelets PLOUFRAGAN
- 49,9 K€ devant de la lande LANTIC

- 23 K€ Le Grand Plessis PLAINTEL

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Le besoin de financement devra être assuré par l'emprunt estimé à 719

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 469 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Remboursement emprunt	653 800	175 000	178 000	1,71%
21 Immobilisations corporelles	2 300 000	2 300 000	2 291 000	-0,39%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	2 953 800	2 475 000	2 469 000	-0,24%

2,29 M€, permettront de poursuivre l'aménagement des zones, avec des acquisitions et des travaux prévus entre autres sur :

- Ext. Nord Châtelets (Trégueux/Ploufragan) : 924,2 K€, dont acquisition de terrains 146 K€, poursuite des études et fouilles archéologiques sur la tranche 2 de l'extension Nord du parc sur Trégueux et Ploufragan 330 K€, et aménagement de la voirie définitive de la tranche 1 pour 400 K€.
- Le Challonge Plédran : 320,8 K€, dont 296 K€ d'aménagement d'extension sur la commune de Plédran.
- Le Perray Trégueux : 282 K€ dont d'acquisition de terrains 61,5 K€, de travaux de voirie 179,5 K€ et d'études pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche 25,5 K€.
- La Colignière Trémuson : 248,7 K€ dont acquisition de terrains 55,6 K€, aménagement de la 2^{ème} tranche 64 K€, fin d'aménagement de la 1^{ère} tranche 113,5 K€.
- Le Zoopôle : 262 K€ dont frais de bornage pour 2,5 K€ et aménagement définitif de la rue du Sabot 258 000 K€
- Kéribet Pordic : 58,7 K€ dont acquisition de terrain 50 K€
- Espace du Lié : 111,2 K€ dont acquisition maison et terrain 63 K€, désamiantage et déconstruction de la maison 37,5 K€
- Grand Plessis Plainel : 6,1 K€ dont acquisition de parcelle 3,5 K€

178 K€ couvriront le remboursement du capital des emprunts.

9. BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le budget primitif 2020 du budget annexe chaufferie bois s'équilibre à 606 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget de la chaufferie bois avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe Chaufferie Bois s'équilibre à 431 120 € section d'exploitation et d'investissement cumulées.

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Le budget intègre également la gestion du réseau de chaleur associé à la chaufferie bois.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION**415 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
70 Produits des services, du domaine	465 000	415 000	415 000	0,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	465 000	415 000	415 000	0,00%

Les **recettes d'exploitation** sont stables à hauteur de **415 K€** et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquaabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione).

Cette estimation est basée sur la délibération tarifaire du 26 novembre 2015 (DB-248-2015).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION**322 120 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	297 000	282 000	271 120	-3,86%
66 Charges financières	37 000	37 000	35 000	-5,41%
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
68 Dotations aux amot. et provisions	15 000	15 000	15 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	350 000	335 000	322 120	-3,84%

Conformément au contrat d'exploitation, le BP 2020 est construit sur un taux de couverture 80% bois/20% gaz. Le BP 2019 était construit sur un taux de couverture 52% bois/48% gaz.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **322,1 K€** soit -12,9 K€ par rapport au BP 2019. Les dépenses principales sont :

- **271,1 K€ de charges à caractère général** (-10,8 K€ / BP 2019)
 - 234,4 K€ (-13,2 K€ / BP 2019) pour le fonctionnement dont le montant se décompose en 161,4 K€ de redevances à l'exploitant (129,9 K€ / BP 2019) et 73 K€ de gaz (-38 K€ / BP 2019). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant.
 - 22 K€ de fluides (+4 K€ / BP 2019) dont 21 K€ d'électricité et 1 K€ d'eau
 - 9,8 K€ (-2,4 K€ / BP 2019) de frais divers (entretien divers, taxe foncière,...)
 - 5 K€ de frais juridiques
- **35 K€ de remboursement d'intérêt de la dette** et frais de trésorerie (-2 K€ / BP 2019). L'emprunt a été contracté en 2014.
- **15 K€ de provisions** pour parer à d'éventuels travaux d'entretien conséquents.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**16 120 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	56 151	24 000	16 120	-32,83%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	56 151	24 000	16 120	-32,83%

Les **recettes d'investissement** diminuent d'environ -32,83% entre 2019 et 2020 pour atteindre **16,1 K€** et concernent un emprunt pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**109 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	53 000	53 000	55 000	3,77%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	11 000	5 000	23 000	360,00%
23 Immobilisations en cours	46 200	45 000	30 000	-33,33%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	111 200	104 000	109 000	4,81%

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **109 K€** (+ 5 K€ / BP 2019). Les dépenses principales concernent :

- **55 K€** consacrés au remboursement du capital de l'emprunt (+2 K€ / BP 2019).
- **54 K€** (+3K€ / BP 2019) dont 30 K€ pour la finalisation de la réalisation de la Chaufferie Bois. Celle-ci est décalée dans le temps en raison des litiges et l'élaboration d'un protocole d'accord par les experts pour fiabiliser et remettre à niveau l'équipement. Ce montant correspond au solde des marchés de travaux et MOE. Les autres travaux concernent entre autre la mise en place d'une passerelle d'accès à la fumisterie.

10. BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le budget primitif 2020 du budget annexe de l'hippodrome s'équilibre à 745 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe de l'hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe de l'Hippodrome s'équilibre à 425 315 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**365 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	18 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	88 000	85 000	87 000	2,35%
77 Produits exceptionnels	262 000	262 000	260 000	-0,76%
TOTAL Recettes réelles retraitées Fonctionnement	368 000	365 000	365 000	0,00%

Les **recettes de fonctionnement** sont stables à hauteur de **365 K€** au **BP 2020**. Elles comprennent :

- Les **impôts et taxes** avec un prélèvement de **18 K€** sur les paris hippiques versé à l'agglomération depuis 2014 et auparavant perçu par la commune de rattachement.
- Les **autres produits de gestion courante** qui progressent de +2,35 % et s'élèvent à 87 K€. Ils comprennent le loyer de la société des courses pour 75 K€ (DB-183-2019), la redevance versée par les Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration estimée à 10 K€ (redevance fixe à laquelle s'ajoutera une part variable de 3% du Chiffre d'Affaires HT) ainsi que la location de salles estimée à 2 K€.
- Les **produits exceptionnels** qui diminuent de -0,76% pour atteindre **260 K€** et correspondent à l'abondement du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe de l'hippodrome. En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**215 315 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	79 900	79 000	80 715	2,17%
012 Charges de personnel et frais assimilés	86 000	86 000	87 800	2,09%
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	1 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	9 800	-2,00%
66 Charges financières	39 000	39 000	35 000	-10,26%
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	1 000	-66,67%
TOTAL Dépenses réelles retraitées	218 900	218 000	215 315	-1,23%
Fonctionnement				

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles diminuent de -1,23% entre le BP 2019 et le BP 2020 en raison principalement des charges financières (-4 K€) et dans une moindre mesure en raison des charges exceptionnelles (-2 K€ pour les prix de la manifestation « le pied à l'étrier »).

- Les **charges à caractère général** progressent de +2,17% pour atteindre **80,7 K€**. En effet, malgré une baisse de certaines dépenses telles que celles liées aux « manifestations/communications » de -6,1 K€ (arrêt de la manifestation « Le Pied à l'Etrier »), d'autres dépenses progressent telles que les fluides +2K€, le nettoyage des locaux (vitrierie,...) +2,3 K€ et les besoin liés aux travaux en régie +2,2 K€.
- Les **charges de personnel** progressent de +1,8 K€/ BP 2019 pour atteindre **87,8 K€**.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9,8 K€** (-2%/ BP 2019) et concernent principalement 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017) ainsi que des redevances (Sacem).
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts suite à la réalisation de l'Espace Accueil, d'Information et de Restauration diminuent de -10,26% par rapport au BP 2019 pour atteindre **35 K€**.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
60 315 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	450 375	229 000	60 315	-73,66%
TOTAL Recettes réelles retraitées	450 375	229 000	60 315	-73,66%
Investissement				

Un **emprunt de 60,3 K€** est nécessaire en 2020 pour équilibrer la section d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
210 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	147 000	147 000	149 000	1,36%
20 Immobilisations incorporelles	1 720	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	237 000	228 000	60 000	-73,68%
23 Immobilisations en cours	46 935	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	432 655	376 000	210 000	-44,15%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 210 K€ soit -44,15% par rapport au BP 2019 et comprennent :

- **149 K€** (+2 K€ / BP 2019) pour le **remboursement du capital** de l'emprunt réalisé dans le cadre des travaux consacrés à l'espace accueil, d'information et de restauration.
- **61 K€** de **dépenses d'équipement** (-168 K€/BP 2019) dont 25 K€ pour la réalisation d'un enrobé devant les tribunes, 21 K€ la création d'une aire de jeu pour enfants en vue d'une labellisation et 6 K€ pour l'achat d'une balayeuse.



11. BUDGET ANNEXE GOLF

Le budget primitif 2020 du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 843 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc s'équilibre à 731 800 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Le budget annexe du Golf de la Baie de Saint-Brieuc est un budget qui s'équilibre par ses propres ressources, la maîtrise des charges et l'optimisation des recettes doivent permettre de pérenniser l'équilibre et de faire face à long terme aux éventuels besoins de renouvellement des équipements.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**688 800 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
013 Atténuation de charges	21 100	15 000	20 000	33,33%
70 Produits des services, du domaine	815 763	728 000	654 800	-10,05%
75 Autres produits de gestion courante	12 000	12 000	14 000	16,67%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	848 863	755 000	688 800	-8,77%

Les recettes de fonctionnement baissent de -8,77% passant ainsi de 755 K€ lors du BP 2019 à 688,8 K€ au BP 2020. Elles comprennent :

- Les **atténuations de charges** estimées à **20 K€** qui correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire qui sont ajustés en cours d'année au rythme des arrêts maladie.
- Les **produits des services** diminuent de -10,05% pour atteindre **654,8 K€** et sont composés des prestations d'accès aux terrains et de location de voitures pour 575 K€, les commissions du ProShop pour 70 K€ (vente de marchandises) ainsi que le remboursement de frais concernant les fluides du restaurant pour 10 K€. Les commissions Proshop suivent l'évolution du contrat dépôt-vente revu à la baisse. Cette diminution se retrouve également en dépenses.
- Les **revenus des immeubles** correspondant à la location du club house et de panneaux publicitaires **14 K€**.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**606 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	2020/BP 2019	
011 Charges à caractère général	284 550	280 000	245 700	-12,25%
012 Charges de personnel et frais assimilés	350 000	350 000	334 000	-4,57%
65 Autres charges de gestion courante	5 350	4 000	5 300	32,50%
66 Charges financières	21 000	21 000	21 000	0,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées	660 900	655 000	606 000	-7,48%
Exploitation				

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement. Elles diminuent de -7,48% en raison principalement des charges à caractère général (-34 K€) et dans une moindre mesure en raison des charges de personnel (-16K€).

- Les **charges à caractère général** sont en baisse de -12,25% pour atteindre **245,7 K€** en 2020. Elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **142,9 K€** (-45 K€/BP 2019) dont les fluides (16,9 K€), le carburant (10,5 K€), des fournitures petits équipement et cartes golfy (56 K€) et des achats de fournitures Pro Shop mises en dépôt-vente (60 K€). On note la baisse de 45 K€ à Golfaction suite à la remise en cause du partenariat Proshop entraînant une baisse des recettes
 - des **prestations et services** pour **68,2 K€** (-3,5 K€/BP 2019) dont les frais de nettoyages (16 K€), les cotisations (9 K€), les assurances (6 K€), les locations de voitures (5,6 K€) les frais de maintenance et de réparations (6 K€), des frais d'impressions et communications (8,2 K€), des frais de télécommunications (2 K€), le remboursement des achats au Budget principal (5K€) et divers (10,4 K€).
 - Des **impôts et taxes** pour **13,1 K€** (-1 K€/BP 2019) intégrant la taxe foncière du clubhouse ainsi que la CVAE du Golf.
- Les **charges de personnel** diminuent de - 16 K€ pour atteindre **334 K€**. Suite au départ en retraite d'un agent d'accueil, la structure a procédé à une réorganisation qui a permis de réaliser une économie.
- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **5,3 K€** et concernent les admissions en non valeurs. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts sont stables pour atteindre **21 K€** au BP 2020.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

43 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	72 369	0	43 000	
TOTAL Recettes réelles retraitées	72 369	0	43 000	
Investissement				

Un emprunt de **43 K€** est prévu en 2020 pour équilibrer la section d'investissement.

07 JAN. 2020

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
125 800 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	48 000	48 000	49 000	2,08%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	51 000	51 000	75 800	48,63%
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	121 000	100 000	125 800	25,80%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 125,8 K€ au BP 2020 soit +25,8% par rapport au BP 2019.

Il est prévu 49 K€ en emprunts et dettes assimilés pour le remboursement du capital de la dette soit +2,08% par rapport au BP 2019.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 76,8 K€ au BP 2020 (+24,8%/BP 2019) et comprennent :

- 61 K€ pour le renouvellement des matériels y compris un report d'enveloppe 2019 de 30 K€ et frais insertion 1 K€
- 6,7 K€ pour l'aménagement de la zone de stockage du sable (réinscription de 2019)
- 4,3 K€ Aménagement aire stockage OM + collecte sélective (réinscription de 2019)
- 4,8 K€ création d'une trappe sécurisée d'accès toiture

11. BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le budget primitif 2020 du budget annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 954 000 € de dépenses réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées. L'annexe 14 reprend l'ensemble des mouvements constatés au budget primitif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Budget Primitif du budget Annexe du Pôle Nautique s'équilibre à 735 000 € section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**665 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
70 Produits des services, du domaine	297 000	247 000	294 000	19,03%
77 Produits exceptionnels	375 600	370 000	371 000	0,27%
TOTAL Recettes réelles retraitées Exploitation	672 600	617 000	665 000	7,78%

Les recettes de fonctionnement progressent de +7,78% pour atteindre 665 K€ au BP 2020. Elles comprennent :

- **Les produits des services** pour **294 K€** (+47 K€/BP 2019) dont les composantes principales sont les activités, les stages, les licences (261 K€), la facturation aux scolaires et groupes (25 K€) et les mises à disposition de personnel au CD de voile (8 K€).
- **Les produits exceptionnels** pour **371 K€** dont 370 K€ correspondant à la subvention d'équilibre de la section fonctionnement versée par le budget principal et qui reste stable par rapport à 2019.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**606 000 €**

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
011 Charges à caractère général	171 850	150 000	156 900	4,60%
012 Charges de personnel et frais assimilés	434 000	434 000	429 000	-1,15%
65 Autres charges de gestion courante	50	0	100	
66 Charges financières	22 000	22 000	20 000	-9,09%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Exploitation	627 900	606 000	606 000	0,00%

Les dépenses de fonctionnement constituent les dépenses de fonctionnement de l'équipement. Elles sont stables par rapport au

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 022-200069409-2019-219-DB_297_1_2019-DE

07 JAN. 2020

- Les **charges à caractère général** progressent de +4,6% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre **156,9 K€**. Malgré certaines dépenses estimées à la baisse telles que les frais de contentieux (- 5K€), les catalogues et imprimés (-3,6 K€), les actions de communication (- 3,5 K€) d'autres dépenses sont estimées à la hausse telles que les frais de nettoyage suite à la passation d'un nouveau marché en 2020 (+ 7K€), les frais juridiques et d'assurances (+ 7,6 K€), les frais d'entretien et réparations bâtiments, remorques et véhicules (+ 4,1 K€).
- Les **charges de personnel** baissent de -5 K€ pour atteindre **429 K€** au BP 2020 du fait d'une estimation plus juste de celles-ci.
- Les **charges financières** c'est-à-dire le paiement des intérêts d'emprunts diminuent de -9,09% et s'élèvent à **20 K€** au BP 2020.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

70 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	79 201	190 000	14 000	-92,63%
21 Immobilisations corporelles	7 150	6 000	6 000	0,00%
TOTAL Recettes réelles retraitées Investissement	136 351	246 000	70 000	-71,54%

Les recettes d'investissement diminuent de -71,54% entre le BP 2019 et le BP 2020 pour atteindre 70 K€ et comprennent :

- Une **subvention d'investissement** du budget principal de l'agglomération de **50 K€**.
- Un **emprunt** permettant l'équilibre de la section d'investissement pour **14 K€**.
- Des **produits de cession** pour **6 K€**.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

129 000 €

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
16 Emprunts et dettes assimilés	61 000	61 000	64 000	4,92%
20 Immobilisations incorporelles	4 500	4 500	1 000	-77,78%
21 Immobilisations corporelles	87 965	63 500	64 000	0,79%
23 Immobilisations en cours	106 100	128 000	0	-100,00%
TOTAL Dépenses réelles retraitées Investissement	259 565	257 000	129 000	-49,81%

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 129 K€ au BP 2020 soit -49,8

Il est prévu **64 K€** en **emprunts et dettes assimilés** pour le remboursement du capital soit +4,92% par rapport au BP 2019.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **65 K€** soit -131K€ par rapport au BP 2019. Les principales dépenses concernent :

- 11 K€ pour Bordure chasse roue à mettre en œuvre sur 100ml (11 k€), réinscription de 2019.
- 4 K€ remplacement des supports acier des bancs des 4 vestiaires par supports inox.
- 50 K€ pour le renouvellement du parc de bateaux et matériel roulant (1 camion avec reprise)



Annexe 1 : Budget consolidé et retraité

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

BUDGET CONSOLIDE : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements BP retraités

En €		DEPENSES			RECETTES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	74 557 940	11 028 000	85 585 940	84 670 940	915 000	85 585 940
	I.	28 368 000	915 000	29 283 000	18 255 000	11 028 000	29 283 000
	Total	102 925 940	11 943 000	114 868 940	102 925 940	11 943 000	114 868 940
BUDGETS ANNEXES							
TRANSPORT	F.	18 912 355	4 160 944	23 073 299	22 841 000	1 860 000	24 701 000
	I.	10 458 701	1 860 000	12 318 701	6 530 056	4 160 944	10 691 000
	Total	29 371 056	6 020 944	35 392 000	29 371 056	6 020 944	35 392 000
COLLECTE ET VAL DECHETS	F.	20 251 000	1 070 000	21 321 000	21 296 500	24 500	21 321 000
	I.	2 402 500	24 500	2 427 000	1 357 000	1 070 000	2 427 000
	Total	22 653 500	1 094 500	23 748 000	22 653 500	1 094 500	23 748 000
GESTION IMMOBILIERE	F.	886 000	430 000	1 316 000	1 182 000	134 000	1 316 000
	I.	1 243 900	134 000	1 377 900	947 900	430 000	1 377 900
	Total	2 129 900	564 000	2 693 900	2 129 900	564 000	2 693 900
HIPPODROME	F.	215 315	234 685	450 000	365 000	85 000	450 000
	I.	210 000	85 000	295 000	60 315	234 685	295 000
	Total	425 315	319 685	745 000	425 315	319 685	745 000
CHAUFFERIE BOIS	F.	322 120	133 880	456 000	415 000	41 000	456 000
	I.	109 000	41 000	150 000	16 120	133 880	150 000
	Total	431 120	174 880	606 000	431 120	174 880	606 000
ZONES D'ACTIVITES	F.	38 000	6 980 000	7 018 000	0	7 521 000	7 521 000
	I.	2 469 000	7 521 000	9 990 000	2 507 000	6 980 000	9 487 000
	Total	2 507 000	14 501 000	17 008 000	2 507 000	14 501 000	17 008 000
EAU	F.	10 101 000	8 229 000	18 330 000	17 779 250	1 315 000	19 094 250
	I.	21 826 250	1 315 000	23 141 250	14 148 000	8 229 000	22 377 000
	Total	31 927 250	9 544 000	41 471 250	31 927 250	9 544 000	41 471 250
ASSAINISSEMENT	F.	7 326 000	9 410 000	16 736 000	15 582 000	1 588 000	17 170 000
	I.	18 178 000	1 588 000	19 766 000	9 922 000	9 410 000	19 332 000
	Total	25 504 000	10 998 000	36 502 000	25 504 000	10 998 000	36 502 000
SPANC	F.	306 900	9 100	316 000	316 000	0	316 000
	I.	10 800	0	10 800	1 700	9 100	10 800
	Total	317 700	9 100	326 800	317 700	9 100	326 800
GOLF	F.	606 000	97 000	703 000	688 800	14 200	703 000
	I.	125 800	14 200	140 000	43 000	97 000	140 000
	Total	731 800	111 200	843 000	731 800	111 200	843 000
POLE NAUTIQUE	F.	606 000	142 000	748 000	665 000	77 000	742 000
	I.	129 000	77 000	206 000	70 000	142 000	212 000
	Total	735 000	219 000	954 000	735 000	219 000	954 000
BUDGET GLOBAL	F.	134 128 630	41 924 609	176 053 239	165 801 490	13 574 700	179 376 190
	I.	85 530 951	13 574 700	99 105 651	53 858 091	41 924 609	95 782 700
	Total	219 659 581	55 499 309	275 158 890	219 659 581	55 499 309	275 158 890

Annexe 2 : Chaîne de l'épargne et financement de l'investissement à partir des dépenses et recettes réelles retraitées

Chaines de l'autofinancement synthétique :

En K€	Budget principal	Transport	Eau	Assainissement	SPANC	Gestion immobilière	ZAE (1)	Hippodrome	Chaufferie bois	Collecte et Valorisation des déchets	Golf	Pole Nautique	Total
Recettes réelles de fonctionnement	94 671	22 841	17 779	15 582	316	1 182	0	365	415	21 297	689	665	165 801
Dépenses réelles de fonctionnement	74 558	18 912	10 101	7 326	307	886	38	215	322	20 251	606	606	134 129
Autofinancement brut	10 113	3 929	7 678	8 256	9	296	-38	150	93	1 046	83	59	31 673
Annulé en capital	4 278	1 171	2 249	4 076	0	296	178	149	55	500	49	64	13 065
Autofinancement net	5 835	2 758	5 429	4 180	9	0	-216	1	38	546	34	-5	18 608

Le volume d'investissement :

Total investissements hors dette	24 090	9 288	19 577	14 102	11	948	2 291	61	54	1 903	77	65	72 466
---	---------------	--------------	---------------	---------------	-----------	------------	--------------	-----------	-----------	--------------	-----------	-----------	---------------

Le financement de l'investissement

Recettes propres et diverses	5 230	3 433	131	449	2	285	1 788	0	0	302	0	56	11 676
Autofinancement net	5 835	2 758	5 429	4 180	9	0	-216	1	38	546	34	-5	18 608
Emprunt (2)	13 025	3 097	14 017	9 473	0	663	719	60	16	1 055	43	14	42 183
Total financement de l'investissement	24 090	9 288	19 577	14 102	11	948	2 291	61	54	1 903	77	65	72 466

(1) comptabilité de stock, retraitement des dépenses de fonctionnement en investissement

(2) en attente de la reprise des résultats après l'adoption du compte administratif

Annexe 3 : Budget primitif 2020 budget principal (mouvements budgét

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
 Reçu en préfecture le 07/01/2020
 Affiché le **07 JAN. 2020**
 ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	963 550	939 000	915 000	-2,56%
Sous total opération d'ordre	963 550	939 000	915 000	-2,56%
013 Atténuation de charges	310 000	310 000	248 000	-20,00%
70 Produits des services, du domaine	6 769 600	6 718 000	7 048 000	4,91%
73 Impôts et taxes	57 028 000	56 975 000	59 462 000	4,37%
74 Dotations et participations	18 981 012	18 752 000	18 973 000	1,18%
75 Autres produits de gestion courante	583 000	583 000	647 000	10,98%
77 Produits exceptionnels	83 767	45 000	41 000	-8,89%
Sous total opérations réelles	83 755 379	83 383 000	86 419 000	3,64%
TOTAL Recettes Fonctionnement	84 718 929	84 322 000	87 334 000	3,57%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	2 522 950	3 401 000	3 651 000	7,35%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 400 000	7 217 000	7 377 000	2,22%
Sous total opérations d'ordre	9 922 950	10 618 000	11 028 000	3,86%
011 Charges à caractère général	10 900 256	10 346 000	11 497 000	11,13%
012 Charges de personnel et frais assimilés	20 738 000	20 738 000	21 946 000	5,83%
014 Atténuations de produits	27 635 000	27 635 000	27 310 000	-1,18%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	11 521 183	11 393 000	12 567 000	10,30%
656 Frais fonctionnement groupes élus	185 000	185 000	80 000	-56,76%
66 Charges financières	1 111 000	1 111 000	936 000	-15,75%
67 Charges exceptionnelles	2 625 540	2 216 000	1 890 000	-14,71%
Sous total opérations réelles	74 795 979	73 704 000	76 306 000	3,53%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	84 718 929	84 322 000	87 334 000	3,57%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	659 544	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 522 950	3 401 000	3 651 000	7,35%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 400 000	7 217 000	7 377 000	2,22%
041 Opérations patrimoniales	33 500	0	0	
Sous total opérations d'ordre	10 615 994	10 618 000	11 028 000	3,86%
024 Immobilisations affectées, concédées	541 000	541 000	0	-100,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 790 561	2 150 000	2 000 000	-6,98%
13 Subventions d'investissement	4 233 431	3 876 000	2 177 000	-43,83%
16 Emprunts et dettes assimilés	12 792 066	12 993 000	16 125 000	24,11%
204 Subventions d'équipement versées	15 750	0	0	
21 Immobilisations corporelles	193	0	0	
27 Autres immobilisations financières	2 586 500	1 680 000	16 000	-99,05%
45 Comptabilité distincte rattachée	1 110 000	1 110 000	1 037 000	-6,58%
Sous total opérations réelles	31 069 502	22 350 000	21 355 000	-4,45%
TOTAL Recettes Investissement	41 685 496	32 968 000	32 383 000	-1,77%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	963 550	939 000	915 000	-2,56%
041 Opérations patrimoniales	33 500	0	0	
Sous total opérations d'ordre	997 050	939 000	915 000	-2,56%
020 Dépenses imprévues	100 000	100 000	100 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	7 529 700	7 301 000	7 378 000	1,05%
20 Immobilisations incorporelles	1 798 100	1 281 000	1 313 000	2,50%
204 Subventions d'équipements versées	12 787 279	10 007 000	9 481 000	-5,26%
21 Immobilisations corporelles	3 291 589	2 575 000	3 506 000	36,16%
23 Immobilisations en cours	13 946 338	9 755 000	8 653 000	-11,30%
27 Autres Immobilisations Financières	150 000	0	0	
45 Comptabilité distincte rattachée	1 085 440	1 010 000	1 037 000	2,67%
Sous total opérations réelles	40 688 446	32 029 000	31 468 000	-1,75%
TOTAL Dépenses Investissement	41 685 496	32 968 000	32 383 000	-1,77%

Annexe 4 : Budget primitif 2020 budget transports (mouvements budg

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

07 JAN 2020

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Vari 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 873 000	3 873 000	1 860 000	-51,98%
Sous total opération d'ordre	3 873 000	3 873 000	1 860 000	-51,98%
013 Atténuations de charges	1 000	1 000	1 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	3 521 000	3 516 000	3 807 230	8,28%
73 Versement transport	16 382 000	16 382 000	16 950 000	3,47%
74 Dotations et participations	1 948 000	1 944 000	1 945 100	0,06%
75 Autres produits de gestion courante	232 000	232 000	127 670	-44,97%
77 Produits exceptionnels	640 000	10 000	10 000	0,00%
Sous total opérations réelles	22 724 000	22 085 000	22 841 000	3,42%
TOTAL Recettes Exploitation	26 597 000	25 958 000	24 701 000	-4,84%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	1 215 147	1 235 000	1 732 944	40,32%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 900 100	2 879 000	2 428 000	-15,67%
Sous total opérations d'ordre	4 115 247	4 114 000	4 160 944	1,14%
011 Charges à caractère général	16 861 200	16 499 000	16 978 555	2,91%
012 Charges de personnel et frais assimilés	676 000	676 000	644 900	-4,60%
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	4 432 553	4 165 000	1 899 601	-54,39%
66 Charges financières	295 000	295 000	243 000	-17,63%
67 Charges exceptionnelles	167 000	159 000	724 000	355,35%
Sous total opérations réelles	22 481 753	21 844 000	20 540 056	-5,97%
TOTAL Dépenses Exploitation	26 597 000	25 958 000	24 701 000	-4,84%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	1 798 451	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	1 215 147	1 235 000	1 732 944	40,32%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 900 100	2 879 000	2 428 000	-15,67%
041 Opérations patrimoniales	70 900	0	0	
Sous total opérations d'ordre	5 984 598	4 114 000	4 160 944	1,14%
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 045 880	0	0	
13 Subventions d'investissement	3 648 577	3 593 000	333 800	-90,71%
16 Emprunts et dettes assimilés	11 808 175	9 009 000	3 097 056	-65,62%
21 Immobilisations corporelles	0	0	300	
45 Comptabilité distincte rattachée	9 362 800	6 634 000	3 098 900	-53,29%
Sous total opérations réelles	28 865 432	19 236 000	6 530 056	-66,05%
TOTAL Recettes Investissement	34 850 030	23 350 000	10 691 000	-54,21%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 873 000	3 873 000	1 860 000	-51,98%
041 Opérations patrimoniales	70 900	0	0	
Sous total opérations d'ordre	3 943 900	3 873 000	1 860 000	-51,98%
16 Emprunts et dettes assimilés	1 180 000	1 180 000	1 171 000	-0,76%
20 Immobilisations incorporelles	153 662	120 000	109 000	-9,17%
21 Immobilisations corporelles	2 498 945	1 785 000	1 684 200	-5,65%
23 Immobilisations en cours	14 877 472	9 758 000	2 767 900	-71,63%
45 Comptabilité distincte rattachée	12 196 051	6 634 000	3 098 900	-53,29%
Sous total opérations réelles	30 906 130	19 477 000	8 831 000	-54,66%
TOTAL Dépenses Investissement	34 850 030	23 350 000	10 691 000	-54,21%

Annexe 5 : Budget primitif 2020 budget eau (mouvements budgétaires)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 392 000	1 352 000	1 315 000	-2,74%
Sous total opération d'ordre	1 392 000	1 352 000	1 315 000	-2,74%
013 Atténuation de charges	60 000	60 000	80 000	33,33%
70 Produits des services, du domaine	16 065 000	16 065 000	16 858 000	4,94%
74 Dotations et participations	120 000	78 000	87 000	11,54%
75 Autres produits de gestion courante	48 000	48 000	90 000	87,50%
77 Produits exceptionnels	200 696	0	0	
Sous total opérations réelles	16 493 696	16 251 000	17 115 000	5,32%
TOTAL Recettes Exploitation	17 885 696	17 603 000	18 430 000	4,70%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	5 480 325	5 467 000	5 981 000	9,40%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 631 000	2 439 000	2 248 000	-7,83%
Sous total opérations d'ordre	8 111 325	7 906 000	8 229 000	4,09%
011 Charges à caractère général	4 644 575	4 621 000	4 765 000	3,12%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 890 000	2 858 000	3 174 000	11,06%
014 Atténuations de produits	1 235 000	1 235 000	1 235 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	55 000	55 000	55 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	133 000	127 000	114 000	-10,24%
66 Charges financières	699 000	699 000	637 000	-8,87%
67 Charges exceptionnelles	117 796	102 000	221 000	116,67%
Sous total opérations réelles	9 774 371	9 697 000	10 201 000	5,20%
TOTAL Dépenses Exploitation	17 885 696	17 603 000	18 430 000	4,70%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	3 258 796	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 480 325	5 467 000	5 981 000	9,40%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 613 900	2 439 000	2 248 000	-7,83%
041 Opérations patrimoniales	646 800	320 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	11 999 821	8 226 000	8 229 000	0,04%
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 683 796	0	0	
13 Subventions d'investissement	341 806	255 000	131 000	-48,63%
16 Emprunts et dettes assimilés	5 215 676	9 273 000	17 667 000	90,52%
27 Autres immobilisations financières	307 000	307 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	11 548 278	9 835 000	17 798 000	80,97%
TOTAL Recettes Investissement	23 548 099	18 061 000	26 027 000	44,11%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 392 000	1 352 000	1 315 000	-2,74%
041 Opérations patrimoniales	629 700	320 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	2 021 700	1 672 000	1 315 000	-21,35%
10 Dotations, fonds divers et réserves	63 245	0	0	
13 Subventions d'investissement	16 200	15 000	0	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	4 688 000	4 656 000	5 899 000	26,70%
20 Immobilisations incorporelles	814 789	681 000	637 000	-6,46%
21 Immobilisations corporelles	1 271 062	1 118 000	822 000	-26,48%
23 Immobilisations en cours	14 673 103	9 919 000	17 354 000	74,96%
Sous total opérations réelles	21 526 399	16 389 000	24 712 000	50,78%
TOTAL Dépenses Investissement	23 548 099	18 061 000	26 027 000	44,11%

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Annexe 6 : Budget primitif 2020 budget assainissement collectif (mouv

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 939 000	1 939 000	1 588 000	-18,10%
Sous total opération d'ordre	1 939 000	1 939 000	1 588 000	-18,10%
013 Atténuation de charges	38 000	38 000	25 000	-34,21%
70 Produits des services, du domaine	16 325 000	16 325 000	15 366 000	-5,87%
74 Dotations et participations	30 000	30 000	30 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	334 000	334 000	334 000	0,00%
77 Produits exceptionnels	1 142 349	0	2 000	
Sous total opérations réelles	17 869 349	16 727 000	15 757 000	-5,80%
TOTAL Recettes Exploitation	19 808 349	18 666 000	17 345 000	-7,08%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	6 296 974	5 461 000	5 115 000	-6,34%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 328 000	4 178 000	4 295 000	2,80%
Sous total opérations d'ordre	10 624 974	9 639 000	9 410 000	-2,38%
011 Charges à caractère général	4 022 375	3 704 000	2 666 000	-28,02%
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 947 000	3 197 000	3 257 000	1,88%
014 Atténuations de produits	628 000	628 000	580 000	-7,64%
022 Dépenses imprévues	80 000	80 000	80 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	79 000	73 000	70 000	-4,11%
66 Charges financières	1 286 000	1 286 000	1 182 000	-8,09%
67 Charges exceptionnelles	141 000	59 000	100 000	69,49%
Sous total opérations réelles	9 183 375	9 027 000	7 935 000	-12,10%
TOTAL Dépenses Exploitation	19 808 349	18 666 000	17 345 000	-7,08%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	6 296 974	5 461 000	5 115 000	-6,34%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 328 000	4 178 000	4 295 000	2,80%
041 Opérations patrimoniales	490 300	297 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	11 115 274	9 936 000	9 410 000	-5,29%
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 850 085	0	0	
13 Subventions d'investissement	2 057 189	860 000	449 000	-47,79%
16 Emprunts et dettes assimilés	7 510 510	10 566 000	10 368 000	-1,87%
27 Autres immobilisations financières	297 000	297 000	0	-100,00%
45 Comptabilité distincte rattachée	24 000	0	0	
Sous total opérations réelles	19 738 784	11 723 000	10 817 000	-7,73%
TOTAL Recettes Investissement	30 854 058	21 659 000	20 227 000	-6,61%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	3 003 605	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 939 000	1 939 000	1 588 000	-18,10%
041 Opérations patrimoniales	490 300	297 000	0	-100,00%
Sous total opérations d'ordre	5 432 905	2 236 000	1 588 000	-28,98%
10 Dotations, fonds divers et réserves	90 471	0	0	
13 Subvention d'investissement	24 800	15 000	0	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	4 742 000	4 710 000	4 971 000	5,54%
20 Immobilisations incorporelles	709 214	617 000	610 000	-1,13%
21 Immobilisations corporelles	628 182	523 000	626 000	19,69%
23 Immobilisations en cours	19 202 486	13 558 000	12 432 000	-8,31%
45 Comptabilité distincte rattachée	24 000	0	0	
Sous total opérations réelles	25 421 153	19 423 000	18 639 000	-4,04%
TOTAL Dépenses Investissement	30 854 058	21 659 000	20 227 000	-6,61%

Annexe 7 : Budget primitif 2020 budget SPANC (mouvements budgétaires)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
70 Produits des services, du domaine	349 000	349 000	313 000	-10,32%
74 Dotations et participations	0	0	3 000	
Sous total opérations réelles	349 000	349 000	316 000	-9,46%
TOTAL Recettes Exploitation	349 000	349 000	316 000	-9,46%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 100	8 100	9 100	12,35%
Sous total opérations d'ordre	8 100	8 100	9 100	12,35%
011 Charges à caractère général	152 300	152 300	118 700	-22,06%
012 Charges de personnel et frais assimilés	177 000	177 000	177 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	5 400	5 400	5 000	-7,41%
65 Autres charges de gestion courante	1 200	1 200	1 200	0,00%
67 Charges exceptionnelles	5 000	5 000	5 000	0,00%
Sous total opérations réelles	340 900	340 900	306 900	-9,97%
TOTAL Dépenses Exploitation	349 000	349 000	316 000	-9,46%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 100	8 100	9 100	12,35%
Sous total opérations d'ordre	8 100	8 100	9 100	12,35%
10 Dotations, fonds divers et réserves	500	500	1 700	240,00%
Sous total opérations réelles	500	500	1 700	240,00%
TOTAL Recettes Investissement	8 600	8 600	10 800	25,58%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
20 Immobilisations incorporelles	1 600	1 600	0	-100,00%
21 Immobilisations corporelles	7 000	7 000	10 800	54,29%
Sous total opérations réelles	8 600	8 600	10 800	25,58%

Annexe 8 : Budget primitif 2020 budget collecte et valorisation de
budgétaires)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	11 000	24 500	122,73%
Sous total opération d'ordre	11 000	11 000	24 500	122,73%
013 Atténuations de charges	151 000	151 000	156 100	3,38%
70 Produits des services, du domaine	2 908 500	2 891 000	3 218 900	11,34%
73 Impôts et Taxes	13 660 500	13 520 000	14 660 000	8,43%
74 Dotations et participations	2 397 000	2 397 000	2 320 000	-3,21%
75 Autres produits de gestion courante	1 252 500	1 000 000	871 500	-12,85%
77 Produits exceptionnels	1 000	1 000	0	-100,00%
78 Reprise sur amortissements et provisions	0	0	70 000	
Sous total opérations réelles	20 370 500	19 960 000	21 296 500	6,70%
TOTAL Recettes Fonctionnement	20 381 500	19 971 000	21 321 000	6,76%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
002 Résultat antérieur reporté	154 398	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	74 002	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 109 500	980 000	1 070 000	9,18%
Sous total opérations d'ordre	1 337 900	980 000	1 070 000	9,18%
011 Charges à caractère général	1 861 000	1 828 000	2 234 000	22,21%
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 782 000	6 826 000	7 770 000	13,83%
65 Autres charges de gestion courante	10 261 500	10 252 000	10 190 000	-0,60%
66 Charges financières	50 000	50 000	37 000	-26,00%
67 Charges exceptionnelles	89 100	35 000	20 000	-42,86%
Sous total opérations réelles	19 043 600	18 991 000	20 251 000	6,63%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	20 381 500	19 971 000	21 321 000	6,76%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	474 717	0	0	
021 Virement de la section de fonctionnement	74 002	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 109 500	980 000	1 070 000	9,18%
041 Opérations patrimoniales	9 800	0	0	
Sous total opérations d'ordre	1 668 018	980 000	1 070 000	9,18%
024 Immobilisations affectées, concédées	56 200	0	8 000	
10 Dotations, fonds divers et réserves	199 000	199 000	290 300	45,88%
13 Subventions d'investissement	39 583	7 000	3 600	-48,57%
16 Emprunts et dettes assimilés	623 281	638 000	1 055 100	65,38%
23 Immobilisations en cours	63 000	63 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	981 064	907 000	1 357 000	49,61%
TOTAL Recettes Investissement	2 649 082	1 887 000	2 427 000	28,62%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	11 000	11 000	24 500	122,73%
041 Opérations patrimoniales	9 800	0	0	
Sous total opérations d'ordre	20 800	11 000	24 500	122,73%
16 Emprunts et dettes assimilés	430 000	430 000	500 000	16,28%
20 Immobilisations incorporelles	38 000	38 000	5 800	-84,74%
204 subvention d'équipement	177 820	189 000	125 400	-33,65%
21 Immobilisations corporelles	1 275 894	749 000	1 592 200	112,58%
23 Immobilisations en cours	706 568	470 000	179 100	-61,89%
Sous total opérations réelles	2 628 282	1 876 000	2 402 500	28,07%
TOTAL Dépenses Investissement	2 649 082	1 887 000	2 427 000	28,62%

Annexe 9 : Budget primitif 2020 budget gestion immobilière (mouvements)

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 200	134 000	134 000	0,00%
Sous total opération d'ordre	138 200	134 000	134 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	300	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	686 000	686 000	734 000	7,00%
77 Produits exceptionnels	729 000	565 000	448 000	-20,71%
Sous total opérations réelles	1 415 300	1 251 000	1 182 000	-5,52%
TOTAL Recettes Fonctionnement	1 553 500	1 385 000	1 316 000	-4,98%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	44 100,00	0	79 270	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	521 000	521 000	350 730	-32,68%
Sous total opérations d'ordre	565 100	521 000	430 000	-17,47%
011 Charges à caractère général	761 900	641 500	675 500	5,30%
012 Charges de personnel et frais assimilés	160 000	160 000	160 000	0,00%
022 Dépenses imprévues	2 000	2 000	2 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	5 000	5 000	5 000	0,00%
66 Charges d'intérêts	55 000	55 000	43 000	-21,82%
67 Charges exceptionnelles	4 500	500	500	0,00%
Sous total opérations réelles	988 400	864 000	886 000	2,55%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	1 553 500	1 385 000	1 316 000	-4,98%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	44 100	0	79 270	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	521 000	521 000	350 730	-32,68%
Sous total opérations d'ordre	565 100	521 000	430 000	-17,47%
024 Immobilisations affectées, concédées	2 508 000	2 508 000	0	-100,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	434 525	0	0	
13 Subventions d'investissement	2 816 000	816 000	284 987	-65,08%
16 Emprunts et dettes assimilés	2 342 279	1 047 000	662 913	-36,68%
23 Immobilisations en cours	963 000	963 000	216 100	-77,56%
Sous total opérations réelles	9 063 804	5 334 000	1 164 000	-78,18%
TOTAL Recettes Investissement	9 628 904	5 855 000	1 594 000	-72,78%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	2 790 069	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	138 200	134 000	134 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	2 928 269	134 000	134 000	0,00%
10 Dotations, fonds divers et réserves	108 000	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	311 000	296 000	296 000	0,00%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	5 000	400,00%
21 Immobilisations corporelles	2 562 663	2 498 000	186 500	-92,53%
23 Immobilisations en cours	3 717 972	2 926 000	972 500	-66,76%
Sous total opérations réelles	6 700 635	5 721 000	1 460 000	-74,48%
TOTAL Dépenses Investissement	9 628 904	5 855 000	1 594 000	-72,78%

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Annexe 10 : Budget primitif 2020 budget ZAE (mouvements budgétaire)

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 118 000	8 118 000	7 521 000	-7,35%
Sous total opération d'ordre	8 118 000	8 118 000	7 521 000	-7,35%
70 Produits des services, du domaine	1 601 000	1 601 000	1 787 300	11,64%
75 Autres produits de gestion courante	1 000	1 000	700	-30,00%
Sous total opérations réelles	1 602 000	1 602 000	1 788 000	11,61%
TOTAL Recettes Fonctionnement	9 720 000	9 720 000	9 309 000	-4,23%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 375 000	7 375 000	6 980 000	-5,36%
Sous total opérations d'ordre	7 375 000	7 375 000	6 980 000	-5,36%
011 Charges à caractère général	2 300 000	2 300 000	2 291 000	-0,39%
66 Intérêts des emprunts	45 000	45 000	38 000	-15,56%
Sous total opérations réelles	2 345 000	2 345 000	2 329 000	-0,68%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	9 720 000	9 720 000	9 309 000	-4,23%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 375 000	7 375 000	6 980 000	-5,36%
Sous total opérations d'ordre	7 375 000	7 375 000	6 980 000	-5,36%
10 Dotations, fonds divers et réserves	22 115	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	10 233 802	918 000	719 000	-21,68%
Sous total opérations réelles	10 255 917	918 000	719 000	-21,68%
TOTAL Recettes Investissement	17 630 917	8 293 000	7 699 000	-7,16%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	8 859 117	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 118 000	8 118 000	7 521 000	-7,35%
Sous total opérations d'ordre	16 977 117	8 118 000	7 521 000	-7,35%
16 Remboursement emprunt	653 800	175 000	178 000	1,71%
Sous total opérations réelles	653 800	175 000	178 000	1,71%
TOTAL Dépenses Investissement	17 630 917	8 293 000	7 699 000	-7,16%

Annexe 11 : Budget primitif 2020 budget chaufferie bois (mouvements)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

07 JAN. 2020

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
Sous total opération d'ordre	41 000	41 000	41 000	0,00%
70 Produits des services, du domaine	465 000	415 000	415 000	0,00%
Sous total opérations réelles	465 000	415 000	415 000	0,00%
TOTAL Recettes Exploitation	506 000	456 000	456 000	0,00%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	58 000	23 000	35 880	56,00%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 000	98 000	98 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	156 000	121 000	133 880	10,64%
011 Charges à caractère général	297 000	282 000	271 120	-3,86%
66 Charges financières	37 000	37 000	35 000	-5,41%
67 Charges exceptionnelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
68 Dotations Amort. Et Provisions	15 000	15 000	15 000	0,00%
Sous total opérations réelles	350 000	335 000	322 120	-3,84%
TOTAL Dépenses Exploitation	506 000	456 000	456 000	0,00%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	58 000	23 000	35 880	56,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	98 000	98 000	98 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	156 000	121 000	133 880	10,64%
10 Dotations, réserves	22 004	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	56 151	24 000	16 120	-32,83%
Sous total opérations réelles	78 155	24 000	16 120	-32,83%
TOTAL Recettes Investissement	234 155	145 000	150 000	3,45%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	81 955	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	41 000	41 000	41 000	0,00%
Sous total opérations d'ordre	122 955	41 000	41 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	53 000	53 000	55 000	3,77%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	11 000	5 000	23 000	360,00%
23 Immobilisations en cours	46 200	45 000	30 000	-33,33%
Sous total opérations réelles	111 200	104 000	109 000	4,81%
TOTAL Dépenses Investissement	234 155	145 000	150 000	3,45%

Annexe 12 : Budget primitif 2020 budget hippodrome (mouvements budgétaires)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 022-200068408-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	84 600	84 000	85 000	1,19%
Sous total opérations d'ordre	84 600	84 000	85 000	1,19%
73 Impôts et taxes	18 000	18 000	18 000	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	88 000	85 000	87 000	2,35%
77 Produits exceptionnels	262 000	262 000	260 000	-0,76%
Sous total opérations réelles	368 000	365 000	365 000	0,00%
TOTAL Recettes Fonctionnement	452 600	449 000	450 000	0,22%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	63 700	61 000	63 685	4,40%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	170 000	170 000	171 000	0,59%
Sous total opérations d'ordre	233 700	231 000	234 685	1,60%
011 Charges à caractère général	79 900	79 000	80 715	2,17%
012 Charges de personnel et frais assimilés	86 000	86 000	87 800	2,09%
022 Dépenses imprévues	1 000	1 000	1 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000	10 000	9 800	-2,00%
66 Charges financières	39 000	39 000	35 000	-10,26%
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000	1 000	-66,67%
Sous total opérations réelles	218 900	218 000	215 315	-1,23%
TOTAL Dépenses Fonctionnement	452 600	449 000	450 000	0,22%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	63 700	61 000	63 685	4,40%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	170 000	170 000	171 000	0,59%
Sous total opérations d'ordre	233 700	231 000	234 685	1,60%
10 Dotations, fonds divers et réserves	65 016	0	0	
16 Emprunts et dettes assimilés	450 375	229 000	60 315	-73,66%
Sous total opérations réelles	515 391	229 000	60 315	-73,66%
TOTAL Recettes Investissement	749 091	460 000	295 000	-35,87%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	23 1836	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	84 600	84 000	85 000	1,19%
Sous total opérations d'ordre	316 436	84 000	85 000	1,19%
16 Emprunts et dettes assimilés	147 000	147 000	149 000	1,36%
20 Immobilisations incorporelles	1 720	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	237 000	228 000	60 000	-73,68%
23 Immobilisations en cours	46 935	0	0	
Sous total opérations réelles	432 655	376 000	210 000	-44,15%
TOTAL Dépenses Investissement	749 091	460 000	295 000	-35,87%

Annexe 13 : Budget primitif 2020 budget golf des ajoncs d'or (mouvement)

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	5 000	14 200	184,00%
Sous total opération d'ordre	14 200	5 000	14 200	184,00%
013 Atténuation de charges	21 100	15 000	20 000	33,33%
70 Produits des services, du domaine	815 763	728 000	654 800	-10,05%
75 Autres produits de gestion courante	12 000	12 000	14 000	16,67%
Sous total opérations réelles	848 863	755 000	688 800	-8,77%
TOTAL Recettes Exploitation	863 063	760 000	703 000	-7,50%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
002 Résultat antérieur reporté	85 863	0	0	
023 Virement à la section d'investissement	12 000	5 000	0	-100,00%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	104 300	100 000	97 000	-3,00%
Sous total opérations d'ordre	202 163	105 000	97 000	-7,62%
011 Charges à caractère général	284 550	280 000	245 700	-12,25%
012 Charges de personnel et frais assimilés	350 000	350 000	334 000	-4,57%
65 Autres charges de gestion courante	5 350	4 000	5 300	32,50%
66 Charges financières	21 000	21 000	21 000	0,00%
Sous total opérations réelles	660 900	655 000	606 000	-7,48%
TOTAL Dépenses Exploitation	863 063	760 000	703 000	-7,50%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	12 000	5 000	0	-100,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	104 300	100 000	97 000	-3,00%
Sous total opérations d'ordre	116 300	105 000	97 000	-7,62%
16 Emprunts et dettes assimilés	72 369	0	43 000	
Sous total opérations réelles	72 369	0	43 000	
TOTAL Recettes Investissement	188 669	105 000	140 000	33,33%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	53 469	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	14 200	5 000	14 200	184,00%
Sous total opérations d'ordre	67 669	5 000	14 200	184,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	48 000	48 000	49 000	2,08%
20 Immobilisations incorporelles	1 000	1 000	1 000	0,00%
21 Immobilisations corporelles	51 000	51 000	75 800	48,63%
23 Immobilisations en cours	21 000	0	0	
Sous total opérations réelles	121 000	100 000	125 800	25,80%
TOTAL Dépenses Investissement	188 669	105 000	140 000	33,33%

Annexe 14 : Budget primitif 2020 budget pôle nautique (mouvements)

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

07 JAN. 2020

ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
002 Résultat antérieur reporté	11 050	0	0	
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	107 100	103 000	77 000	-25,24%
Sous total opération d'ordre	118 150	103 000	77 000	-25,24%
70 Produits des services, du domaine	297 000	247 000	294 000	19,03%
77 Produits exceptionnels	382 750	376 000	377 000	0,27%
Sous total opérations réelles	679 750	623 000	671 000	7,70%
TOTAL Recettes Exploitation	797 900	726 000	748 000	3,03%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
023 Virement à la section d'investissement	55 000	5 000	51 000	920,00%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	115 000	115 000	91 000	-20,87%
Sous total opérations d'ordre	170 000	120 000	142 000	18,33%
011 Charges à caractère général	171 850	150 000	156 900	4,60%
012 Charges de personnel et frais assimilés	434 000	434 000	429 000	-1,15%
65 Autres charges de gestion courante	50	0	100	
66 Charges financières	22 000	22 000	20 000	-9,09%
Sous total opérations réelles	627 900	606 000	606 000	0,00%
TOTAL Dépenses Exploitation	797 900	726 000	748 000	3,03%

Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
021 Virement de la section de fonctionnement	55 000	5 000	51 000	920,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	115 000	115 000	91 000	-20,87%
Sous total opérations d'ordre	170 000	120 000	142 000	18,33%
10 Dotations, fonds divers et réserves	136 498	0	0	
13 Subventions d'investissement	50 000	50 000	50 000	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilés	79 201	190 000	14 000	-92,63%
Sous total opérations réelles	265 699	240 000	64 000	-73,33%
TOTAL Recettes Investissement	435 699	360 000	206 000	-42,78%

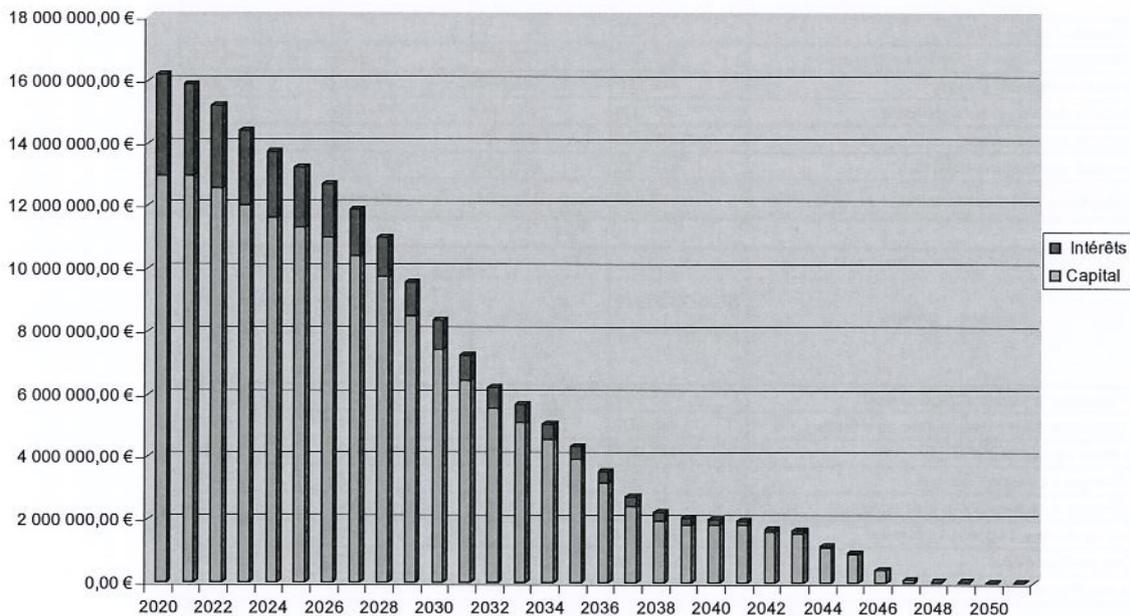
Compte Libellé	BUDGET2019 (BP+DM+VC)	BP 2019	BP 2020	Variation BP 2020/BP 2019
001 Résultat d'investissement reporté	69 034	0	0	
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	107 100	103 000	77 000	-25,24%
Sous total opérations d'ordre	176 134	103 000	77 000	-25,24%
16 Emprunts et dettes assimilés	61 000	61 000	64 000	4,92%
20 Immobilisations incorporelles	4 500	4 500	1 000	-77,78%
21 Immobilisations corporelles	87 965	63 500	64 000	0,79%
23 Immobilisations en cours	106 100	128 000	0	-100,00%
Sous total opérations réelles	259 565	257 000	129 000	-49,81%
TOTAL Dépenses Investissement	435 699	360 000	206 000	-42,78%

Annexe 15 : Eléments sur la dette

Envoyé en préfecture le 07/01/2020
 Reçu en préfecture le 07/01/2020
 Affiché le **07 JAN. 2020**
 ID : 022-200069409-20191219-DB_297_1_2019-DE

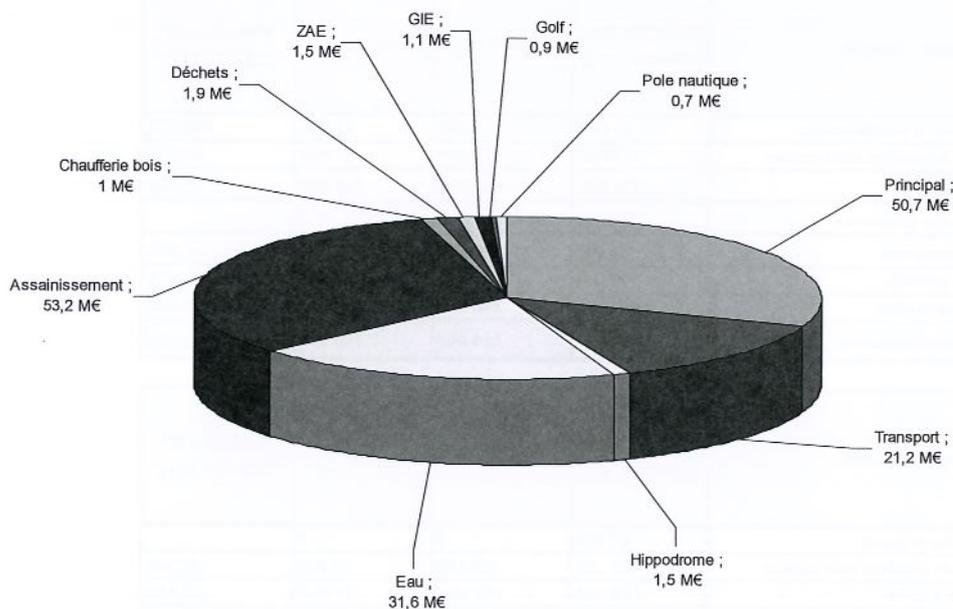
Profil d'extinction de la dette consolidée (au 01/01/20) :

(hors dette SMITOM en cours d'intégration)



Dette par budget (capital restant dû au 31 décembre 2019) : 172 301 582 euros

(hors dette SMITOM intégrée au 01/01/20)



Dette par type de taux (au 31 décembre 2019) :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	140 616 896 €	81,61%	2,31%
Variable couvert	1 143 916 €	0,66%	1,20%
Variable	26 279 520 €	15,25%	0,53%
Livret A	3 744 931 €	2,17%	1,75%
Barrière	516 319 €	0,30%	2,17%
Ensemble des risques	172 301 582 €	100,00%	2,01%

Annexe 16 : Synthèse des ratios réglementaires

RATIOS 2020 BUDGET PRINCIPAL

En €/ habitant	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Population totale	156 657	156 657	156 657	156 657
Mesure du service rendu				
Dépenses réelles de fonct. / population	463,52 €	474,70 €	470,48 €	487,11 €
Poids de la fiscalité				
Produit des impositions directes / population	344,57 €	346,99 €	353,02 €	368,08 €
Taille financière				
Recettes réelles de fonct. / population	511,62 €	524,29 €	532,26 €	551,66 €
Effort et niveau d'équipement				
Dépenses d'équipement brut / population	214,63 €	151,18 €	150,76 €	146,52 €
Niveau d'endettement				
Encours de la dette / population	298,11 €	355,59 €	348,26 €	368,53 €
DGF / population	89,50 €	93,68 €	92,12 €	89,21 €
Poids du personnel				
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	24,02%	25,90%	28,14%	28,76%
Pression fiscale				
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	119,87%	114,99%	113,26%	119,04%
Mesure de l'épargne nette				
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	95,24%	95,27%	93,43%	93,25%
Taux d'investissement				
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,95%	28,83%	28,32%	26,56%
Poids de la dette				
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	58,27%	67,82%	65,43%	66,80%

